



CGAAER
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

Rapport n° 18119

Installation et maintien de l'exercice vétérinaire dans les territoires ruraux

établi par

Arthur TIRADO

Inspecteur général de santé publique vétérinaire

Frédéric POISSON

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Bernard VANHOYE

Inspecteur général de santé publique vétérinaire

Décembre 2019

SOMMAIRE

RESUME	5
LISTE DES RECOMMANDATIONS	9
1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET APPROCHE METHODOLOGIQUE DE LA MISSION	10
1.1. Genèse et objectifs fixés à la mission	10
1.2. Approche méthodologique adoptée par les missionnaires	10
2. . CONSTATS REALISES PAR LA MISSION	12
2.1 Une tendance forte à la disparition de l'activité vétérinaire dans un certain nombre de territoires ruraux.....	12
2.2 De grandes inégalités territoriales dans l'accès aux soins vétérinaires pour les éleveurs 15	
2.2.1 Des territoires à forte densité d'élevages, bénéficiant d'une bonne couverture vétérinaire	18
2.2.2 Des territoires où la médecine vétérinaire rurale devient une activité secondaire	18
2.2.3 Des territoires où les éleveurs peinent déjà à joindre le vétérinaire	19
2.2.4 Une tendance inexorable vers la désertification vétérinaire de vastes territoires ruraux	20
2.3 Un défaut répandu de communication entre éleveurs et vétérinaires : ignorance des attentes respectives, incompréhensions et idées reçues.....	20
2.4 L'entreprise vétérinaire, comme l'entreprise agricole, est soumise au dictat de la rentabilité, passée au crible de la comptabilité analytique	21
2.4.1 La question primordiale des salaires	22
2.4.2 La part du médicament dans les revenus des vétérinaires ruraux	23
2.5 Une profession vétérinaire libérale mobilisée, des éleveurs le plus souvent attentistes ne se manifestant que lorsque la crise survient localement.....	24
2.6 Le jeune vétérinaire rural, un(e) passionné(e), en quête de reconnaissance et de qualité de vie, peu sensibilisé aux missions de santé publique vétérinaire	26
2.7 Des pouvoirs publics attendus sur les enjeux sociétaux et de santé publique vétérinaire	28
3 SOLUTIONS IDENTIFIEES, MISES EN ŒUVRE OU EN PROJET	30
3.1 Une révision en cours des modalités de recrutement des étudiants en ENV : diversification des profils et sélection renforcée de potentiels vétérinaires ruraux	30
3.2 Un accompagnement fort apprécié, jugé efficace, des futurs vétérinaires ruraux en fin de formation : les stages tutorés	32
3.3 Quelques initiatives isolées, plus ou moins soutenues par les collectivités locales, d'appui à l'élevage, via le soutien à l'activité vétérinaire rurale.....	34
3.3.1 Politique de soutien à l'élevage de montagne dans les Alpes-Maritimes	34
3.3.2 Projets de centre de gestion des appels (Dordogne, Corrèze et Manche)	34
3.4 Les contrats « éleveurs – vétérinaires », vus comme la solution d'avenir, avec pour corollaire l'accès pour le vétérinaire aux données d'élevage	35
4 RESULTATS DE L'ENQUETE DE PARANGONNAGE EN ETATS MEMBRES PAR QUESTIONNAIRE	37
4.1 Un constat partagé en Europe : une tendance nette et jugée inexorable vers la désertification des territoires ruraux par la profession vétérinaire	37
4.2 Oui pour revoir les modalités de sélection des candidats vétérinaires.....	37

4.3 Pas de solution miracle en dehors d'incitations financières à l'implantation et au maintien de vétérinaires en zones rurales désertées (Roumanie, Espagne)	39
5 PISTES DE REFLEXION	40
5.1 Le plan national de lutte contre les déserts médicaux – Les mesures transposables au domaine vétérinaire.....	40
5.1.1 Le plan national d'action pour lutter contre les déserts médicaux	40
5.1.2 Les mesures transposables pour la lutte contre la désertification des territoires ruraux par les vétérinaires	43
5.2 Autres mesures envisageables pour lutter contre les déserts vétérinaires	47
5.2.1 Agir sur les stages et le contenu pédagogique des cours en ENV pour susciter des vocations	47
5.2.2 Accroître significativement le nombre de missions de santé publique vétérinaire confiées par l'Etat aux vétérinaires	51
5.2.3 Promouvoir, là où les besoins se font sentir, une approche vertueuse de la médecine des animaux de rente : le conventionnement	51
5.2.4 Inciter à la création de nouveaux métiers d'appui des vétérinaires ruraux	55
5.2.5 Donner plus d'autonomie aux collectivités locales pour faciliter l'installation et le maintien des vétérinaires en territoires ruraux	56
5.2.6 Adapter et développer des dispositifs d'exonération fiscale en ZCASV	56
5.2.7 Prévoir, en dernier recours, le recrutement en ZCASV de vétérinaires dont la rémunération sera prise en charge par les pouvoirs publics.	57
5.2.8 Agir pour la prise en compte de la problématique du maillage vétérinaire dans la future PAC	58
6 PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LUTTER CONTRE LE DEVELOPPEMENT DES DESERTS VETERINAIRES.....	60
6.1 Renforcer la gouvernance nationale et locale appliquée au maillage vétérinaire.....	61
6.2 Favoriser le recrutement et la formation des futurs vétérinaires ruraux	63
6.3 Aider à l'installation et au maintien des vétérinaires en territoires ruraux.....	66
6.4 Aider à l'installation des éleveurs et au renforcement de la rentabilité économique de leurs exploitations, tout en répondant aux attentes sociétales (bien-être animal, protection de l'environnement, sécurité sanitaire des aliments).....	69
CONCLUSION	71
ANNEXES.....	75
1. Lettre de mission	77
2. Document de cadrage.....	79
3. Liste des sigles utilisés	87
4. Références des principaux documents consultés	88
5. Liste des personnes rencontrées	90
6. Extractions de l'atlas démographique de la profession vétérinaire du CNOV ...	92
7. Revue de presse récente	99
8. Questionnaire d'enquête de parangonnage dans plusieurs Etats-membres...	117

RESUME

Par lettre du 11 septembre 2018, la Directrice de Cabinet du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) a demandé au Vice-président du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) qu'une mission d'expertise et de conseil portant sur l'installation et le maintien de l'exercice vétérinaire dans les territoires ruraux soit conduite.

Les trois membres du CGAAER missionnés ont dans un premier temps, à partir des nombreux documents qu'ils ont pu consulter sur le sujet et des entretiens qu'ils ont eus avec un certain nombre d'acteurs, privés et publics, réalisé un état des lieux de la situation. Leur étude a porté sur la France mais aussi, via une enquête de parangonnage par questionnaire, sur une dizaine d'Etats membres (BE, DE, ES, GR, HU, IE, IT, NL, PL, RO, SE).

Dans un second temps, ils se sont attachés à identifier les solutions déjà mises en œuvre ou envisagées pour lutter contre cette nette tendance à la désertification des territoires ruraux par la profession vétérinaire, en considérant parmi d'autres les dispositions retenues pour lutter contre les déserts médicaux.

Enfin, ils ont travaillé à une proposition de plan national d'action pour lutter contre ce processus de désertification vétérinaire.

S'agissant de ***l'état des lieux de la situation actuelle***, les missionnaires ont collecté un certain nombre de données qui attestent de la réalité et de la gravité du phénomène.

Le Conseil national de l'Ordre vétérinaire (CNOV), qui depuis 2017 tient à jour un Atlas démographique de la profession vétérinaire, a constaté, sur la courte période de 2016 à 2019, que la part des vétérinaires déclarant exercer une activité de soins exclusive ou principale des animaux d'élevage est passée de 22.8% de l'effectif du tableau de l'Ordre à 19.8%, alors que dans le même temps le nombre total de vétérinaires a crû. 69.9% des vétérinaires libéraux (taux en légère progression) déclarent soigner exclusivement ou principalement des animaux de compagnie.

Si les vétérinaires ruraux de classes d'âges supérieurs à 55 ans (ils sont près de mille en 2019) représentent encore de 20 % à 26 % de la population totale des vétérinaires d'exercice libéral de ces classes d'âge, ils n'émargent plus qu'à hauteur de 11 % dans la classe d'âges 20 à 29 ans, très fortement féminisée (de l'ordre de 85 %). La féminisation de la profession vétérinaire ne doit cependant pas être considérée comme un obstacle au développement de la pratique vétérinaire rurale. L'atlas démographique de la profession vétérinaire 2018 relève en effet que, pour la population de vétérinaires de moins de 40 ans, le nombre de femmes déclarant un exercice au profit des animaux de rente est supérieur à celui des hommes (1659 / 1376).

Le problème de l'accès aux soins vétérinaires des détenteurs d'animaux de rente ne concerne pas uniquement les territoires strictement ruraux mais touche également les territoires péri-urbains où se développent fermes pédagogiques, éco-pâturages et petits élevages de loisir ou d'appoint.

Les données de l'Atlas démographique sont précieuses. Elles offrent un certain nombre d'informations utiles pour appréhender la situation actuelle (par exemple : répartition géographique des vétérinaires sur le territoire en nombre et en densité, classes d'âge, tutorat, dynamiques régionales). Mais elles méritent néanmoins d'être affinées pour donner une image plus prospective de la réalité du terrain.

Il serait hasardeux d'extrapoler ces données en tablant sur une évolution linéaire des tendances observées. Les missionnaires estiment en effet que les cessations d'activité rurale ou mixte vont se multiplier dans les années à venir du fait d'une part des nombreux départs en retraite de vétérinaires ruraux expérimentés, qui ne seront pour nombre d'entre eux pas remplacés, et d'autre part de la perte de rentabilité économique de l'activité rurale d'un certain nombre de cabinets mixtes, comme cela a pu être constaté à plusieurs reprises durant l'année 2019.

La tendance à la désertification vétérinaire des territoires ruraux n'est pas spécifique à la France. Elle est également observée dans de nombreux pays d'Europe comme l'ont montré les réponses obtenues au questionnaire d'enquête de parangonnage, d'où l'intérêt d'une approche communautaire de la problématique via la future politique agricole commune (PAC 2021).

Les raisons de la désertification vétérinaire des territoires ruraux sont bien connues. Elles portent en premier lieu sur une méconnaissance par de nombreux étudiants vétérinaires du milieu rural et de la satisfaction professionnelle qu'ils pourraient retirer à s'investir dans l'exercice de la médecine des animaux de rente. Elles portent en second lieu sur la forte perte d'attractivité des territoires ruraux liée à la raréfaction de nombreux services publics (éducation, santé, notamment), à l'éloignement des commerces et des centres d'intérêt culturel et de loisir, au coût des déplacements, en argent et en temps, à la couverture numérique, à la difficulté de trouver un emploi pour le/la conjoint/e.

Mais entrent aussi en ligne de compte dans la décision d'un/e jeune vétérinaire diplômé/e de s'installer ou non dans un cabinet vétérinaire, l'ambiance de travail, la qualité de l'encadrement et du soutien (sécurisation) en début d'exercice, la possibilité de se former, de progresser via des échanges d'expérience avec les vétérinaires du cabinet, celle de développer des relations de confiance avec les éleveurs, la qualité des installations et équipements, une bonne organisation du travail, avec un minimum de gardes de nuit et de week-end (pas plus d'une sur trois, ce qui est déjà considéré comme trop prenant), et des revenus stables et corrects au regard de l'investissement professionnel. C'est à toutes ces exigences, qui participent de la qualité de vie professionnelle et familiale, qu'il faut pouvoir répondre pour attirer aujourd'hui les jeunes vétérinaires vers la médecine des animaux de rente.

S'agissant des **solutions identifiées à ce jour**, elles sont peu nombreuses. Elles portent principalement sur la révision des modalités de recrutement des élèves vétérinaires dans les 4 ENV françaises (sachant toutefois que près de la moitié des vétérinaires qui se sont inscrits au tableau de l'Ordre vétérinaire en 2019 ont suivi leurs études vétérinaires à l'étranger (Roumanie, Belgique, Espagne, Italie) où des filières d'enseignement en langue française ont été mises en place). Il s'agit pour l'instant de diversifier les profils d'étudiants et d'accroître les chances de recruter des jeunes intéressés par la pratique rurale en offrant notamment plus de places au concours de la filière C (BTS agricole, DUT). Il s'agit aussi d'adapter le cursus vétérinaire en préparant mieux les étudiants aux évolutions sociétales (bien-être animal, biosécurité, protection de l'environnement, sécurité sanitaire des aliments) et aux attentes des éleveurs (conseil, disponibilité, relationnel, approche préventive holistique (plus qu'urgentiste) des troupeaux passant par l'exploitation numérique des données d'élevage, au meilleur rapport qualité/prix).

Les stages tutorés, mis en place en 2013 au bénéfice d'étudiants de 5^{ème} année (approfondissement en milieu rural), qui ont concerné 40 étudiants sur l'année 2018-2019, ont fait la preuve de leur pertinence. Ils sont unanimement reconnus comme une excellente solution.

Rares sont les initiatives locales visant à maintenir l'activité d'élevage et celle des vétérinaires en zones rurales. Le dispositif de soutien à l'élevage de montagne, mis en place après-guerre par le conseil départemental des Alpes-Maritimes, fait office d'exception. Il faut dire que, contrairement à ce qui leur est permis dans le cadre du plan de lutte contre les déserts médicaux, les collectivités locales (communes, intercommunalités et conseils départementaux) n'ont actuellement pas la possibilité légale d'apporter un soutien matériel ou financier à l'installation et au maintien de vétérinaires dans les secteurs où leur présence vient à manquer.

Les mesures prises en Europe pour gérer ce problème de désertification de territoires ruraux par les vétérinaires sont elles aussi peu nombreuses. Il a pu être relevé la décision récente du gouvernement de Roumanie d'embaucher des vétérinaires sur fonds publics (2.000 € de salaire mensuel) pour faire de la pratique vétérinaire rurale et assurer un certain nombre de missions de service public en zones dépourvues de vétérinaires. La Finlande a également eu recours à un tel dispositif, en Laponie. Il convient de rappeler que dans le plan national de lutte contre les déserts

médicaux en France, il a été décidé de financer la création de 400 postes de médecins généralistes salariés (sous contrat avec des associations ou des collectivités locales) dont le revenu est pris en charge par l'Etat (nombre porté à 600 dans les 173 propositions retenues pour un agenda rural (Nos campagnes, territoires d'avenir) – septembre 2019).

D'autres Etats-membres, comme notamment l'Espagne, envisagent des allègements fiscaux en territoires ruraux, pour les rendre plus attractifs. Une telle mesure existe déjà en France, mais elle ne concerne que les zones de revitalisation rurale (dispositif créé en 1995), qui bénéficie à 18.000 communes, avec des critères d'éligibilité jugés trop restrictifs, et un impact limité.

Et pourtant, il est urgent d'agir, sauf à se retrouver dans une situation critique, totalement irréversible, dont les conséquences d'ordre sanitaire (capacité à détecter précocement et lutter efficacement contre les maladies animales épizootiques, dont certaines zoonoses), socio-économiques (disparition de l'élevage et des activités associées, désagrégation du tissu économique local), sociétales (gestion inadaptée de la souffrance animale, de la sécurité sanitaire des productions animales) et environnementales (défaut d'entretien des espaces et paysages) seront inestimables.

Les missionnaires rappellent que la problématique des déserts vétérinaires en territoires ruraux est indissociable de celle du maintien et du développement de l'activité d'élevage dans ces territoires.

Face à l'échec manifeste, plus de trois ans et demi après son lancement en mai 2016, de la feuille de route « réseau de vétérinaires dans les territoires ruraux en productions animales », et compte tenu de la tendance forte observée ces dernières années de relâchement du maillage vétérinaire, ils estiment qu'il est nécessaire d'agir au plus vite et avec efficacité pour lutter contre le développement des déserts vétérinaires.

C'est pourquoi ils proposent la **mise en œuvre d'un plan d'action** qui comporte 4 axes thématiques clés, à savoir :

1. renforcer la gouvernance nationale et locale appliquée au maillage vétérinaire,
2. favoriser le recrutement et la formation de futurs vétérinaires ruraux,
3. aider à l'installation et au maintien des vétérinaires en territoires ruraux,
4. aider à l'installation des éleveurs et au renforcement de la rentabilité économique de leurs exploitations, tout en répondant aux attentes sociétales (bien-être animal, protection de l'environnement, sécurité sanitaire des aliments).

Ce projet de plan d'action comporte 10 objectifs principaux et 27 actions, sachant que celles de l'axe 4 doivent encore être complétées sur propositions des organisations professionnelles agricoles (OPA). Il s'agit en fait d'une boîte à outils dont les différents instruments pourront être utilisés selon les contextes locaux, la typologie des élevages et des structures vétérinaires en place.

Il y est question de modalités de recrutement des étudiants vétérinaires, de bourses d'étude, d'adaptation de la formation vétérinaire, de stages tutorés (chez des vétérinaires ruraux et chez des éleveurs), de gouvernance nationale et locale, d'aménagements législatifs pour asseoir la responsabilité de l'Etat et permettre aux collectivités locales d'agir dans ce domaine, d'aides à l'installation (revenu minimum garanti et allègements fiscaux), d'aide au maintien en activité des vétérinaires ruraux sur le départ, de tuilage au bénéfice des jeunes diplômés, de développement de la communication entre éleveurs et vétérinaires (depuis les bancs d'écoles), d'incitation à la création de nouveaux métiers (appui aux vétérinaires ruraux), d'aide à l'organisation des gardes et à la gestion des appels (continuité des soins), de renforcement des missions de santé publique vétérinaire, de la suppression progressive de la facturation à l'acte au profit de contrats assurantiels éleveurs-vétérinaires, d'une approche plus préventive et holistique de la médecine vétérinaire rurale (médecine de troupeaux) passant par un libre accès pour les vétérinaires aux données sanitaires et si possible de performance des élevages.

Si, dans certains territoires où l'activité d'élevage existe et fait sens, les mesures de lutte contre les déserts vétérinaires proposées ci-dessus se révèlent insuffisantes, il conviendra d'envisager, en dernier recours, la création de postes de vétérinaires financés par les pouvoirs publics, pour pouvoir maintenir un maillage vétérinaire satisfaisant, tout en sachant qu'il est illusoire qu'un vétérinaire y reste seul bien longtemps et qu'il faudra donc prévoir des structures ou organisations regroupant au moins trois vétérinaires pour assurer la permanence et la continuité des soins.

Les missionnaires considèrent que le recours au conventionnement entre une association d'éleveurs et un cabinet vétérinaire rural ou mixte, tel que cela existe et a fait ses preuves dans la région Auvergne Rhône-Alpes depuis maintenant 40 ans, pourrait constituer, dans un certain nombre de régions en voie de désertification vétérinaire, moyennant une incitation et un appui des pouvoirs publics et des collectivités locales, une solution efficace et vertueuse. Ainsi que l'a souligné la présidente (éleveuse) de la Fédération des éleveurs et vétérinaires en convention (FEVEC) lors d'une assemblée générale d'éleveurs et de vétérinaires, le 24 octobre 2019, en parlant des contrats « gagnant-gagnant » éleveurs-vétérinaires, « *le 3^{ème} gagnant dans l'histoire, ce sont les animaux* ». Et c'est principalement sur ce terrain du bien-être animal et de la prévention de la souffrance animale qu'éleveurs, vétérinaires et pouvoirs publics sont attendus par la société.

Mais force est de constater qu'aujourd'hui, dans bien des régions, les éleveurs et leurs organisations professionnelles agricoles (OPA) représentatives n'ont pas pris la pleine mesure du danger qui menace.

Les missionnaires estiment qu'il appartient aux OPA, et plus particulièrement aux chambres d'agriculture, d'intervenir auprès des éleveurs :

- pour modifier leur perception bien souvent négative de la prestation vétérinaire (c'est pour eux un coût à réduire et non pas un investissement pour une meilleure rentabilité de leurs élevages),
- pour évaluer leurs besoins en soins vétérinaires,
- pour communiquer sur les solutions qu'il est possible de mettre en œuvre pour y répondre,
- et pour au besoin les fédérer vers une offre collective de soins qu'une structure vétérinaire ad hoc pourra le cas échéant satisfaire.

Une même démarche doit être conduite par la profession vétérinaire auprès de tous les cabinets vétérinaires ruraux et mixtes.

La confrontation des données collectées par les OPA et la profession vétérinaire permettra de cartographier plus finement les zones critiques, ou susceptibles de le devenir rapidement, en matière d'accès aux soins vétérinaires (ZCASV).

Au regard des risques majeurs, sanitaires, socio-économiques et sociétaux, qu'une persistance d'inaction dans ce domaine ferait peser, les missionnaires du CGAAER voient une urgence certaine à ce que les pouvoirs publics (Etat et collectivités locales) interviennent directement dans la gestion du maillage vétérinaire, se saisissent du dossier et affirment, via la mise en œuvre du plan d'action proposé et une mobilisation adaptée de moyens humains et financiers, leur détermination à lutter efficacement, en appui aux éleveurs et aux vétérinaires, contre l'extension des déserts vétérinaires en territoires ruraux et péri-urbains et pour le resserrement du maillage vétérinaire sur tout le territoire national.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Gouvernance nationale et approche communautaire

R1. Affirmer le soutien des pouvoirs publics auprès de la profession vétérinaire et de la profession agricole, pour garantir l'adéquation du maillage vétérinaire et l'accès aux soins vétérinaires en territoires ruraux et péri-urbains ; mobiliser pour cela les moyens humains et financiers permettant de mettre en place une réelle gouvernance nationale en matière de lutte contre les déserts vétérinaires. Porter la prise en compte de cette problématique dans le cadre des négociations et la mise en œuvre de la future PAC en s'appuyant notamment sur les attentes sociétales en matière de bien-être animal.

Gouvernance et pilotage local

R2. Développer et mettre en œuvre les outils de gouvernance locale de gestion et de pilotage du maillage vétérinaire.

Communication et relations entre les acteurs (éleveurs, vétérinaires, pouvoirs publics)

R3. Renouer des liens forts et de confiance d'une part entre les vétérinaires sanitaires et le MAA, en renforçant notamment les actions de santé publique vétérinaire confiées par l'Etat aux vétérinaires ruraux, et d'autre part entre les éleveurs et les vétérinaires libéraux, en développant de nouvelles formes de partenariat éleveurs-vétérinaires, de type assurantiel (contrats individuels ou conventionnement collectif), privilégiant une approche préventive et holistique de la santé des troupeaux.

Définition et identification des ZCASV

R4. Définir les critères et identifier les zones critiques en matière d'accès aux soins vétérinaires (ZCASV) en territoires ruraux où les mesures du plan d'action s'appliqueront en priorité.

Recrutement et formation des étudiants vétérinaires

R5. Poursuivre les mesures en matière de diversification des profils des étudiants recrutés en ENV. Renforcer l'encadrement (stages et stages tutorés) et adapter le contenu pédagogique de la formation à la médecine des animaux de rente aux enjeux sociétaux, aux nouvelles technologies et à une approche préventive et holistique de la santé des troupeaux.

Outils d'aide à l'installation et au maintien des activités d'élevage et de médecine des animaux de rente en territoires ruraux

R6. Mettre en œuvre les politiques d'appui à l'installation et au maintien de l'exercice vétérinaire en territoires ruraux (ZCASV) en recourant à des outils incitatifs et d'accompagnement tels que les bourses d'étude, le tuilage via le maintien en activité de vétérinaires proches de la retraite, des exonérations fiscales, la garantie d'un revenu temporaire minimal à l'installation, l'appui à la création d'associations d'éleveurs, l'appui à la création de cabinets d'au moins trois vétérinaires ruraux, voire, en dernier recours, la prise en charge financière par les pouvoirs publics de postes de vétérinaires salariés (avec contrats de service définis), et l'appui aux initiatives de maintien de la permanence et de la continuité des soins (gardes, plate-forme de gestion des appels).

1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET APPROCHE METHODOLOGIQUE DE LA MISSION

1.1. Genèse et objectifs fixés à la mission

Par lettre du 11 septembre 2018 (cf. annexe 1), la Directrice de Cabinet du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA)¹ a demandé au Vice-président du Conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) à ce qu'une mission de conseil portant sur l'installation et le maintien de l'exercice vétérinaire dans les territoires ruraux soit conduite. La demande de cette mission s'inscrit dans la démarche initiée en mai 2016 par le Ministre Stéphane LE FOLL et le Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL) qui a débouché sur la feuille de route « réseau de vétérinaires dans les territoires ruraux en productions animales » (FRRVTRPA), qui comporte 8 axes.

Parmi ces 8 axes, l'axe 4, piloté par l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), porte sur l'attractivité des territoires et la pérennisation des entreprises vétérinaires et agricoles avec une action (n°13) plus spécifique : « Capitaliser les retours d'expériences d'installation et de maintien d'exercice vétérinaire sur les territoires et dans plusieurs pays européens » pilotée par le SNVEL et la Fédération de groupement de défense sanitaire (SNVEL/GDSF).

La Directrice de Cabinet a rappelé qu'un maillage vétérinaire suffisamment serré constitue un facteur déterminant pour le maintien et le développement de l'activité d'élevage en milieu rural, que cela impacte positivement l'activité économique d'une région, constitue un facteur de cohésion sociale, tout en améliorant la santé et le bien-être des animaux et en sécurisant le dispositif local et national de prévention et de gestion des crises sanitaires.

Il a été demandé à la mission conduite par trois membres du CGAAER de s'attacher à identifier les freins et les atouts, au niveau local et national, à l'implantation et au maintien des vétérinaires dans les territoires ruraux, et à identifier les solutions qui ont déjà pu être mises en œuvre en France ainsi que dans d'autres États-membres confrontés à ce problème de désertification en zones rurales.

1.2. Approche méthodologique adoptée par les missionnaires

En préalable à la rédaction du document de cadrage de leur mission (cf. annexe 2), élaboré en étroite concertation avec la sous-direction de la santé et de la protection animales (SDSPA) de la direction générale de l'alimentation (DGAI), les missionnaires ont présenté la mission aux principaux acteurs concernés et recueilli leurs attentes et suggestions, lors d'une réunion qui s'est tenue au siège de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), le 12 décembre 2018, avec les membres du groupe de l'axe 4 de la FRRVTRPA.

Les missionnaires ont ensuite consulté de nombreux documents (cf. annexe 4), réalisé une veille documentaire et conduit un certain nombre d'entretiens (cf. liste des personnes rencontrées – annexe 5).

Ils ont rédigé un questionnaire à l'attention des conseillers aux affaires agricoles (CAA) travaillant dans l'Union européenne (cf. annexe 8) qui leur a été transmis début juin par le canal de la Sous-direction Europe de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGP3E) du MAA.

¹ La signification de l'ensemble des sigles et acronymes utilisés dans ce rapport figure en annexe 3.

Les missionnaires n'ont pas jugé nécessaire de se déplacer, comme cela était prévu, dans deux ou trois Etats-membres, vu le peu de plus-value que ces déplacements auraient présenté compte tenu des réponses assez décevantes obtenues par le questionnaire.

Les missionnaires ont par ailleurs participé :

- à la conférence donnée par M. Jacques GUERIN, Président du Conseil National de l'Ordre Vétérinaire (CNOV), le 07 novembre 2018, au CGAAER (réunion de la 3^{ème} section), sur le thème « *Une profession s'interroge sur son avenir – Vetfutur2030* »,
- au séminaire organisé le 10 juillet 2019 par la fédération des syndicats vétérinaires de France (FSVF), la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du MAA et les écoles nationales vétérinaires (ENV), portant sur le thème « *Quels défis pour l'enseignement vétérinaire en France ?* »,
- à la conférence du réseau international du MAA, organisée à l'OIE le 29 août 2019, portant sur le thème « *Quelle place pour l'élevage et les productions animales dans le monde de demain ?* »,
- au « 1^{er} colloque sur le maillage vétérinaire » organisé le 27 septembre 2019 en préfecture de région PACA par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et la fédération régionale des groupements techniques vétérinaires (FRGTV).

La mission s'est par ailleurs rendue dans les départements de Seine-Maritime, de la Loire et du Rhône pour rencontrer une vétérinaire ayant créé un métier d'appui aux vétérinaires ruraux, des représentants du corps enseignant de VetAgro-Sup dont certains ont coordonné le projet « VeTerra Massif central² », des vétérinaires ruraux travaillant en groupes vétérinaires conventionnés avec des éleveurs regroupés en associations.

Les missionnaires ont considéré, vue la gravité de la situation, et face aux résultats décevants de la FRRVTRPA, que leur travail d'investigation et d'expertise devait apporter une réelle plus-value et déboucher sur des actions concrètes. C'est pourquoi, alors que cela ne leur était pas spécifiquement demandé dans la lettre de mission, ils ont travaillé à l'élaboration d'une proposition de plan d'action national pour lutter contre le développement des déserts vétérinaires en France (cf. partie 6.).

Les missionnaires ont estimé préférable de différer la rencontre avec les représentants des collectivités locales³, dans l'attente de la validation de leur proposition de plan d'action par le commanditaire de cette mission.

² « Vétérinaires et territoires ruraux attractifs » : projet co-financé par la région Auvergne et l'Union Européenne dont l'objectif était d'explorer les conditions susceptibles de favoriser l'installation durable de vétérinaires dans les territoires ruraux (1^{ère} partie terminée en septembre 2015, 2^{ème} partie non réalisée faute de financement)

³ La mission n'a été prévenue que tardivement des travaux entrepris par des élus (Daniel LABARONNE, Député d'Indre-et-Loire, Patrice JOLY, Sénateur de la Nièvre, Président de l'Association Nationale Nouvelles Ruralités (ANNR), Pierre JARLIER, Sénateur honoraire, Maire de Saint-Flour, Président du Cerema et Président délégué de l'Association des Petites Villes de France (APVF), Cécile GALLIEN, Maire de Vorey, Vice-Présidente de l'Association des Maires de France (AMF) et Dominique DHUMEAUX, Maire de Ferté-sur-Sarthe, Vice-Président de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) qui se sont concrétisés en juillet 2019 par la sortie d'un document intitulé « Ruralités : Une ambition à partager – 200 propositions pour un agenda rural », et n'ont donc pas pu apporter leur contribution à cette réflexion qui a débouché sur l'adoption par le gouvernement de « 173 mesures pour nos campagnes³ » présentées le 20 septembre 2019 par le Premier ministre. La mission a toutefois échangé avec le point focal de la DGP3E, qui était en charge du suivi de ces travaux pour le MAA, avant les derniers arbitrages en réunions inter-ministérielles (RIM). Une de ces 173 mesures concerne l'exercice vétérinaire en territoires ruraux. Elle est libellée comme suit : « **Lutter contre les déserts vétérinaires** en favorisant l'installation en milieu rural de nouveaux professionnels et en diversifiant les modalités de recrutement dans les écoles nationales vétérinaires. »

2. . CONSTATS REALISES PAR LA MISSION

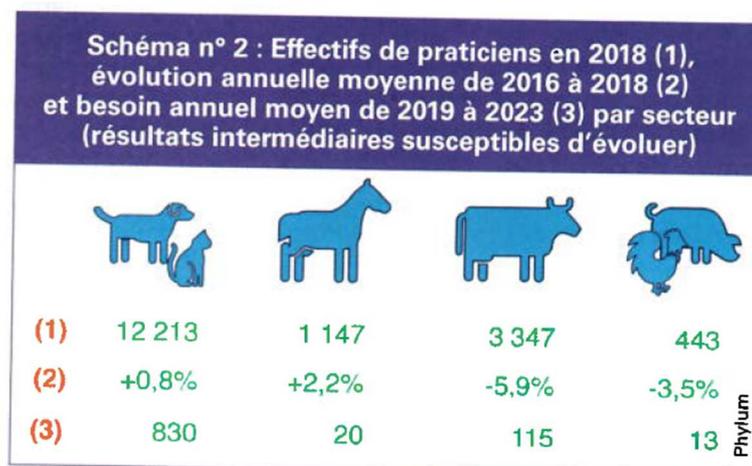
2.1 Une tendance forte à la disparition de l'activité vétérinaire dans un certain nombre de territoires ruraux

L'analyse des données de l'atlas démographique établi chaque année depuis trois ans par le conseil national de l'Ordre des vétérinaires (CNOV) montre qu'il y a une tendance significative à la désertification de certains territoires ruraux par la profession vétérinaire, qui s'explique en grande partie par le départ en retraite d'anciens praticiens ruraux, travaillant le plus souvent dans de petites structures vétérinaires, combiné à un désintérêt croissant des jeunes diplômés vétérinaires pour les remplacer ou s'installer et rester travailler en campagne.

Le CNOV a constaté, sur la courte période de 2016 à 2019, que la part des vétérinaires déclarant exercer une activité de soins exclusive ou principale des animaux d'élevage est passée de 22.8% de l'effectif du tableau de l'Ordre à 19.8%, alors que dans le même temps le nombre total de vétérinaires a crû. 69.9% des vétérinaires libéraux (taux en légère progression) déclarent soigner exclusivement ou principalement des animaux de compagnie.

Le schéma ci-dessous confirme cette tendance et précise que les effectifs vétérinaires en médecine rurale ont diminué de près de 6 %, entre 2016 et 2018.

Schéma 1 – Effectifs vétérinaires en 2018 et perspectives d'évolution d'ici 2023 dans les 4 filières principales (animaux de compagnie, animaux de rente, équine, productions intégrées (porc et volaille)) – (source : étude réalisée à la demande du CNOV par le bureau d'études Phylum – extrait La Dépêche Vétérinaire N°1494 du 14 au 20 septembre 2019).



Cette tendance à la réduction des effectifs de vétérinaires ruraux devrait s'accroître dans les années qui viennent avec le départ en retraite de nombreux vétérinaires approchant la soixantaine, qui seront difficilement remplacés.

La pyramide des âges des vétérinaires en exercice en France (cf. tableau 2 ci-dessous) est particulièrement éclairante sur la situation actuelle (faible engouement pour la médecine rurale chez les 20 à 29 ans) et sur celle que nous devrions observer d'ici cinq ans lorsque les plus de 55 ans seront partis en retraite.

Tableau 1 – Pyramide des âges de la profession vétérinaire en 2019 (Source – Atlas démographique 2018 du CNOV)

	Homme	Femme	Total	% ruraux/tous vétos
de 20 à 29 ans	103	156	259	11%
de 30 à 39 ans	572	517	1089	19%
de 40 à 49 ans	622	247	869	19%
de 50 à 54 ans	359	73	432	20%
de 55 à 57 ans	217	41	258	20%
de 58 à 61 ans	342	31	373	23%
plus de 62 ans	331	19	350	26%

On voit que si les vétérinaires ruraux de classes d'âges supérieurs à 55 ans (ils sont près de mille) représentent encore de 20 % à 26 % de la population totale des vétérinaires d'exercice libéral de ces classes d'âge, ils n'émargent plus qu'à hauteur de 11 % dans la classe d'âges 20 à 29 ans, très fortement féminisée (plus de 60 %). Toutefois, la féminisation de la profession vétérinaire (85 % des étudiants admis dans les ENV sont des femmes) ne doit pas être considérée comme un obstacle au développement de la pratique vétérinaire rurale. Comme le tableau 1 le montre, si le ratio femme/homme exerçant en médecine des animaux de rente n'était que de 5,74 % (19/331) il y a une quarantaine d'années (classe des plus de 62 ans), il est totalement inversé aujourd'hui, avec une fois et demi plus de femmes que d'hommes exerçant en rurale (chez les 20 à 29 ans).

Les données de l'Atlas démographique sont précieuses. Elles fournissent un nombre important d'informations utiles pour appréhender la situation actuelle (par exemple : répartition géographique des vétérinaires sur le territoire en nombre et en densité, classes d'âge, répartition des cheptels par espèces, dynamiques régionales, ...). Mais elles méritent néanmoins d'être affinées pour donner une image plus prospective de la réalité du terrain.

Il serait hasardeux d'extrapoler ces données en tablant sur une évolution linéaire des tendances observées. Les missionnaires estiment en effet que les cessations d'activité rurale ou mixte vont s'intensifier dans les années à venir du fait d'une part des nombreux départs en retraite de vétérinaires ruraux expérimentés, qui ne seront pour nombre d'entre eux pas remplacés, et d'autre part de la perte de rentabilité économique de l'activité rurale d'un certain nombre de cabinets mixtes, comme cela a pu être constaté à plusieurs reprises durant l'année 2019 (cf. revue de presse – annexe 7).

L'évolution de l'activité rurale au niveau d'un cabinet vétérinaire mixte suit le plus souvent une courbe linéaire décroissante avant de décrocher brutalement, lorsque le point d'équilibre a été dépassé. On estime qu'en dessous de 20 % d'activité rurale dans un cabinet mixte, ce n'est plus tenable, surtout lorsqu'au défaut de rentabilité de l'activité rurale s'ajoutent les contraintes de moins en moins supportables qu'imposent la permanence et la continuité des soins (gardes de nuit, de week-ends et de jours fériés).

Les cartographies et études prospectives démographiques (cf. extractions de l'Atlas démographique vétérinaire – annexe 6) intègrent rarement cette hypothèse de cessation brutale d'activité rurale, qui risque pourtant de se généraliser dans les années à venir.

Activité déclinante, à la limite de la rentabilité, impayés qui s'accumulent, difficultés à trouver un remplaçant pour les gardes ou les vacances, environnement concurrentiel fort, plus ou moins loyal, fermeture des commerces et des services, tensions internes au cabinet liées à un déséquilibre entre canine et rurale dans la charge de travail et le dégagement de revenus, n'y sont le plus souvent pas pris en compte. Ce sont pourtant tous ces facteurs qui sont en train de dessiner, en territoires ruraux mais pas seulement (certains secteurs péri-urbains se trouvent déjà concernés), la carte des déserts vétérinaires de demain.

Les exemples de situations critiques dans lesquelles les éleveurs se retrouvent sans vétérinaire sanitaire (pour les prophylaxies), voire sans vétérinaire traitant (pour les soins aux animaux) se font de plus en plus nombreux et sont de plus en plus médiatisés dans la presse généraliste ou régionale (cf. articles du Courrier Picard du 13 février 2019 « *Les éleveurs en mal de vétérinaires dans l'Oise* », et du journal Le Monde du 7 mars 2019 « *Les vétérinaires ruraux, une espèce en voie de disparition* », dépêches AFP du 08 août 2019 « *Dans l'Aude, le départ d'une vétérinaire synonyme de « catastrophe »* » et « *Après les déserts médicaux, la ruralité confrontée aux déserts vétérinaires* », article de La voix du Nord du 17 août 2019 « *Dans nos campagnes, les vétérinaires sont-ils en disparition ?* », articles de Nice matin du 09 août 2019, article du Télégramme de Brest du 19 août 2019 « *Vétérinaire rural. La crise des vocations* », article du Sud-Ouest du 23 octobre 2019 (« *Germinal Peiro (Président du Conseil départemental de la Dordogne) dénonce le manque de vétérinaires* »), (cf. revue de presse récente - annexe 7).

Il y a insuffisance de vétérinaires en territoires ruraux en France et ce malgré le recours aux diplômés de certains pays (Espagne, Roumanie, Belgique, Italie, Algérie, ...) dans des proportions très importantes puisqu'ils représentent déjà près de 50 % des inscriptions annuelles à l'Ordre des vétérinaires⁴, préalable incontournable pour être autorisé d'exercer.

Le problème de l'accès aux soins vétérinaires des détenteurs d'animaux de rente ne concerne pas uniquement les territoires strictement ruraux mais touche également les territoires péri-urbains où se développent fermes pédagogiques, éco-pâturage et petits élevages de loisir ou d'appoint. C'est notamment le cas dans les départements de la grande couronne en région Ile-de-France, mais aussi en périphérie de grandes villes éloignées d'une école nationale vétérinaire (ENV) comme Lille, Bordeaux ou Amiens.

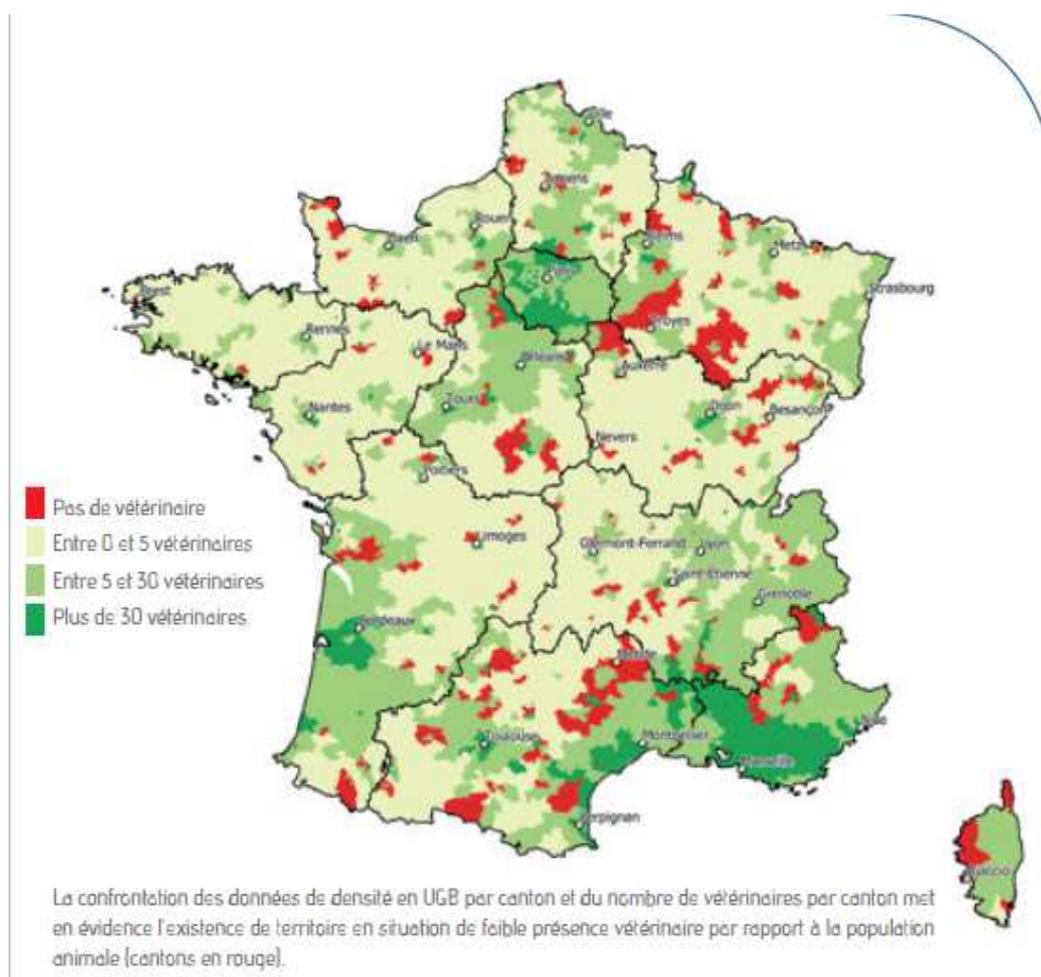
Cette tendance à la désertification des territoires ruraux par la profession vétérinaire n'est pas spécifique à la France puisqu'on l'observe également dans un certain nombre de pays d'Europe, comme l'a établi l'enquête de parangonnage réalisée par la mission, avec la collaboration des Conseillers aux affaires agricoles, dans une dizaine d'Etats-membres (cf. partie 4, page 38).

⁴ 47 % des inscriptions à l'ordre des vétérinaires en 2019, avec une tendance à l'accroissement

2.2 De grandes inégalités territoriales dans l'accès aux soins vétérinaires pour les éleveurs

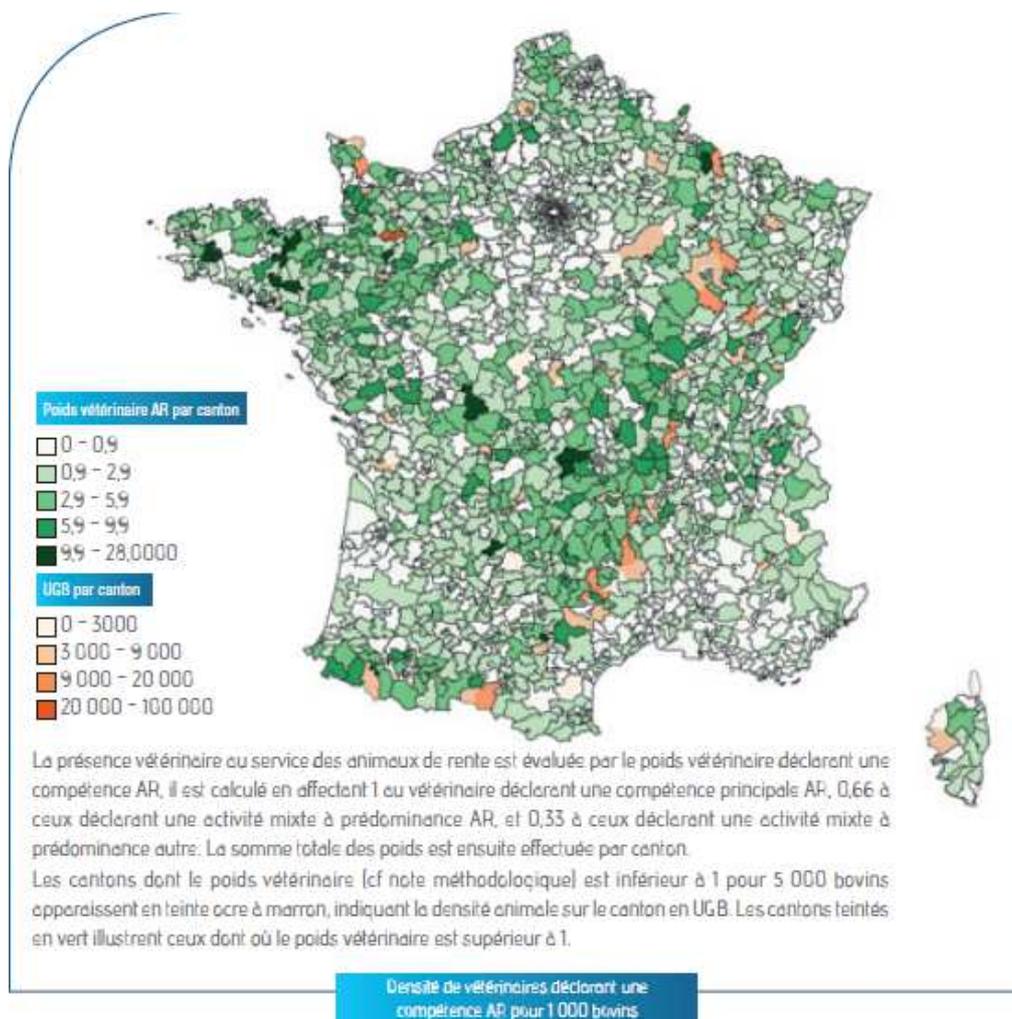
Ainsi que le montrent les cartes ci-dessous extraites de l'atlas démographique de la profession vétérinaire des années 2019 et 2017, les vétérinaires déclarant une activité de soin d'animaux de rente sont très inégalement répartis sur le territoire national. On note de nombreuses zones rouges (absence de vétérinaires), plus ou moins vastes, qui ne correspondent cependant pas obligatoirement à des zones critiques en matière d'accès aux soins vétérinaires. On note également des zones à faible densité en vétérinaires (entre 0 et 5 vétérinaires) où le maillage vétérinaire est pourtant solide comme en Bretagne ou dans les Pays-de-Loire. A l'inverse, les élevages situés dans certaines zones présentant sur la carte une forte concentration de vétérinaires (plus de 30 vétérinaires) peuvent malgré tout être confrontés à une pénurie en matière d'accès aux soins vétérinaires. C'est le cas de la région PACA où la problématique des déserts vétérinaires est devenue une préoccupation majeure des pouvoirs publics locaux.

Carte N° 1 - Nombre de vétérinaires déclarant une compétence pour les animaux de rente pour 1 000 UGB – Atlas démographique 2019 du CNOV



La carte N°2 donne une image plus fidèle de la situation puisqu'on y apprécie mieux les zones faiblement pourvues en élevages d'animaux de rente telle la région centre-Ile-de-France, la région PACA et le Bordelais. Mais pas plus qu'avec la carte N°1 il n'est possible d'identifier avec précision les territoires où l'accès aux soins vétérinaires pour les éleveurs d'animaux de rente est difficile ou risque de l'être prochainement.

Carte N°2 - Densité de vétérinaires déclarant une compétence pour les animaux de rente pour 1 000 UGB – Atlas démographique 2019 du CNOV

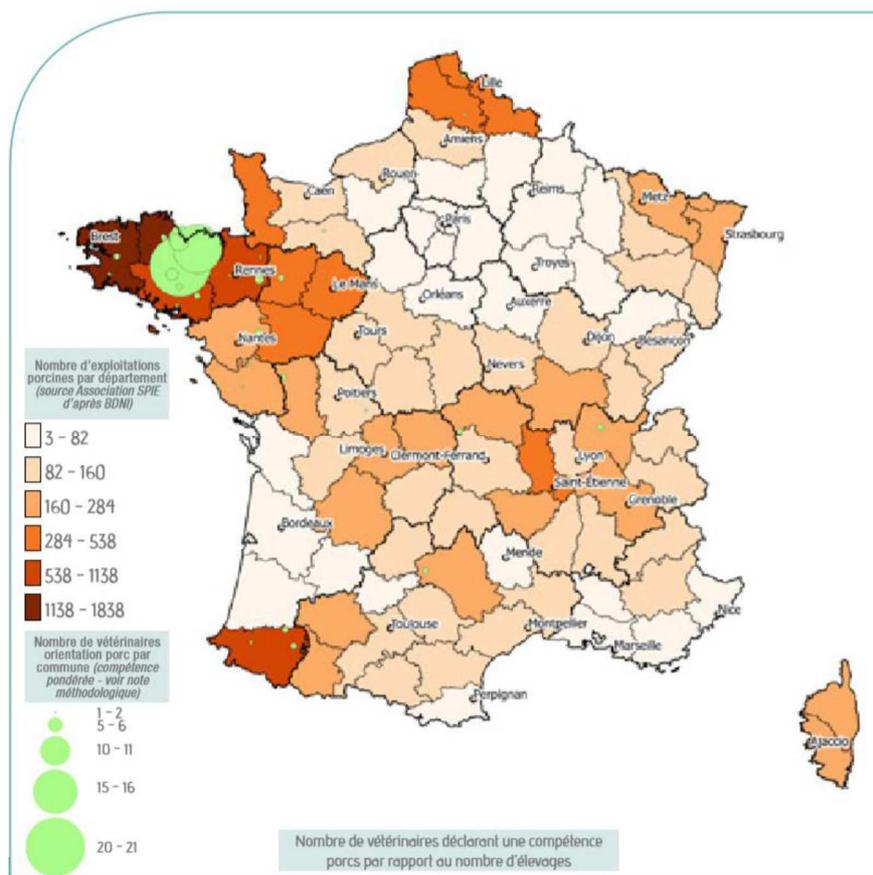


Ces cartes sont cependant fort utiles, par comparaison notamment avec celles des années précédentes, car elles permettent de visualiser les évolutions tant dans la répartition et la taille des élevages que dans celle des cabinets vétérinaires à activité rurale ou mixte.

Lorsque l'on parle de désertification vétérinaire, on considère classiquement les zones où sont élevés des bovins, des ovins et des caprins, dans une moindre mesure les élevages équins.

Les élevages intégrés de porcs et de volailles ne sont pas concernés par ce processus de désertification à proprement parler. On observe, pour ces filières de production animale, une concentration impressionnante de vétérinaires spécialisés dans certaines régions (la Bretagne, principalement), ainsi que le montre la carte N°3 ci-dessous. Il y a dans ces filières des vétérinaires salariés, que certains qualifient de « vétérinaires autoroutes », qui interviennent dans des élevages éloignés les uns des autres de parfois plusieurs centaines de kilomètres. La problématique dans ces filières est moins la désertification vétérinaire que le défaut de maillage qui peut être source d'importantes difficultés, comme cela a pu être constaté ces dernières années pour mobiliser des acteurs compétents lors de graves menaces épizootiques (exemple : peste porcine africaine en Belgique en 2018) ou de crises sanitaires avérées (exemple : influenza aviaire hautement pathogène dans le sud-ouest en 2014 et en 2016).

Carte N°3 - Répartition des vétérinaires porcins par rapport aux élevages porcins en France continentale – Atlas démographique 2017 du CNOV



La problématique de désertification ne concerne pas que les territoires ruraux mais elle touche également des zones péri-urbaines où des particuliers détenteurs de chevaux, de petits ruminants, de lapins et de volailles, ont parfois bien du mal à trouver un vétérinaire canin qui accepte de soigner leurs animaux. Le développement de fermes pédagogiques et de la pratique de l'éco-pâturage (suite à l'interdiction des désherbants et pesticides dans les jardins et espaces verts) crée de nouvelles demandes en soins vétérinaires qui sont difficilement satisfaites⁵.

Les missionnaires ont, de façon un peu schématique (mais la typologie des situations, qui fait interférer les effectifs animaux, les espèces animales, leur densité, la topographie des territoires, la répartition des vétérinaires à compétence rurale, leur regroupement en cabinets plus ou moins importants (jusqu'à 20 vétérinaires), n'est pas aisée à établir), identifié trois types de territoires au regard de cette problématique de la désertification vétérinaire :

- des territoires à forte densité d'élevages, bénéficiant d'une bonne couverture vétérinaire
- des territoires où la médecine vétérinaire rurale devient une activité secondaire
- des territoires où les éleveurs peinent déjà à joindre un vétérinaire

⁵ A l'initiative de la DDPP de Seine-et-Marne et du Groupement Technique Vétérinaire (GTV) régional, des sessions de formation ont été mises en place pour aider les vétérinaires canins à faire face localement à ces nouvelles demandes.

2.2.1 Des territoires à forte densité d'élevages, bénéficiant d'une bonne couverture vétérinaire

Là où les élevages, notamment de bovins laitiers, sont suffisamment denses, réduisant les distances et le temps passé par les vétérinaires sur la route, la profession vétérinaire s'est organisée, le plus souvent en gros cabinets spécialisés, regroupant parfois jusqu'à une vingtaine de vétérinaires, pour répondre au mieux aux attentes des éleveurs et proposer aux associés ou salariés des conditions optimales de travail (spécialisation, horaires de travail, congés, répartition des gardes, tutorat, formation continue, ...).

Dans ces territoires ruraux, la compétence pointue des éleveurs⁶, la taille et la rentabilité économique des élevages, prédisposent à la mise en place de programmes de suivi sanitaire préventif plus ou moins formalisés par des contrats entre éleveurs et vétérinaires. Il en sera question dans la partie 4 du chapitre III (Solutions identifiées, mises en œuvre ou en projet) du présent document.

L'aspect satisfaisant actuel du maillage vétérinaire dans certains de ces territoires⁷ peut cependant cacher une réalité moins favorable. Le départ des anciens, qui ont depuis leur installation accepté un niveau de contraintes élevé (gardes de nuits, week-end et jours fériés une fois sur deux, voire davantage), va y poser de sérieux problèmes dans la mesure où les jeunes vétérinaires nouvellement arrivés sur le marché du travail ne sont pas disposés à accepter de telles contraintes faisant fortement obstacle au niveau de qualité de vie recherché.

Ce problème du remplacement des anciens, qui partiront bientôt à la retraite, se pose également chez les éleveurs et menace dans certains endroits, où par exemple le prix du foncier est devenu exorbitant (cas des pâturages dans le Cantal), la reprise et donc la pérennité des exploitations d'élevage.

Parallèlement, on observe la disparition de nombreux élevages de taille modeste au profit de gros élevages qui s'accompagne, dans les filières bovine⁸ et ovine, d'une diminution très sensible des populations d'animaux, que l'évolution des habitudes alimentaires, en réponse à la problématique du bien-être animal, et l'agri-bashing observé actuellement, risquent fort d'accentuer dans les années à venir.

2.2.2 Des territoires où la médecine vétérinaire rurale devient une activité secondaire

Là où la typologie d'élevages (ex. majorité d'élevages de petits ruminants ou de bovins allaitants) induit peu d'interventions vétérinaires, parce qu'elles ne sont pas rentables (cas des élevages de petits ruminants où les vétérinaires interviennent de moins en moins) ou parce qu'elles sont limitées à des interventions d'urgence (vêlages dystociques), et là où la densité d'élevages est relativement faible, l'activité vétérinaire rurale se maintient le plus souvent parce qu'elle est combinée à une activité vétérinaire canine. Elle est rarement une activité essentielle du cabinet mais en constitue le plus souvent une activité secondaire, soutenue par la passion d'un ou de deux vétérinaires qui acceptent d'en assurer le service de garde, malgré les contraintes qu'impose la continuité des soins et une rentabilité économique faible.

⁶ Propos d'un vétérinaire canin ancien mixte (source Rapport Master 2 ENSV « Relations entre éleveurs et vétérinaires : les contrats sont-ils une solution d'avenir ? » : « Les éleveurs sont bien formés. Ils sont formés à force de nous observer et aujourd'hui ils savent faire beaucoup de choses seuls. Ils s'auto-médicalisent. Ils arrivent à faire des vêlages seuls. Ils n'ont pas besoin de nous. Ils arrivent à faire des épisiotomies seuls ».

⁷ En Normandie, dans une région où l'activité d'élevage est encore très présente, des vétérinaires ruraux de clientèles mixtes s'inquiètent pour le devenir de leur activité rurale : « D'ici 5 à 10 ans, si rien n'est fait, l'activité vétérinaire rurale sera en grande difficulté, voire aura disparu ».

BETAIL & VIANDE. La France a perdu un million de bovins en trois ans. Le cheptel bovin français compte 18,5 millions de têtes, selon les chiffres diffusés par le ministère de l'Agriculture. Il se replie pour la troisième année consécutive (La France Agricole, 14/10/2019).

Dans ces territoires ruraux, l'équilibre économique de l'entreprise vétérinaire mixte est fragile et peut être mis à mal par l'installation, dans un rayon relativement proche, d'un cabinet vétérinaire canin pur, par l'existence de circuits illégaux de vente du médicament vétérinaire, par les difficultés financières rencontrées par les éleveurs et par la pratique d'actes vétérinaires par ces derniers.

Les vétérinaires associés peuvent alors décider de recentrer l'activité de leur cabinet sur les actes les plus rentables⁹, à savoir ceux de la médecine canine, dans l'objectif d'éviter qu'une partie de la clientèle passe à la concurrence. Cela peut conduire à envisager l'abandon de l'activité rurale¹⁰. Un(e) jeune vétérinaire intéressé(e) par la médecine des animaux de rente ne pourra pas reprendre cette clientèle rurale délaissée car elle ne suffira pas à elle seule à lui garantir un niveau de revenus suffisant¹¹, sachant de plus qu'il(elle) souhaitera pouvoir s'associer avec un confrère/ une consœur pour se ménager une vie professionnelle et une vie privée plus confortables.

2.2.3 Des territoires où les éleveurs peinent déjà à joindre le vétérinaire

Il existe déjà des territoires ruraux où les éleveurs sont confrontés à d'importantes difficultés pour faire faire la prophylaxie des maladies réglementées (brucellose, tuberculose) de leurs animaux ou les faire soigner. On parle grossièrement d'une diagonale partant de la région des Hauts-de-France pour descendre jusqu'à la région PACA et à une partie de l'Occitanie (Aude, Pyrénées-Orientales, ...), mais d'autres régions (Nouvelle Aquitaine, Centre – Val-de-Loire) sont touchées ou menacées par cette désertification des territoires ruraux par la profession vétérinaire.

Dans ces territoires, le maillage vétérinaire s'est fortement distendu, les cabinets vétérinaires sont distants de plusieurs dizaines de kilomètres les uns des autres, sans parler de la topographie (petite montagne ou montagne), ce qui rend toute intervention d'urgence chronophage, peu rentable¹² et risquée¹³ pour le vétérinaire, et onéreuse pour l'éleveur, qui de plus en plus souvent finit par renoncer à l'appeler.

Certains vétérinaires constatent en effet que dans ces secteurs éloignés du plus proche cabinet vétérinaire, les éleveurs, soucieux de réduire au maximum la facture vétérinaire, tentent avec plus ou moins de succès de se débrouiller tout seuls, ce qui n'épargne pas les animaux, et font de moins en moins appel à eux¹⁴.

Cette situation est préoccupante à plusieurs titres : défaut de continuité des soins avec le plus souvent risque de souffrance animale, de désarroi voire de désespoir des éleveurs¹⁵, pertes économiques et impact sur la viabilité de l'entreprise agricole, fragilité du dispositif d'épidémiologie des maladies animales et du dispositif local de gestion de crise sanitaire majeure.

⁹ Dixit un vétérinaire de clientèle mixte: « *En clientèle mixte, en deçà de 20 % en rurale, on perd de l'argent. Souvent, en reprise de clientèle, on garde l'activité canine et on abandonne la rurale. Il faut une pertinence économique si on veut garder l'exercice rural.* »

¹⁰ Cas de figure concernant un cabinet vétérinaire du sud-Morbihan.

¹¹ Cas de figure observé récemment dans le département de l'Aude, où la vétérinaire, qui n'arrivait plus à dégager des revenus suffisants de son activité rurale, a fini par jeter l'éponge.

¹² « *La comptabilité analytique montre que le temps passé en exercice rural n'est pas suffisamment payé pour être attractif* » constate un représentant du SNVEL.

¹³ Les vétérinaires ruraux, amenés à circuler par tout temps, de jour comme de nuit, sur les petites routes de campagne, sont bien plus exposés que d'autres professionnels aux accidents de la route et à leurs conséquences (arrêt de travail, invalidité permanente, décès).

¹⁴ « *Ils se marginalisent* » déplore un vétérinaire rural.

¹⁵ Parmi les différentes catégories socio-professionnelles, celle des agriculteurs est une des plus exposée au suicide (un risque plus élevé de 12,6 % par rapport au reste de la population – dépêche AFP du 18/09/2019). Camille BEAURIN, auteure du livre « *Terre de malheur et terre d'espoir* », écrit à 26 ans, suite au suicide de son mari, Augustin, éleveur de porcs dans la Somme, avance le chiffre de 600 suicides d'agriculteurs par an. Les vétérinaires, pour diverses raisons (isolement, surcharge de travail, facilité d'accès à certaines substances toxiques), sont également fort exposés à ce risque.

2.2.4 Une tendance inexorable vers la désertification vétérinaire de vastes territoires ruraux

Au final, les mailles du réseau de cabinets vétérinaires à activité rurale se sont ces dernières décennies fortement distendues et laissent aujourd'hui s'installer, de façon inexorable, entre des nœuds de plus en plus gros, de vastes espaces vides. Dans ces territoires ruraux désertés, l'activité vétérinaire, au profit notamment des éleveurs et de leurs animaux, devient de moins en moins rentable vues les distances à parcourir et le temps à y consacrer, et tend à être délaissée. La fine toile d'araignée d'il y a cinquante ans a laissé la place à un filet à grosses mailles, de moins en moins capable de remplir les tâches qui lui sont assignées en matière de santé publique vétérinaire (prévention et lutte contre les épizooties majeures, notamment) et de permanence des soins à prodiguer aux animaux.

2.3 Un défaut répandu de communication entre éleveurs et vétérinaires : ignorance des attentes respectives, incompréhensions et idées reçues

D'après les vétérinaires rencontrés, encore nombreux sont les éleveurs à considérer que les vétérinaires ont besoin d'eux et qu'ils gagnent toujours très bien leur vie, ce qui n'est bien souvent plus le cas en rurale¹⁶. Les éleveurs considèrent dès lors que si les vétérinaires ne s'installent pas en territoires ruraux c'est que la médecine des animaux de rente ne les intéresse plus¹⁷.

Les éleveurs ne réalisent le plus souvent pas que l'activité rurale dans certaines zones ne tient le plus souvent que parce qu'elle est combinée à l'activité canine.

Ils ont tendance à considérer que l'intervention du vétérinaire est une charge et non un investissement, au contraire de leurs pratiques en cultures (« *Epandre des produits phytosanitaires dans un champ est vu comme un investissement alors que déparasiter des animaux est vu comme une dépense* »).

Des éleveurs commencent cependant à réaliser l'importance d'avoir un cabinet vétérinaire compétent près de chez eux, pas seulement pour les interventions d'urgence mais aussi pour une médecine préventive de leurs troupeaux, et intègrent cette donnée dans le choix du lieu de leur installation.

Il apparaît clairement que les éleveurs et les vétérinaires ne communiquent pas suffisamment, qu'ils n'expriment pas clairement leurs besoins, leurs attentes, leurs préoccupations, leurs craintes respectives, et qu'il découle de ces non-dits de l'incompréhension et de l'insatisfaction de part et d'autre¹⁸.

¹⁶ « *moi, je gagne 1000 euros par mois net, un remplaçant ça coûte 3000 sans les charges* ». Ils disent : *moi, je vais pas travailler 6 mois pour payer un remplaçant deux mois, ça devient complètement dingue !* » (Entretien auprès de l'Ordre du Limousin, août 2015 – extrait des travaux de VeTerrA)

¹⁷ Selon un responsable de GDS France, éleveur laitier en Loire-Atlantique, « *La question se pose réellement de savoir si les vétérinaires sont encore intéressés par l'exercice rural* ». Il constate un désintérêt croissant pour le métier, et ce, quelquefois, malgré la présence d'activités d'élevage notables.

¹⁸ Ce constat n'est cependant pas valable pour ce qui concerne les territoires ruraux situés dans les départements 42, 69, 26, 12 et 22 où des groupes vétérinaires conventionnés se sont mis en place (cf. partie 5.2.3, pages 52 à 56). Dans ce mode vertueux de fonctionnement, basé sur une estime mutuelle et un sens aigu de la solidarité, la communication entre éleveurs et vétérinaires y est au contraire fort développée.

Il est urgent que le dialogue s'installe, dès le stade des études en établissements d'enseignement agricoles et vétérinaires, et que les éleveurs et leurs représentants réalisent qu'ils sont dans la même embarcation que les vétérinaires ruraux ou mixtes, mais que ces derniers n'hésiteront pas à la quitter s'ils n'y trouvent plus leur place.

Cette préconisation est reprise dans la recommandation thématique **R3** portant sur le renforcement des liens et de la communication entre les différents acteurs (Etat, éleveurs et vétérinaires) (cf. pages 9 et 54).

La démarche « Terre d'accueil », promue par la fédération des Eleveurs et Vétérinaires En Convention (FEVEC), donne une illustration de ce qu'il est possible de faire dans ce domaine.

#FEVEC Terre d'accueil

- *« Le projet terre d'accueil, à l'initiative des éleveurs engagés dans les groupements FEVEC, vise à permettre un accueil de qualité d'étudiants vétérinaires de première année au sein des exploitations. L'objectif est de permettre aux jeunes étudiants, futurs vétérinaires, de découvrir l'élevage et son ancrage à la fois dans des filières de production mais aussi des territoires. Il ne s'agit donc pas juste d'accueillir les étudiants pour voir une ferme, mais aussi de parler avec eux de la réalité du métier, des relations avec le vétérinaire, du territoire où se situe l'exploitation, des relations sociales autour de celles-ci et tout simplement de la vie de l'éleveur, tant professionnelle que personnelle. »*

Sylvain Dernas, chercheur à l'INRA



2.4 L'entreprise vétérinaire, comme l'entreprise agricole, est soumise au dictat de la rentabilité, passée au crible de la comptabilité analytique

S'il existait encore, début 2018, plus de deux mille vétérinaires qui déclarent un exercice exclusif au profit des animaux de rente, il n'existe en revanche plus de cabinets vétérinaires à activité rurale stricte en France. Les cabinets vétérinaires s'intéressant aux animaux de rente sont en très grande majorité des cabinets vétérinaires mixtes qui assurent une activité de soin aux animaux de compagnie plus ou moins développée.

D'après les données de l'atlas démographique de la profession vétérinaire 2018, le nombre de vétérinaires déclarant soigner des animaux de compagnie a progressé de 1,9 % sur un an (de 2017 à 2018), alors que sur la même période, le nombre de vétérinaires déclarant une compétence pour les animaux de rente a baissé de 1,6 %, ce qui correspond à une réduction d'effectif de 110 vétérinaires ruraux.

C'est le plus souvent l'activité canine, plus rentable, qui, dans une clientèle mixte, permet le maintien de l'activité rurale, ce que le représentant du SNVEL illustre par l'expression « *la rurale est sous perfusion de la canine* ». Il est cependant observé que, dans certains cabinets à forte activité rurale, la médecine vétérinaire des animaux de rente suffit à elle seule à assurer la viabilité économique de l'entreprise vétérinaire.

La viabilité économique de l'activité rurale ne tient le plus souvent que par la vente de médicaments, qui participe à hauteur de 25 % à plus de 50 % au bénéfice des cabinets vétérinaires. Les actes de prophylaxie des maladies réglementées animales, qui ont représenté jusqu'à 30 % des revenus des vétérinaires ruraux, n'en représentent plus que de 2 à 3 % (à l'exception des cabinets concernés par un plan de lutte tuberculose bovine, lorsque certaines situations sanitaires locales incitent à une implication spécifique des vétérinaires, ou lors de crises sanitaires – avec bascule vers des mesures de police sanitaire financées par l'Etat).

Un certain nombre d'actes, comme des interventions d'urgence sur des exploitations éloignées, situées en montagne ou en zone semi-montagneuse, ne s'inscrivant pas dans une tournée de visites, sont, avant même que le vétérinaire prenne sa voiture, considérés comme déficitaires.

Les cabinets vétérinaires ruraux et mixtes sont systématiquement confrontés à des situations d'impayés¹⁹, découlant elles-mêmes de difficultés budgétaires, transitoires ou durables, que rencontrent certains éleveurs. Le vétérinaire estime le plus souvent qu'il lui faut continuer à soigner leurs animaux, même si c'est en pure perte. Ne pas le faire reviendrait à renoncer à se voir un jour remboursé de dettes parfois lourdes et surtout à mettre ces éleveurs en situation financière et morale encore plus critique.

Un déséquilibre significatif dans la rentabilité des activités canine et rurale d'un cabinet vétérinaire peut générer de fortes tensions au sein de l'équipe vétérinaire et remettre en question la poursuite des activités vétérinaires en rurale.

Les conclusions de la comptabilité analytique de l'entreprise vétérinaire, à laquelle le vétérinaire rural se soumet de plus en plus, sont parfois sans appel. Il faut alors décider de cesser une activité qui n'est plus rentable, ou qui l'est trop faiblement, pour ne pas mettre en péril l'équilibre et la viabilité économiques de toute l'entreprise.

2.4.1 La question primordiale des salaires

La notion de rentabilité économique d'un cabinet vétérinaire dépend bien sûr du salaire que le vétérinaire, associé ou salarié, s'octroie ou estime devoir percevoir pour son investissement professionnel.

La profession vétérinaire a établi des grilles de salaires minimum conventionnels, dépendant de la qualification du vétérinaire salarié (5 échelons), qui sont actualisées tous les ans (cf. tableaux 2 et 3 ci-dessous).

On estime que le salaire net mensuel d'un vétérinaire libéral se situe autour de 5.000 à 6.000 euros par mois, mais il s'agit là d'une moyenne. Certains vétérinaires peinent à gagner le SMIC alors que d'autres parviennent à dégager des revenus de plus de 10.000 euros par mois.

¹⁹ Cela est aussi très fréquent pour les cabinets vétérinaires urbains, soignant les animaux de compagnie, mais il y est plus facile aux vétérinaires d'y mettre fin.

Pour les vétérinaires forfait heures base 35h hebdo, soit 151,67h par mois :

Echelon	Critère	Coefficient	Salaire brut mensuel	Salaire brut horaire
Echelon 1 (Elève non cadre)	DEFV	130	130*15,2 = 1976 €	13,03€/h
Echelon 2 (cadre débutant)	Vétérinaire thésé(e)	150	2280 €	15,03€/h
Echelon 3 (cadre confirmé A)	+ de 2 ans d'exercice	180	2736 €	18,04€/h
Echelon 4 (cadre confirmé B)	+ de 4 ans d'exercice	210	3192 €	21,05€/h
Echelon 5	Vétérinaire spécialiste	240	3648 €	24,05€/h

Pour les vétérinaires forfait jour, base 216 jours, incluant congés payés et RTT :

Echelon	Critère	Coefficient annuel	Salaire brut annuel	Salaire brut mensuel	Salaire brut jour
Echelon 2 (cadre débutant)	Vétérinaire thésé(e)	2160	15,20*2160 = 32832 €	2736 €	152€/j
Echelon 3 (cadre confirmé A)	+ de 2 ans d'exercice	2592	39398 €	3283 €	182,4€/j
Echelon 4 (cadre confirmé B)	+ de 4 ans d'exercice	3024	45965 €	3830 €	212,8€/j
Echelon 5	Vétérinaire spécialiste	3456	52531 €	4378 €	243,2€/j

Tableaux 2 et 3 – Grilles des salaires minimum conventionnels 2019 des vétérinaires salariés
(source <https://www.vetojob.fr/page/grille-des-salaires-2019-110.html>)

Cependant, l'épanouissement professionnel qu'un/e vétérinaire peut trouver dans son travail, et la satisfaction qu'il/elle peut avoir à travailler en confiance, dans une ambiance conviviale et solidaire tant avec les vétérinaires et auxiliaires vétérinaires de la clinique qu'avec les éleveurs, justifient pleinement à leurs yeux d'accepter des niveaux de rémunération jugés modestes pour la profession.

Ainsi, les vétérinaires travaillant dans le cadre de groupes vétérinaires conventionnés (GVC) avec une association d'éleveurs, acceptent de ne s'octroyer qu'un salaire mensuel de l'ordre de 3.500 euros nets, voire moins, bénéfice (réduit) sur la vente de médicaments inclus. Les éleveurs estiment, dans ce dispositif, bénéficier d'un bon rapport qualité/prix pour leurs dépenses vétérinaires.

2.4.2 La part du médicament dans les revenus des vétérinaires ruraux

Le médicament vétérinaire, prescrit et délivré par les vétérinaires, participe de façon très significative (de 30 % à plus de 50 %) à l'équilibre financier des entreprises vétérinaires en territoires ruraux.

Cette dépendance de la profession vétérinaire rurale à la vente de médicaments est si forte que si le Décret prescription-délivrance était remis en question, plus de la moitié des cabinets vétérinaires ruraux et mixtes seraient amenés à cesser leur activité.

Ce constat est aussi réalisé dans de nombreux Etats-membres. L'enquête de parangonnage par questionnaire a en effet montré qu'en dehors de l'Italie où le vétérinaire ne tire aucun profit de la vente de médicaments, les vétérinaires y sont autorisés à vendre des médicaments pour les animaux de rente qu'ils soignent, ce qui leur permet de dégager des revenus participant pour 20 % à minima (Roumanie) à plus de 50 % (Allemagne) aux revenus de leurs cabinets. Il a été relevé qu'aux Pays-Bas, un éleveur ne peut acheter des médicaments vétérinaires qu'auprès d'un vétérinaire formellement choisi, qu'en Pologne, les pharmacies ne peuvent pas vendre de médicaments vétérinaires, et qu'en Allemagne, la grande majorité des pharmacies s'y refusent. La Grèce a souligné l'importance des circuits de commerce illégaux de médicaments vétérinaires par des marchands, qui se fournissent en Bulgarie, et par des compagnies pharmaceutiques.

Les missionnaires reconnaissent la pertinence du couplage prescription-délivrance des médicaments vétérinaires mais jugent en même temps qu'il n'est pas sain que l'équilibre financier des entreprises vétérinaires en soit si dépendant.

Ils considèrent que la relation entre éleveurs et vétérinaires peut s'en trouver altérée ; l'éleveur considérant que le vétérinaire pousse à la consommation de médicaments²⁰ sur lesquels il a de bonnes marges commerciales, et cherchant alors à se les procurer à moindre coût via des circuits plus ou moins légaux (Espagne, internet, ...).

A ce titre, les missionnaires ont considéré que le dispositif de délivrance des médicaments par les groupes vétérinaires conventionnés (GVC - cf. partie 5.2.3 – pages 52 à 56) était particulièrement vertueux puisque les éleveurs et les vétérinaires se sont entendus pour que d'une part l'éleveur achète tous ses médicaments au GVC, et d'autre part que la marge dégagée par le GVC de la vente des médicaments ne dépasse pas 15 %, marges avant et arrière consenties par les laboratoires pharmaceutiques incluses. Ceci permet de ramener la part du médicament dans les revenus des vétérinaires à un taux de l'ordre de 25 % des revenus totaux du GVC, réduit la consommation de médicaments vétérinaires et assainit la relation entre éleveurs et vétérinaires.

2.5 Une profession vétérinaire libérale mobilisée, des éleveurs le plus souvent attentistes ne se manifestant que lorsque la crise survient localement

C'est à l'initiative de la profession vétérinaire que l'ambitieuse feuille de route « réseau de vétérinaires dans les territoires ruraux en productions animales » (FRRVTRPA), pilotée par la DGAI, a été mise en œuvre. Force est de constater qu'aujourd'hui, trois ans et demi après son lancement, en mai 2016, peu d'actions concrètes ont émergé des travaux conduits dans le cadre de cette FRRVTRPA.

La profession vétérinaire, et tout particulièrement le CNOV et le SNVEL, a pourtant clairement identifié le danger élevé de création irréversible de déserts vétérinaires, risquant de se traduire d'une part par une perte de débouchés professionnels pour les jeunes vétérinaires passionnés par la médecine des animaux de rente et d'autre part par la disparition inéluctable de l'élevage dans les zones en pénurie de soins vétérinaires.

La profession vétérinaire s'est fortement impliquée ces dernières années pour essayer de quantifier ce phénomène (atlas démographique, études prospectives confiées à un prestataire externe), pour rechercher des solutions (travail sur le contrat « éleveur – vétérinaire ») et pour alerter les élus et les pouvoirs publics sur les dangers sanitaires, socio-économiques et sociétaux (bien-être animal, protection de l'environnement) auxquels la désertification vétérinaire expose certains territoires ruraux.

Après avoir alerté les pouvoirs publics pendant plusieurs années, sans que rien ne bouge, la profession vétérinaire se montre aujourd'hui quelque peu désabusée devant l'inertie constatée²¹.

De leur côté, les éleveurs ont à répondre à d'autres défis tels la rentabilité économique de leurs exploitations, l'adaptation au réchauffement climatique, la prise en compte des nouvelles exigences réglementaires et des attentes sociétales (bien-être animal, produits alimentaires exempts de contaminants, traçabilité, protection de l'environnement,...).

²⁰ La profession vétérinaire s'est fortement investie ces dernières années dans la mise en œuvre du plan éco-antibio, porté conjointement par le MAA et le MSS, ce qui s'est traduit par une baisse très significative de la quantité d'antibiotiques utilisée en médecine des animaux de rente et par l'arrêt de l'utilisation d'antibiotiques de dernières générations. Ceci s'est fait au prix du renoncement à plus de 60 millions d'euros de marges arrière.

²¹ Cf. verbatim des propos tenus par les représentants de la profession vétérinaire lors du colloque sur le « maillage vétérinaire » organisé par la DRAAF et la FRGTV PACA à la Préfecture de région, le 27 septembre 2019.

Considérant que les soins vétérinaires sont un coût à réduire et non pas une opportunité à améliorer la rentabilité de leurs élevages, convaincus que les vétérinaires gagnent bien leur vie, ignorant le plus souvent les difficultés que ces derniers rencontrent pour trouver remplaçant ou associé, voire de survivre de leur métier pour certains, ils ne font généralement pas preuve d'anticipation collective et se retrouvent alors du jour au lendemain, comme cela a été le cas en 2019 dans l'Oise, l'Aude, La Dordogne ou la Corrèze, sans vétérinaire pour faire la prophylaxie, voire pour soigner leurs animaux. Leurs OPA représentatives, à quelques rares exceptions près, n'ont pas réalisé la gravité de la situation et ne se sont pas mobilisées sur le sujet.

Dans un certain nombre d'endroits, les éleveurs en situation économique fragilisée ou précaire, cherchent à réduire la facture vétérinaire et limitent au maximum les appels. Sans réaliser qu'il s'agit le plus souvent d'un mauvais calcul, ils s'adaptent à la dégradation de la situation sanitaire de leurs troupeaux²² (intégration d'une baisse significative de performance, renoncement à des actions vétérinaires préventives, appels tardifs en urgence quand il n'y a le plus souvent plus rien à faire, achat de médicaments et recherche de tuyaux (médecines alternatives) sur internet, ...).

Le défaut de communication entre vétérinaires et éleveurs (cf. partie 2.3, page 21) nuit à la recherche de solutions collectives, qui devrait pourtant être engagée bien avant que la situation de crise n'apparaisse.

Or, il est clair que si les éleveurs ne se mobilisent pas collectivement pour veiller au maintien en activité de leurs vétérinaires ruraux, ces derniers soit quitteront les territoires ruraux soit y resteront mais diversifieront leurs activités sur des secteurs plus porteurs que la rurale²³.

Pour les missionnaires, il y a urgence à ce que les organisations professionnelles agricoles (OPA) représentatives des éleveurs :

- prennent la juste mesure de la gravité de la situation,
- agissent auprès des éleveurs pour lutter contre l'idée fautive selon laquelle la prestation vétérinaire est une dépense à réduire afin de rentabiliser leurs exploitations,
- identifient les secteurs où la pénurie en soins vétérinaires se fait déjà sentir et ceux où elle risque de se faire sentir prochainement avec le départ programmé non remplacé d'un vétérinaire,
- cherchent, avec les vétérinaires en place, le soutien de l'Etat et des collectivités locales, les moyens de pérenniser l'activité d'élevage là où elle a encore du sens, et à faire revenir les vétérinaires ruraux dans les élevages où une approche globale et préventive de la médecine vétérinaire prouvera son efficacité économique.

Ces préconisations font d'une part partie de la recommandation thématique **R1** (cf. pages 9 et 59) qui porte sur la gouvernance nationale appliquée au maillage vétérinaire, d'autre part de la recommandation thématique **R4** (pages 9 et 45) portant sur la définition et le recensement des zones critiques en matière d'accès aux soins vétérinaires, et enfin de la recommandation thématique **R6** (pages 9 et 57) portant sur les outils incitatifs et d'accompagnement à la politique d'installation et de maintien de l'exercice vétérinaire en territoires ruraux.

²² Cf. travaux de sociologie de l'UMR Territoires, VetAgro-Sup Clermont-Ferrand.

²³ Un vétérinaire rural de montagne, représentant local du CNOV, résume ainsi la situation : « Dans cette affaire, ce sont les éleveurs les plus à plaindre car finalement les vétérinaires peuvent décider ou non de venir travailler en campagne, mais les éleveurs n'ont pas le choix ».

2.6 Le jeune vétérinaire rural, un(e) passionné(e), en quête de reconnaissance et de qualité de vie, peu sensibilisé aux missions de santé publique vétérinaire

Le vétérinaire rural a connu sa période de gloire, il y a de cela un peu plus de 40 ans, lorsque, devant l'éleveur ignorant tout de la médecine, il soignait et guérissait les animaux, « *comme un grand manitou* ». C'était le sachant, qui avait fait de longues et difficiles études, pour lequel l'éleveur avait grande estime et considération. De plus, à cette époque, le vétérinaire n'avait pas trop de concurrence (techniciens, inséminateurs, commerciaux) et pouvait très bien gagner sa vie dès lors qu'il ne comptait pas son temps, ni celui de son conjoint qui, le plus souvent, faisait office de secrétaire.

Aujourd'hui, les éleveurs sont de plus en plus qualifiés. Ils parlent au vétérinaire d'égal à égal. Le vétérinaire est devenu un prestataire de services parmi d'autres, à qui l'éleveur fixe des obligations de résultats. Il intervient de plus en plus dans l'urgence, dans des situations critiques, lorsque l'éleveur a déjà tout essayé ou presque²⁴.

Le jeune vétérinaire ne recherche plus la considération dont bénéficiaient les anciens, mais il a néanmoins besoin d'être respecté et reconnu comme un acteur économique et social majeur en campagne. Il a aussi besoin d'avoir des relations sinon cordiales, au moins franches et apaisées avec les éleveurs, et de vivre correctement de son travail²⁵.

Mais le jeune vétérinaire, comme d'ailleurs la plupart des jeunes de sa génération, quelle que soit la profession exercée, y compris celle d'éleveur, ne veut plus être totalement happé par le travail, comme le faisaient les anciens. Il veut que le travail soit bien organisé, qu'il lui ménage des moments de repos, d'échange, de détente, de communication et d'enrichissement. A ce titre, l'information relative à la fréquence des gardes (de nuit, de week-end et jours fériés) qu'il aura à assurer est cruciale et déterminante dans la décision qu'il prendra d'accepter ou non un emploi dans un cabinet vétérinaire, qu'il soit canin, rural ou mixte²⁶.

Il estime qu'il y a autre-chose que le travail dans la vie. Il y a la famille, les amis et tout ce qui participe de la culture, des loisirs et de l'épanouissement personnel. Aussi est-il particulièrement soucieux de s'installer dans un endroit qui lui offre, ainsi qu'à ses proches, un cadre de vie agréable, avec toutes les commodités (réseau internet, commerces, loisirs et sport) et un accès facile à des services publics de qualité (santé, éducation...).

Bref, le jeune vétérinaire souhaite bénéficier d'un niveau élevé de qualité de vie tant professionnelle que privée, tout en dégageant suffisamment de revenus de son métier pour investir, cotiser pour sa retraite et profiter pleinement de ses loisirs.

Comme rapporté dans l'étude conduite au travers du projet VeTerrA en 2015 ²⁷, la représentation du territoire rural semble jouer un rôle majeur dans sa motivation à venir s'installer en campagne ou à la montagne, et à y exercer la médecine des animaux de rente.

Le jeune vétérinaire reste, sans doute un peu moins que les anciens, profondément attaché au caractère libéral de sa profession. Il veut être libre d'entreprendre. Il débute sa carrière comme salarié avant d'opter pour le statut d'associé. On observe cependant que le statut de

²⁴ « De « vétérinaires pompiers », nous sommes devenus « pompiers de l'extrême ». Si le vétérinaire ne peut pas faire autre-chose que de l'urgence, la profession est vouée à la disparition. » (Jacques GUERIN, Président du CNOV).

²⁵ « Il faut une pertinence économique de l'activité vétérinaire. » (Jacques GUERIN, Président du CNOV).

²⁶ Rares sont aujourd'hui les jeunes diplômés vétérinaires à accepter une fréquence supérieure à une garde sur trois.

²⁷ Projet VeTerrA Massif-Central : Vétérinaires et Territoires ruraux Attractifs : rapport produit en novembre 2015, coordonné par VetAgroSup, et conduit en lien avec INRA / IRSTEA / AgroParis Tech / FEVEC.

salarié séduit davantage les jeunes vétérinaires²⁸ dans la mesure où cela leur permet de consacrer plus de temps à leur famille et à leurs loisirs, et les exonère des tâches fastidieuses, administratives, ressources humaines et comptables, à caractère commercial, dévolues au chef d'entreprise.

L'installation en libérale, en seule responsabilité, qui était l'objectif à atteindre des vétérinaires jusque dans les années 1980-1990, ne fait plus partie des aspirations prioritaires des jeunes vétérinaires.

Le jeune vétérinaire n'a pas connu les grandes campagnes de prophylaxie (vaccination contre la fièvre aphteuse, dépistage et vaccination contre la brucellose, dépistage de la tuberculose et de la leucose bovine enzootique) qui, outre le fait qu'elles étaient sources de revenus non négligeables (jusqu'à 30 % des revenus annuels) des cabinets ruraux, ont permis de développer et d'entretenir des relations étroites entre les vétérinaires sanitaires et les Services vétérinaires de l'Etat, qui savaient pouvoir compter sur eux en cas de besoin. Aujourd'hui, ce lien fort entre vétérinaires ruraux et administration, développé dans le cadre de missions de santé publique vétérinaire, s'est sensiblement distendu dans un certain nombre de départements, ce qui fait craindre un niveau d'implication faible de la nouvelle génération de vétérinaires sanitaires dans la gestion future de crises épizootiques majeures (cf. point 2.7 ci-dessous).

A ce sujet, les témoignages recueillis par les missionnaires concordent pour dire que les vétérinaires souffrent d'un manque de reconnaissance de leur engagement au titre de missions de service public de la part de l'administration.

Le CNOV rappelle régulièrement que les vétérinaires doivent, conformément au Code de déontologie vétérinaire, assurer la permanence et la continuité des soins (PCS) aux animaux.

La mission a pu observer que les vétérinaires, qu'ils soignent les animaux de rente ou les animaux de compagnie, sont fortement attachés au respect du principe de la continuité des soins et qu'ils sont soucieux de mettre en place des services de garde de nuit, week-ends et jours fériés répondant à cette exigence. De nombreuses initiatives sont prises dans ce domaine dans de grandes agglomérations et dans certains territoires ruraux.

En revanche, le principe de la permanence des soins, que seul un maillage vétérinaire suffisamment dense permet d'assurer en territoires ruraux, ne résiste pas aux objectifs de rentabilité économique, ainsi que l'ont montré les derniers exemples relatés par la presse (cf. revue de presse récente – annexe 7). Seuls l'Etat et les collectivités locales semblent être à même de prendre les mesures qui s'imposent dans ce domaine.

²⁸ Il n'est pas rare de trouver des cabinets vétérinaires comptant plus de vétérinaires salariés que de vétérinaires associés.

2.7 Des pouvoirs publics attendus sur les enjeux sociétaux et de santé publique vétérinaire

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a jusqu'ici toujours pu compter sur une armée de « bons petits soldats du sanitaire »²⁹ pour gérer au mieux les crises sanitaires majeures (ESB (encéphalopathie spongiforme bovine)), fièvre aphteuse, IAHP (Influenza aviaire hautement pathogène), FCO (Fièvre catarrhale ovine), dioxine, ...) auxquelles elle a eu à faire face ces dernières décennies. Alors que le contexte sanitaire a beaucoup évolué ces dernières années, la DGAI reste confiante dans la solidité du dispositif actuel de prévention et de lutte contre les épizooties majeures.

Le nouveau dispositif de gouvernance sanitaire mis en place suite aux Etats Généraux du Sanitaire (EGS) de septembre 2010, la disparition des DDSV induite par la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP), la réorganisation des régions et la perte de compétences des départements induite par la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe, le relâchement très sensible du maillage vétérinaire et l'apparition de générations de jeunes vétérinaires, ont pourtant modifié la situation.

Un certain nombre de vétérinaires libéraux rencontrés par les missionnaires n'hésitent pas aujourd'hui à émettre de sérieux doutes, que partagent les missionnaires, sur la capacité future du dispositif d'épidémiologie-surveillance français à gérer d'éventuelles crises sanitaires majeures.

A en juger par les propos concordants plutôt amers que les missionnaires ont enregistrés lors de leurs entretiens, il ressort que les pouvoirs publics n'ont pas su entretenir avec la profession vétérinaire libérale les liens forts, d'estime et de reconnaissance mutuelles, qui les unissaient jusqu'à il y a encore peu et sur lesquels il était possible de compter en situation de crise.

Néanmoins, soucieux d'entretenir un réseau efficace d'épidémiologie-surveillance des maladies animales, le ministère en charge de l'agriculture a instauré et financé la mise en place de visites sanitaires d'élevage (VSE) obligatoires, réalisées par les vétérinaires sanitaires ruraux pour ce qui concerne les élevages bovins, ovins, caprins et porcins et, en 2019, pour la première fois, pour ce qui concerne les élevages équin.

Ces VSE, et les visites de bilan sanitaire réalisées dans le cadre du décret prescription-délivrance de médicaments vétérinaires³⁰, ne suffisent pas, notamment dans les régions où les vétérinaires interviennent déjà peu dans les élevages³¹, à entretenir un niveau suffisant d'épidémiologie-surveillance des maladies animales et une capacité de réaction précoce et rapide en cas de crise sanitaire.

Il s'avère par ailleurs, comme un précédent rapport du CGAAER l'a relevé, que l'exploitation des données collectées lors de ces VSE et BSE est très faible, et que le « feed-back » est inexistant, ce qui ne motive pas les vétérinaires sanitaires à beaucoup s'y investir.

Les vétérinaires sanitaires se sont encore récemment mobilisés en situation de crise, à la demande de la DGAI (ex : épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans le sud-ouest en 2016-2017), ce qui a permis d'en venir à bout dans des conditions globalement satisfaisantes.

²⁹ Cf. le rapport du Groupe d'Etude des Politiques publiques « Vétérinaires praticiens : Les « bons petits soldats » du sanitaire ?, produit par des étudiants de VetAgro-Sup et de Sciences Po Lyon, paru en mars 2018.

³⁰ Décret n°2007-596 du 24 avril 2007 relatif aux conditions et modalités de prescription et de délivrance au détail des médicaments vétérinaires et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires).

³¹ GDS France préconise, plutôt qu'un saupoudrage sur l'ensemble des élevages français, y compris ceux où les vétérinaires interviennent déjà fréquemment, un redéploiement de ces VSE au profit des élevages fortement impactés par la raréfaction des vétérinaires ruraux.

D'après les témoignages recueillis, la reconnaissance de l'administration centrale s'est parfois fait attendre et la rétribution des vétérinaires libéraux agissant sous mandat n'a pas toujours été à la hauteur de leur investissement en temps et moyens.

Les vétérinaires sanitaires ne veulent plus avoir à intervenir comme des pompiers en situation de crise mais être associés en permanence comme des acteurs à part entière d'une politique nationale pérenne de santé publique vétérinaire³².

Les missionnaires considèrent cette revendication comme légitime. Ils insistent sur l'importance de la solidité du trépied « Pouvoirs-publics – Eleveurs - Vétérinaires » et estiment dès lors qu'il conviendrait de :

- renouer des liens forts entre pouvoirs publics et profession vétérinaire libérale ;
- reconnaître le rôle majeur que les vétérinaires sanitaires ont à jouer pour sécuriser le dispositif d'épidémiosurveillance des maladies animales et satisfaire aux attentes sociétales (prévention des zoonoses, bien-être animal, biosécurité, sécurité sanitaire des aliments, protection de l'environnement, de la biodiversité,...)³³ ;
- d'affirmer le soutien des pouvoirs publics à la profession vétérinaire pour assurer les obligations déontologiques de permanence et de continuité des soins sur tout le territoire national.

Ces préconisations font partie d'une part de la recommandation thématique **R3** (pages 9 et 54) portant sur le renforcement des liens et de la communication entre les différents acteurs (Etat, éleveurs et vétérinaires) et de la recommandation thématique **R1** (pages 9 et 59) portant sur la gouvernance nationale appliquée au maillage vétérinaire.

Agir sur le maillage vétérinaire pour le rendre plus resserré, c'est aussi agir pour un dispositif national plus performant d'épidémio-surveillance des maladies animales et humaines, ainsi que pour une sécurisation du statut sanitaire des cheptels français et la préservation de la capacité exportatrice de l'élevage français.

32 Le Président du SNVEL revendique une rémunération en temps de paix pour toutes les actions de prévention conduites par les vétérinaires : « Les pompiers, on ne les paie pas que lorsqu'il y a du feu ! ».

33 La profession vétérinaire souhaiterait que l'administration sollicite également les vétérinaires sanitaires pour la gestion de certaines situations telles la présence d'espèces exotiques envahissantes, l'échouage de cétacés sur les plages du littoral, ou toute problématique animale émergente, plutôt que de confier ces missions à des associations subventionnées.

3 SOLUTIONS IDENTIFIEES, MISES EN ŒUVRE OU EN PROJET

3.1 Une révision en cours des modalités de recrutement des étudiants en ENV : diversification des profils et sélection renforcée de potentiels vétérinaires ruraux

La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) met en œuvre la politique en matière d'enseignement agricole et de formation continue et participe à la définition et à l'animation de la politique en matière de recherche agronomique, biotechnologique et vétérinaire. La DGER définit et anime la politique de recherche, d'innovation et de développement dans le champ de compétences du ministère.

Depuis plusieurs années, la DGER, s'apercevant d'une part du taux élevé d'échec (environ 70 %) au concours voie A, alors que la formation aux sciences de la vie peut offrir des débouchés variés, et d'autre part d'une certaine désaffection multifactorielle de la médecine vétérinaire rurale par les nouveaux diplômés, liée notamment à une large méconnaissance du milieu rural, a décidé de modifier les modalités de sélection pour l'admission aux ENV en vue de favoriser la sélection d'étudiants présentant de fortes prédispositions à s'installer en rurale une fois leurs études terminées. Il s'agit en même temps de diversifier les profils des futurs vétérinaires ruraux³⁴ et de donner plus de chances aux jeunes d'origines géographique et sociale défavorisées.

Jeunes des villes ou des champs: le déterminisme social fonctionne encore (étude)

Intitulée "Jeunes des villes, jeunes des champs: la lutte des classes fonctionne encore", cette note a également été rédigée par l'Ifop et l'association Chemins d'avenirs, qui apporte son aide aux "collégiens, lycéens et étudiants de la France périphérique".

Selon les auteurs, qui ont "interrogé les jeunes Français de 17 à 23 ans sur leurs choix d'orientation et sur leur rapport à l'avenir", "les origines géographiques et sociales continuent d'influer fortement sur la façon dont les jeunes se projettent dans l'avenir et le degré d'auto-censure qu'ils peuvent développer de manière plus ou moins consciente en fonction de leur milieu d'origine et de leur lieu de résidence".

Dépêche AFP du 20/11/2019

³⁴ Cf. article du journal Le monde du 03 septembre 2019 dans la revue de presse – annexe 7

Le tableau ci-dessous montre quelles ont été les évolutions majeures dans les modalités de sélection des candidats aux ENV entre 1998 et aujourd'hui.

Concours sur la période 1998 - 2005

Voies d'accès :

Voie A : post classes préparatoires vétérinaires en 1 an (option générale) ou 2 ans (TB – option biochimie-biologie)

Voie B : pour les étudiants titulaires d'un diplôme d'études universitaires générales en sciences de la vie

Voie C : pour les étudiants titulaires de certains diplômes professionnels (BTS/BTSA/DUT)

Voie réservée aux docteurs en médecine, en pharmacie ou en chirurgie dentaire

436 places offertes à chaque session de concours :

Voie A : 85% option générale et 1% voie biochimie-biologie / Voie B : 9% / Voie C : 5%

Le concours vétérinaire aujourd'hui

Augmentation des effectifs en **3 étapes**

Passage de 554 places offertes en 2015 à 636 places à la session 2019 (**soit + 82 places**)

Diversification des voies profils d'intégrés :

passage pour la voie A de 80% des places offertes à 72% des places offertes

passage pour la voie C de 10% des places offertes à 15% des places offertes

(Source DGER – Présentation du 7 mars 2019 à l'Académie Vétérinaire de France)

En réservant davantage de places dans les ENV (de 24 en 1998 à 95 en 2019) aux étudiants provenant de la voie C (BTS/BTSA/DUT), la DGER a misé sur une plus grande prédisposition de ces étudiants, issus pour une grande part du milieu rural, à opter, à l'issue de leurs études, pour la médecine vétérinaire des animaux de rente. Selon la chaire de Pathologie du bétail, Département Elevage et Santé Publique Vétérinaire de VetAgro-Sup, il y aurait significativement plus de chances de recruter de potentiels vétérinaires ruraux par la filière de recrutement C par rapport aux autres filières, notamment la filière A³⁵. Les missionnaires estiment cependant nécessaire qu'une évaluation de la pertinence de ce mode de recrutement, au regard des objectifs visés, soit conduite sur le moyen terme, en prenant par exemple en compte le nombre de vétérinaires continuant à exercer la médecine des animaux de rente 5 années après la sortie des ENV.

La DGER envisage aujourd'hui l'ouverture de classes préparatoires intégrées³⁶ au sein des Ecoles Nationales Vétérinaires, avec sélection d'étudiants dans le cadre de la procédure d'admission post-BAC (avec entretien de motivation devant un jury). Il est prévu que ces classes préparatoires intégrées soient ouvertes dès la rentrée universitaire 2021 et que 160 places (sur les 640 prévues dans les 4 ENV) leur soient réservées.

De manière plus générale, la DGER ne serait pas opposée à l'idée d'étendre le principe d'un entretien de motivation devant jury à l'ensemble des voies d'admission en Ecoles Nationales Vétérinaires, y compris pour la voie A : ce qui revient à évaluer, sept ans avant la fin de leurs études³⁷, la motivation de tous les candidats à exercer dans telle ou telle filière, et plus particulièrement en rurale.

35 Ceci s'appuie sur le constat réalisé au niveau de la promotion de 5ème année en scolarité 2019/2020 à VetAgro-Sup : sur 51 étudiants s'orientant vers la pratique rurale ou mixte, 50% sont issus du concours voie C, contre 25% seulement issus du concours voie A.

36 Les directeurs et enseignants des ENV seraient favorables à cette solution dans la mesure où elle leur permettrait de participer à la sélection des futurs étudiants (dans le système actuel, c'est le ministère de l'éducation nationale, et non le ministère de l'agriculture et de l'alimentaire, qui est responsable du recrutement dans les ENV).

37 En France, la durée des études vétérinaires est une des plus longues d'Europe (en théorie 7 années, en pratique 7,5 années (post BCSPT), alors qu'elles ne durent que 5 à 6 années dans la plupart des autres Etats-membres). La DGER envisage de reconsidérer la durée des études vétérinaires.

Les missionnaires considèrent souhaitable de généraliser cet entretien de motivation à toutes les filières de recrutement. Ils soulignent toutefois, ce que les enseignants et vétérinaires rencontrés leur ont confirmé, que les choix d'orientation se font le plus souvent en cours d'études et non pas avant l'entrée dans les ENV.

Les missionnaires n'ignorent pas les risques de contournement, auxquels il est difficile d'échapper, que ces nouvelles filières de recrutement sont susceptibles de créer. Mais leurs craintes portent surtout sur la distorsion qu'il risque d'y avoir entre la filière A (par concours très sélectif à l'issue d'au moins deux années de classe préparatoire BCPST (Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la terre) ou TB (Technologie et Biologie)), et la filière en devenir (rentrée universitaire 2021) des classes préparatoires intégrées (sélection sur simple dossier, avec entretien, et un accès assuré en 1^{ère} année d'ENV à l'issue d'une seule année préparatoire).

Les constats, appui ou réserves sur les évolutions en cours, et préconisations correspondantes, font l'objet de la recommandation thématique **R5** portant sur le recrutement et la formation des étudiants en ENV (cf. pages 9 et 50).

Les missionnaires rappellent que la France a de facto pris le parti de confier la formation d'une partie non négligeable de ses vétérinaires à des écoles ou universités situées en Europe (Roumanie, Espagne, Belgique) et même hors d'Europe (Algérie). Ces vétérinaires formés à l'étranger représentent aujourd'hui près de 50 % des inscriptions à l'Ordre des vétérinaires.

Un pourcentage assez similaire à celui observé dans les ENV françaises (de l'ordre de 15 %) de ces diplômés vétérinaires se destine à la rurale et contribue donc significativement à la résolution du problème de recrutement de vétérinaires ruraux ou mixtes. Il est cependant à déplorer qu'aucune facilité particulière ne soit accordée à ces jeunes vétérinaires, pour leur grande majorité de nationalité française, dont la formation n'a rien coûté à la France, pour ceux d'entre eux se destinant à la médecine des animaux de rente. Il leur est ainsi demandé de financer eux-mêmes la semaine d'habilitation sanitaire obligatoire pour exercer en France.

Les missionnaires préconisent de faciliter l'intégration des jeunes diplômés vétérinaires français formés à l'étranger se destinant à la médecine des animaux de rente en prenant en charge le coût de la semaine d'habilitation sanitaire. Ils estiment que ces étudiants devraient également pouvoir bénéficier du système de bourse d'étude, de type « contrat d'engagement de service public », qu'il leur semble souhaitable de mettre en place (cf. action A14 de leur proposition de plan d'action).

3.2 Un accompagnement fort apprécié, jugé efficace, des futurs vétérinaires ruraux en fin de formation : les stages tutorés

Afin d'encourager encore davantage l'installation de jeunes vétérinaires en milieu rural, un dispositif intitulé « tutorat rural » a été mis en place en 2013 en lien étroit entre les écoles nationales vétérinaires et la profession vétérinaire.

L'année d'approfondissement (5^{ème} année) « tutorat rural » consiste en un enseignement appuyé sur un stage long de minimum 18 semaines (et maximum 6 mois) dans un, ou exceptionnellement deux, cabinets/cliniques vétérinaires à activité rurale significative. Les cabinets vétérinaires, exclusivement mixtes pour l'instant³⁸, sont sélectionnés parmi ceux qui se montrent volontaires pour contribuer à la formation d'un jeune et répondent à un cahier des charges précis (déontologie, nombres de cas traités,...). Les étudiants ont un carnet de suivi

38 Il serait envisagé de retenir la possibilité de stages tutorés en clientèles rurales pures.

(référentiel d'activités et de compétences) avec des objectifs précis en matière d'actes vétérinaires à réaliser de manière supervisée puis en autonomie. Les objectifs d'apprentissage traitent aussi de la question de l'organisation et de la gestion d'une clientèle (stock, comptabilité...), afin de permettre aux étudiants de se projeter vers l'installation. Des échanges réguliers ont lieu entre l'équipe pédagogique des écoles vétérinaires, les vétérinaires de clientèle et le jeune pour mesurer la progression pédagogique.

Le dispositif est progressivement monté en puissance, en particulier à partir de l'année 2016, année au cours de laquelle le soutien financier de la DGAL est intervenu. La prise en charge financière des éléments suivants est assurée :

- coordination du dispositif (assurée par l'ENV Toulouse),
- ingénierie pédagogique pour l'école dont est issu l'étudiant (3.500 euros par étudiant),
- bourses pour les étudiants (entre zéro et 1.000 euros selon que l'étudiant est logé ou pas et la distance à son domicile), sachant que les étudiants perçoivent une indemnité de stage conformément à la réglementation,
- aides forfaitaires pour les clientèles accueillantes (6.500 euros par étudiant).

Tableau 4 – Montée en puissance du dispositif de stages tutorés de 2013 à 2019

Année scolaire	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	Total
Nombre d'étudiants	6	11	8	17	25	40	107
Accompagnement financier	non	non	non	196 860 € payés	348 000 € payés	643 300 € engagés ³⁹	

La très grande majorité (plus de 95 %) des jeunes qui sont passés par le dispositif de tutorat exerce aujourd'hui en clientèles mixtes. Certains sont restés dans les clientèles qui les avaient formés (*Source DGER*).

De l'avis unanime des vétérinaires rencontrés, ce dispositif de tutorat est une initiative pertinente⁴⁰.

Il n'existe cependant pas encore d'évaluation quantitative suffisante pour apprécier sur la durée si ce dispositif se montre réellement performant pour maintenir l'activité vétérinaire en territoires ruraux.

Ce dispositif de stages tutorés est certes sujet à effet d'aubaine mais peu importe dès lors qu'il répond pleinement aux attentes fortes des étudiants de 5^{ème} année d'ENV se destinant à la médecine des animaux de rente. Les missionnaires considèrent qu'il est nécessaire de le renforcer, en l'évaluant in itinere et sur le moyen terme⁴¹.

Cette préconisation fait l'objet de la recommandation thématique **R5** portant sur le recrutement et la formation des étudiants en ENV (cf. pages 9 et 49).

39 sur la base estimée début 2018 de 55 stages annuels au maximum

40 « C'est un très bon dispositif, se rapprochant de la logique de l'alternance et du contrat d'apprentissage » résume un représentant du SNVEL.

41 Il serait utile d'évaluer combien de jeunes vétérinaires s'installent en rurale et surtout combien continuent à y exercer par exemple cinq années après leur primo-installation.

3.3 Quelques initiatives isolées, plus ou moins soutenues par les collectivités locales, d'appui à l'élevage, via le soutien à l'activité vétérinaire rurale

3.3.1 Politique de soutien à l'élevage de montagne dans les Alpes-Maritimes

Partant du constat que sans soutien public l'activité vétérinaire en zone rurale était vouée à la disparition, le département des Alpes-Maritimes a mis en place, après la seconde guerre mondiale, un dispositif de maintien de la filière élevage en zone de montagne permettant aux éleveurs, de moutons pour l'essentiel, de disposer d'un service vétérinaire permanent.

Ce dispositif est toujours opérationnel mais se trouve aujourd'hui menacé par une disposition de la Loi NOTRe qui ne reconnaît plus aux départements le droit d'apporter un soutien aux filières économiques (c'est maintenant du ressort des régions). Des conventions ont été signées entre le Conseil départemental des Alpes-Maritimes (CD 06) et quatre vétérinaires sanitaires (bientôt cinq) de montagne⁴², prévoyant une indemnité compensatoire mensualisée dès lors que le vétérinaire réalise au moins 30 visites en exploitation sur 12 mois, hors prophylaxie (subventionnée par ailleurs à 40% par le CD 06).

La part fixe versée aux vétérinaires est d'environ 1.200 €/mois. La part variable peut atteindre 460 €/mois, sur la base de 130 visites en élevages/an, sachant que les vétérinaires estiment à au moins 2.000 €/mois le coût de la permanence et de la continuité des soins sur ces élevages.

Le CD06 prend par ailleurs en charge 100 % du coût HT des visites d'achat et indemnise les éleveurs à hauteur de 50 % du coût facturé par le vétérinaire pour son déplacement.

Le GDS 06 prend en charge 60 % du coût HT des prophylaxies pour ses adhérents.

Sans ce dispositif, aucun vétérinaire n'accepterait d'aller soigner à perte des animaux en montagne, et les éleveurs n'auraient pas accès à la permanence et à la continuité des soins vétérinaires.

Ce dispositif fonctionne car il n'induit aucune concurrence déloyale entre vétérinaires ruraux, qui sont tous traités de la même façon, et se montrent dès lors solidaires pour assurer la continuité des soins.

3.3.2 Projets de centre de gestion des appels (Dordogne, Corrèze et Manche)

Dans les départements de Dordogne et de Corrèze, mais aussi dans celui de la Manche, le besoin s'est fait ressentir de mettre en place un dispositif centralisé de gestion des appels des éleveurs. Les objectifs d'un tel dispositif sont d'évaluer l'urgence des situations, de façon à mobiliser les ressources vétérinaires disponibles là où elles sont réellement nécessaires. Un tel centre d'appel permet aussi d'apporter un appui aux éleveurs, via des conseils sur les soins à donner à leurs animaux dans l'attente du vétérinaire. Ces réflexions sont encore à l'état de projet.

Le fonctionnement d'un tel centre de gestion des appels, qui pourra à l'avenir recourir à la télémédecine, et le peut déjà si éleveur et vétérinaire peuvent communiquer via des dispositifs de communication audiovisuelle (problématique des zones blanches en matière de couverture

⁴² Sans exclusivité territoriale

réseau), a un coût que la profession vétérinaire seule ne peut pas supporter.

Il n'a pas été possible aux missionnaires d'aller plus avant dans l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité de tels dispositifs car ils sont tous pour l'instant à l'état de projets ; leur mise en œuvre étant conditionnée à l'obtention de subventions de la part des collectivités locales, notamment des conseils départementaux. Or, tant qu'une dérogation aux dispositions de la loi NOTRe, telle celle obtenue pour la profession médicale, ne sera pas accordée à la profession vétérinaire, de telles initiatives auront du mal à se concrétiser.

3.4 Les contrats « éleveurs – vétérinaires », vus comme la solution d'avenir, avec pour corollaire l'accès pour le vétérinaire aux données d'élevage

De l'avis même des vétérinaires mais aussi des représentants des organisations professionnelles agricoles (OPA), la profession vétérinaire a besoin de mieux faire connaître aux éleveurs les prestations qu'elle est en mesure de leur fournir pour améliorer l'état sanitaire et la productivité de leurs élevages, mais aussi pour apporter aux consommateurs toutes les garanties que la société exige aujourd'hui d'eux en matière de bien-être animal, de sécurité sanitaire des aliments et de protection de l'environnement.

Les vétérinaires sont aussi soucieux de respecter les devoirs fondamentaux qui leurs sont imposés par le code de déontologie de la profession, à savoir d'assurer en tout lieu du territoire la permanence et la continuité des soins (PCS) aux animaux.

Il leur est dès lors apparu nécessaire de formaliser le partenariat de type « gagnant-gagnant » qu'ils souhaitent développer avec les éleveurs sous la forme d'un contrat « éleveur-vétérinaire ».

C'est un objectif qui a été repris dans la FRRVTRPA, dans son axe 2 (Concilier les performances économiques et sanitaires par l'objectivation et l'adéquation de l'offre et de la demande), action 7 : « proposer la contractualisation comme un cadre nouveau aux relations entre éleveurs et vétérinaires » pilotée par la FNSEA. Le SNVEL et le CNOV travaillent activement à l'élaboration de modèles de contrats.

Ces contrats de type assurantiel présentent les avantages pour l'éleveur de sécuriser son activité, d'améliorer la productivité de son élevage, de pouvoir étaler et programmer les dépenses de santé, et de faire ainsi face à des coups durs plus facilement, et pour le vétérinaire, de développer des relations plus constructives avec ses clients, d'avoir, au-delà de la gestion des urgences, une approche thérapeutique holistique du troupeau, intégrant tous les facteurs de risque, d'optimiser les déplacements, de s'assurer des revenus réguliers.

Un mémoire de master 2 portant sur « Relations entre éleveurs et vétérinaires : Les contrats sont-ils une solution d'avenir ? » a récemment été réalisé par 6 étudiants de l'ENSV (cf. annexe 4). Il ressort principalement de ce travail qu'il n'y a pas de solution unique, applicable à tous les cas de figure, mais qu'il y a au contraire une multitude de situations différentes à gérer, qui dépendent de la typologie des acteurs (éleveurs et vétérinaires) et des contextes socio-économiques locaux, liés notamment à la densité et à la rentabilité des élevages, ainsi qu'à la rentabilité des activités vétérinaires.

Les missionnaires n'ont jusqu'ici pas eu communication de contrats « éleveur-vétérinaire » existants qui auraient fait la preuve de leur pertinence et n'en ont pas trouvé en annexe du mémoire des six étudiants de l'ENSV.

Ils ont en revanche eu connaissance du fait que le conseil départemental du département de La Manche avait décidé d'accorder une prime forfaitaire d'un montant de 500 euros à tous les éleveurs s'engageant à travailler sous contrat avec leur vétérinaire traitant.

Les missionnaires considèrent que ces contrats à caractère individuel (un éleveur contracte avec un vétérinaire) sont une solution à promouvoir dans les territoires à fortes densités d'élevages et de vétérinaires, mais qu'ils ne correspondent pas à une solution adaptée pour maintenir l'élevage et l'activité vétérinaire dans les territoires ruraux où le maillage s'est déjà beaucoup fragilisé.

Dans ces territoires ou zones critiques en matière d'accès en soins vétérinaires (ZCASV), ils privilégient les contrats à caractère collectif, entre une association d'éleveurs et un cabinet regroupant plusieurs vétérinaires ruraux (un groupe vétérinaire conventionné ou GVC), sur la base d'un conventionnement. Cette solution leur semble mieux correspondre à ce qu'il serait nécessaire de mettre en place pour maintenir l'élevage dans les territoires ruraux où il est jugé souhaitable qu'il se maintienne et y stopper le processus de désertification vétérinaire en cours. Ce point sera développé dans la partie 5.2.3, pages 51 à 55, de ce rapport.

Une des conditions essentielles à la réussite de cette approche contractuelle, qu'elle soit individuelle ou conventionnelle, est que le vétérinaire dispose de toutes les informations et données utiles, sanitaires et autres, sur l'élevage de façon à en avoir une vision globale. Cela doit lui permettre de disposer d'un tableau de bord de tous les facteurs susceptibles d'impacter la rentabilité économique d'un élevage, et donc d'être en mesure de fournir à l'éleveur des conseils avisés, à caractère majoritairement préventif, susceptibles de mettre fin précocement à d'éventuelles dérives avant qu'elles n'aient des conséquences financières.

A ce sujet, le Président du CNOV⁴³ considère comme stratégique qu'aboutisse le projet dénommé CALYSO, porté par l'association ADELIE⁴⁴. Ce projet CALYPSO est défini comme un système informatique spécifique de gestion, de déclaration et de consultation des données à l'attention des vétérinaires pour l'ensemble de leurs activités, et à l'attention des autres acteurs ayant des obligations de déclaration des antibiotiques. Une mission d'évaluation du CGAAER portant sur ce projet CALYPSO⁴⁵ vient de rendre ses conclusions.

Les missionnaires soutiennent l'idée que la profession vétérinaire doit, en matière de médecine des animaux de rente, évoluer vers une approche thérapeutique globale, holistique, plurifactorielle, préventive et proactive des troupeaux, ce qui passe d'une part par le recours à des systèmes de contrats assurantiels éleveurs-vétérinaires et d'autre part par un accès facilité à toutes les données d'élevage.

Ils en ont fait la mesure A18bis de leur proposition de plan d'action.

⁴³ Selon lui « Il n'y aura pas de maillage vétérinaire satisfaisant si la profession vétérinaire ne peut pas bénéficier d'un accès aux données sanitaires, aujourd'hui en grande partie détenues par les GDS ».

⁴⁴ L'association ADELIE a été créée suite à la promulgation, le 13 octobre 2014, de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Sous présidence du CNOV (Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires), elle a pour membres le SNVEL (Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral), l'AFVAC (Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie), la FSVS (Fédération des Syndicats Vétérinaires de France), l'AVEF (Association Vétérinaire Equine Française), le SNGTV (Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires), le CNOV et le SNVECO (Syndicat National de Vétérinaires Conseils), et comme membre invité le BMOSIA (Syndicat National de Vétérinaires Conseils) et le BISPE (Bureau des intrants et de la santé publique en élevage) de la DGAI.

⁴⁵ Mission CGAAER N°19049 : CALYPSO : système d'information pour le partage de données entre le MAA et la profession vétérinaire.

4 RESULTATS DE L'ENQUETE DE PARANGONNAGE EN ETATS MEMBRES PAR QUESTIONNAIRE

Une enquête de parangonnage via un questionnaire élaboré par les missionnaires, en versions française (cf. annexe 7) et anglaise, a été adressé début juin, via la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGP3E), aux Conseillers aux affaires agricoles (CAA) des pays suivants : Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie et Suède. A ce jour, les réponses de l'Espagne, de la Grèce et de la Suède ne sont, malgré plusieurs relances adressées à la DGP3E, toujours pas connues.

Le questionnaire a de plus été instruit de façon plus ou moins complète selon les pays.

Les réponses que les missionnaires ont pu collecter sont, du fait de leur imprécision ou de leur aspect incomplet voire inexistant, dans l'ensemble assez décevantes. Néanmoins, il leur a été possible de tirer les enseignements suivants :

4.1 Un constat partagé en Europe : une tendance nette et jugée inexorable vers la désertification des territoires ruraux par la profession vétérinaire

Sauf en ce qui concerne les Pays-Bas, pour lesquels aucune qualification n'a été donnée, tous les pays qui ont répondu à l'enquête ont estimé que la désertification des territoires ruraux par la profession vétérinaire peut être qualifiée, a minima, de significative, mais le plus souvent de préoccupante, voire d'inquiétante. Cette tendance à la désaffection des campagnes est le plus souvent expliquée par le fait que les revenus d'un vétérinaire sont plus élevés en ville et que la qualité de vie y est supérieure.

En dehors de la Roumanie, où c'est l'aspect revenus qui semble conditionner le choix des nouveaux diplômés vétérinaires, partout ailleurs, à l'instar de ce qui est observé en France, c'est la recherche d'un certain niveau de qualité de vie, tant professionnelle que privée, qui conditionne le choix des jeunes diplômés de s'installer en ville, à la campagne ou en péri-urbain.

Sur le plan professionnel, c'est le travail partagé dans le cadre d'un cabinet vétérinaire regroupant plusieurs vétérinaires ruraux, permettant de ménager plus de temps pour la famille, les loisirs et la formation, qui est principalement recherché. On note, comme en France, une tendance à privilégier le statut de salarié, plutôt que celui d'associé sur qui pèsent toutes les tâches et responsabilités d'un chef d'entreprise.

4.2 Oui pour revoir les modalités de sélection des candidats vétérinaires

Les Etats membres consultés sont d'accord pour considérer que les critères et modalités de recrutement dans les écoles ou universités vétérinaires ont un impact certain sur le taux d'étudiants se destinant à la médecine vétérinaire des animaux de rente en fin d'études, et qu'il convient, comme l'envisage notamment l'Allemagne, de prendre certaines dispositions (cf. mesure 9 de l'encadré ci-dessous). Il semble toutefois que la qualité du cursus d'étude, accordant un intérêt plus ou moins marqué à la médecine des animaux de compagnie ou à celle des animaux de rente, et la sensibilisation précoce au monde rural sont beaucoup plus déterminants que les modes de recrutement sur le taux de jeunes diplômés se destinant à la médecine en territoires ruraux en fin d'études vétérinaires.

Le groupe parlementaire des Verts (Bündnis 90 / Die Grünen) a présenté devant le Parlement de Rhénanie-du-Nord-Westphalie le 12/03/2019 plusieurs propositions, dont les deux suivantes :

Préconiser que les futurs étudiants en médecine vétérinaire soient pleinement informés des études et des tâches d'un vétérinaire par le biais d'un meilleur conseil dans le cadre de la formation (« Reality check »).

Examiner la possibilité de faciliter les conditions d'admission aux études vétérinaires de manière à assurer une offre adéquate de vétérinaires d'animaux de rente dans les zones rurales.

Les données collectées concernant les taux de jeunes diplômés se destinant à la médecine vétérinaire en clientèle rurale ou mixte montrent (cf. tableau ci-dessous) de grandes disparités entre Etats-membres consultés.

Tableau 5 – Pourcentage de vétérinaires se destinant à la médecine vétérinaire rurale ou mixte en sortie d'école ou d'université dans 10 pays d'Europe

	BE ⁴⁶	DE	FR	GR	HU	IE	IT	NL	PL	RO
Rurale pure	5	25	10	10	NI	-	7	NI	21	15
Mixte	45	-	20	20	NI	60	5	NI	-	-

NI = Non Instruit

Selon les pays, on note une plus ou moins forte tendance à accueillir des vétérinaires formés à l'étranger, en général dans un Etat membre, mais pas seulement. La France et l'Irlande sont les deux pays qui comptent le plus sur la venue de vétérinaires formés à l'étranger.

Tableau 6 – Accueil de vétérinaires formés à l'étranger

	BE	DE	FR	GR	HU	IE	IT	NL	PL	RO
OUI/NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Taux (%)	NI	NI	47	4	30	41	1,7	NI	Nég.	NI
Origines	NI	PL, RO, BG,CZ, Russie	RO, ES, BE, Algérie	BG, RO, Serbie	RU, Ukraine	UK (11), EU (28,7), hors UE (1,3)	UE	NI	NI	IT, BE

La féminisation des promotions d'étudiants vétérinaires semble être un phénomène assez répandu en Europe. Elle a notamment été signalée par l'Allemagne, avec un taux atteignant 85 %, assez proche de celui observé en France, sans qu'un lien soit établi entre ce phénomène et la difficulté à recruter de futurs vétérinaires ruraux.

⁴⁶ BE = Belgique, DE = Allemagne, FR = France, GR = Grèce, IE = Irlande, IT = Italie, NL = Pays-Bas, PL = Pologne, RO = Roumanie

4.3 Pas de solution miracle en dehors d'incitations financières à l'implantation et au maintien de vétérinaires en zones rurales désertées (Roumanie, Espagne)

Les résultats de cette enquête portant sur la partie 7 du questionnaire (La problématique du maillage vétérinaire en secteur rural – Constats et solutions mises en œuvre) sont globalement « décevants », en dehors de la Roumanie, qui a pris des mesures énergiques pour repeupler les campagnes avec des vétérinaires (Cf. ci-dessous un extrait des publications des services Economiques de la DG Trésor sur la Loi du 5 juin 2019).

Juin 2019 – Validation du projet de loi sur les contrats vétérinaires

La chambre des députés a validé le mercredi 5 Juin un projet de loi visant à modifier et à compléter l'article 15 de l'ordonnance gouvernementale n° 15 42/2004 sur l'organisation de l'activité vétérinaire en milieu rural et de la sécurité alimentaire. Les directions départementales sanitaires vétérinaires et pour la sécurité alimentaire signeront des contrats de 5 ans pour des concessions à des vétérinaires privés sur des activités déléguées. En signant ce contrat les vétérinaires libéraux se verront gratifiés d'un montant de 10 000 Lei par mois soit environ 2000€ provenant des fonds de l'Autorité Nationale Vétérinaire Sanitaire et de Sécurité Alimentaire (ANSVSA) ([Député Alexandru Stănescu](#)). Les vétérinaires devront réaliser un certain nombre d'activités dans des exploitations non professionnelles prévues dans ce contrat de manière gratuite. Ainsi il est question de la surveillance, prévention et contrôle des maladies animales, protection des animaux et la protection de l'environnement, l'identification et l'enregistrement des bovins, des porcins, des ovins, des caprins et des équidés, ainsi que d'autres actions dans d'autres programmes nationaux, que l'ANSVSA doit mettre en œuvre, pour le transport des échantillons, ... et suivre les formations liées aux activités sous-traitées. (Source : Agerpres, Facebook Deputat Alexandru Stănescu)

L'Espagne est aussi confrontée à un dépeuplement marqué des territoires ruraux. Le 31 mars 2019, au moins 50 000 personnes ont manifesté à Madrid pour protester contre le dépeuplement de l'intérieur de l'Espagne.

TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE



Publications
des Services économiques

Réduire la fiscalité en zones rurales pour lutter contre le dépeuplement. Le patronat espagnol (CEOE) et le réseau ASPES (Réseau des zones à faible densité de population du Sud de l'Europe) ont présenté un rapport défendant l'application d'une taxation réduite dans les zones dépeuplées afin de combattre le problème d'exode rural. Les réductions s'appliqueraient à l'impôt sur le revenu des personnes physiques et à l'impôt foncier, aux transferts de propriété et aux actes juridiques documentés, aux successions et donations et aux sociétés. Étant donné que ces réductions fiscales pourraient être considérées, en application du droit communautaire, comme des « aides d'État », le rapport souligne qu'il existe des précédents tels que le régime fiscal en vigueur aux îles Canaries, qui pourrait être adapté à l'Espagne continentale dans le but de lutter contre l'exode rural.

Il est à noter l'existence en France de mesures d'ordre fiscal au bénéfice des zones de revitalisation rurales (ZRR) dont la profession vétérinaire peut bénéficier, mais elles apparaissent trop limitées géographiquement et trop restrictives quant aux conditions d'obtention. Ce point est détaillé dans le point 5.2.7 du rapport.

5 PISTES DE REFLEXION

5.1 Le plan national de lutte contre les déserts médicaux – Les mesures transposables au domaine vétérinaire

Pour lutter contre les déserts médicaux, le gouvernement a mis en place une panoplie de mesures, qui se combinent avec celles prises par les collectivités locales. Il ne s'agit pas ici de copier le dispositif mis en place par le Ministère des solidarités et de la santé (MSS) mais d'identifier, parmi les mesures retenues, celles qui ont fait la preuve de leur efficacité et qui pourraient parfaitement s'adapter au domaine vétérinaire.

Dans une première partie sont rappelées les grandes lignes du dispositif de lutte contre les déserts médicaux et dans une seconde sont reprises les mesures qui pourraient être mises en œuvre pour lutter contre les déserts vétérinaires en territoires ruraux.

5.1.1 Le plan national d'action pour lutter contre les déserts médicaux

Bien plus sensible, médiatique et mieux prise en compte par les pouvoirs publics et les collectivités locales est la problématique des déserts médicaux. Un certain nombre de mesures ont été prises et mises en œuvre ces deux dernières années, sous l'impulsion du Premier ministre, par le MSS, pour que les citoyens vivant dans les territoires ruraux puissent avoir un accès à une médecine de qualité, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Les quatre priorités définies fin 2017 par le gouvernement sont les suivantes :

- Le renforcement de l'offre de soins dans les territoires au service des patients : une présence médicale et soignante accrue,
- La mise en œuvre de la révolution numérique en santé pour abolir les distances,
- Une meilleure organisation des professions de santé pour assurer une présence soignante pérenne et continue,
- Une nouvelle méthode : faire confiance aux acteurs des territoires pour construire des projets et innover dans le cadre d'une responsabilité territoriale.

Ces mesures ont été synthétisées et détaillées dans les schémas ci-dessous du dossier de presse du MSS.

ENCOURAGER DE NOUVELLES FORMES D'EXERCICE MÉDICAL DANS LES DÉSERTS MÉDICAUX





Par ailleurs, dans le rapport « Ruralités : une ambition à partager – 200 propositions pour un agenda rural⁴⁷ » édité en juillet 2019, dans le chapitre D (La cohésion sociale au bénéfice de la cohésion territoriale), à la rubrique « pour une santé accessible à tous », les auteurs⁴⁸ proposent que « l'Etat négocie sans délai avec les syndicats représentatifs des professionnels de santé, les associations de collectivités et les universités un « **accord national de responsabilité collective** » traduisant la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour répondre à l'enjeu national que représente la résorption des déserts médicaux ».

Parmi les mesures phares préconisées par les auteurs de ce rapport figurent trois mesures d'urgence :

- rendre obligatoire les stages des internes en milieu rural, ce qui représenterait l'équivalent de 3000 médecins immédiatement disponibles,
- accélérer le recrutement de 400 médecins salariés⁴⁹ par le Gouvernement en zones sous-dotées (ou « sous-denses ») et porter ce nombre à 600,
- promouvoir, chez les médecins hospitaliers, l'exercice partagé, entre hôpital et maisons de santé.

⁴⁷ Finalement, après une série de réunions inter-ministérielles (RIM), ce sont 173 actions qui ont été retenues et présentées en conférence de presse par le Premier Ministre en septembre 2019.

⁴⁸ Daniel LABARONNE, Député d'Indre-et-Loire, Patrice JOLY, Sénateur de la Nièvre, Président de l'Association Nationale Nouvelles Ruralités (ANNR), Pierre JARLIER, Sénateur honoraire, Maire de Saint-Flour, Président du Cerema et Président délégué de l'Association des Petites Villes de France (APVF), Cécile GALLIEN, Maire de Vorey, Vice-Présidente de l'Association des Maires de France (AMF) et Dominique DHUMEAUX, Maire de Ferté-sur-Sarthe, Vice-Président de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

⁴⁹ Il s'agit en fait d'un objectif chiffré que s'est fixé le MSS, porté à 600 dans « les 200 propositions pour un agenda rural » de juillet 2019, mais qui, de source MSS, est encore loin d'être atteint (23 recrutements effectifs et une cinquantaine de candidats identifiés à ce jour).



On trouve par ailleurs dans ce rapport d'autres mesures qui trouvent un écho tout particulier dans la réflexion conduite actuellement par la profession vétérinaire telles :

- organiser de manière impérative les gardes des médecins généralistes à l'échelle d'un bassin de santé ou d'un département,
- généraliser à l'échelle départementale des plateformes téléphoniques communes (pompiers, gendarmerie, SAMU, urgences, médecins de garde, etc.) pour apprécier le bon niveau de prise en charge et orienter les appels,
- développer les plateformes de télémédecine dans les territoires ruraux, par exemple dans les Maisons France Services, les pharmacies d'officine ou les maisons de santé.

Si le gouvernement mobilise bien les moyens humains du MSS, et principalement des agences régionales de Santé (ARS), sur ce dossier, et des moyens financiers conséquents (400 médecins salariés du gouvernement) dont une grande partie apportée par l'Assurance maladie, il compte beaucoup sur la mobilisation des collectivités locales, des universités, des syndicats des professions de santé et des élus pour atteindre ses objectifs, ce que le Premier ministre a résumé sous la formulation « Une gouvernance nationale pour une mise en œuvre locale ».

5.1.2 Les mesures transposables pour la lutte contre la désertification des territoires ruraux par les vétérinaires

Les représentants de la profession vétérinaire que les missionnaires ont rencontrés sont unanimes pour considérer que, pour la plupart, les solutions mises en œuvre pour lutter contre la désertification des territoires ruraux par les médecins peuvent difficilement s'appliquer à la problématique vétérinaire.

Ils ont bien conscience que le conventionnement des médecins, le remboursement partiel des consultations et des frais médicaux aux patients par l'Assurance maladie, le fait que le plus souvent, même en territoires ruraux, ce sont les patients qui se déplacent jusqu'aux cabinets médicaux, l'existence, même s'il est parfois éloigné, d'un service public de soins hospitalier, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sont autant d'éléments qui font que la problématique des déserts vétérinaires se différencie sensiblement de celle des déserts médicaux, et ne peut pas avoir recours aux mêmes solutions.

De plus, si la patientèle des médecins et les besoins en soins médicaux sont en évolution croissante constante, l'activité des vétérinaires en territoires ruraux est en revanche en sensible décroissance. De fortes incertitudes, découlant pour partie du regard porté par la société sur certaines pratiques d'élevage⁵⁰ et d'abattage d'animaux de rente, pèsent aujourd'hui sur le devenir des productions animales.

5.1.2.1 L'affirmation de la volonté du gouvernement à résoudre le problème d'inégalité face à l'accès aux soins vétérinaires comme aux soins médicaux

S'ils adhèrent au fait que l'accès satisfaisant aux soins pour tous les habitants des territoires ruraux est un enjeu de santé publique majeur, qui justifie une mobilisation nationale de tous les acteurs concernés, les vétérinaires libéraux estiment aussi que la santé et le bien-être des animaux, mais aussi le bien-être des agriculteurs, la vitalité économique des territoires ruraux, sont aujourd'hui devenus des enjeux sociétaux de tout premier plan qui méritent également que les pouvoirs publics et tous les acteurs concernés s'y intéressent et se mobilisent.

Les représentants de la profession vétérinaire ont rappelé que les vétérinaires ruraux, dans le cadre des programmes nationaux de lutte contre l'antibiorésistance (plans Ecoantibio), s'étaient fortement impliqués dans le plan de réduction du recours aux antibiotiques en limitant leurs marges arrières d'un montant de 60 millions d'euros, sans obtenir aucune contrepartie, financière ou autre, de la part du gouvernement. Les mêmes ont aussi rappelé que plus de 70 % des maladies infectieuses humaines sont dotées d'un réservoir animal et que depuis plusieurs années l'Organisation mondiale de la santé humaine (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) prônent une approche « One Health » de la santé humaine et animale, pour s'étonner du fait que le relâchement inquiétant du maillage vétérinaire dans les territoires ruraux ne fasse pas l'objet de mesures aussi volontaires et énergiques des décideurs que celles préconisées pour le maillage médical.

Selon les missionnaires, la permanence et la continuité des soins médicaux, comme celle des soins vétérinaires, ne peut être assurée de façon satisfaisante sur tout le territoire national par la seule volonté des professionnels eux-mêmes, médecins ou vétérinaires, aussi bien organisés soient-ils, et aussi soucieux soient-ils de la santé des patients ou des animaux.

Le gouvernement a pris à bras le corps le problème des difficultés rencontrées par de

⁵⁰ Même si les faits dénoncés en matière de mauvais traitements aux animaux par l'association L214 concernent essentiellement les élevages intensifs à caractère industriel (filiales volaille, cunicole et porcine), ils ont un impact général négatif sur l'ensemble des productions animales et leur consommation.

nombreux citoyens de territoires ruraux de pouvoir accéder à des soins médicaux de qualité, adaptés à leurs besoins. Il a décidé d'un ambitieux⁵¹ plan national de lutte contre les déserts médicaux.

Les missionnaires estiment que, sans un engagement politique similaire, tout aussi ambitieux mais sans doute moins coûteux, il paraît peu probable que le problème des déserts vétérinaires trouve un jour une solution satisfaisante.

La feuille de route « réseau de vétérinaires dans les territoires ruraux en productions animales » (FRRVTRPA) mise en place en 2016 sous impulsion ministérielle n'a débouché sur aucun résultat concret.

Les missionnaires considèrent qu'il faut que le gouvernement adopte une autre approche, beaucoup plus volontariste, et se dote des moyens à la hauteur des enjeux. Ils estiment que pour fédérer tous les acteurs concernés par cette problématique (éleveurs, organisations professionnelles agricoles, vétérinaires, collectivités locales, pouvoirs publics, ENV...), il est indispensable qu'il y ait une affirmation claire de la volonté du gouvernement à prendre le problème des déserts vétérinaires à bras le corps, comme il l'a fait pour lutter contre les déserts médicaux.

Cette préconisation relève de la recommandation thématique **R1** portant sur la gouvernance nationale appliquée au maillage vétérinaire (cf. pages 9 et 59).

Les vétérinaires se revendiquent avant tout comme des libéraux qui ne veulent pas devoir la survie de leur activité rurale aux subsides de l'Etat. Ils souhaitent en revanche que leur implication quotidienne dans le dispositif national de santé publique et leur disponibilité, au service du public, en prévision et lors de crises sanitaires majeures, soient reconnues. A ce titre, le SNVEL défend l'idée d'un Revenu sur objectif de Santé Publique (RSOP) Vétérinaire qui donnerait du « *sens à l'action* » des vétérinaires, pas seulement ruraux, et « *revitaliserait le contrat social qui lie la profession à l'utilisateur* ».

Les missionnaires adhèrent pour partie à cette analyse. Ils pensent en effet qu'une meilleure reconnaissance par les pouvoirs publics de l'astreinte exercée par la profession vétérinaire libérale en matière d'épidémiologie-surveillance des maladies animales est nécessaire. Ils considèrent que le dispositif de lutte contre les déserts vétérinaires passera également par une aide à la pérennisation des activités d'élevage là où ces activités sont jugées pertinentes, ce qui, indirectement, bénéficiera à l'activité vétérinaire en territoires ruraux et participera de sa pérennité.

5.1.2.2 Définir les zones critiques en matière d'accès aux soins vétérinaires (les ZCASV)

Le premier travail que les organisations professionnelles agricoles et vétérinaires auront à conduire sera de croiser les données collectées à ce jour (atlas démographique de la population vétérinaire) avec les données du terrain, tant au niveau des élevages que des cabinets vétérinaires, ceci dans le but d'identifier les critères qui définiront les zones critiques en matière d'accès aux soins vétérinaires (ZCASV), comme cela a été fait en médecine humaine pour définir les zones sous-denses et les zones prioritaires.

Ce travail exigera méthode, coordination et rapidité. Il devra se faire en étroite concertation avec les acteurs locaux à qui reviendra d'établir, à partir des critères retenus, la cartographie des ZCASV.

⁵¹ Un budget annuel de 100 millions d'euros est consacré par l'Etat à ce plan de lutte (source MSS) et cela ne comptabilise pas les nombreuses contributions matérielles et financières des collectivités locales.

Cette préconisation et les conditions de sa mise en œuvre relèvent d'une part de la recommandation thématique **R2** portant sur la gouvernance locale appliquée au maillage vétérinaire :

R2. Développer et mettre en œuvre les outils de gouvernance locale de gestion et de pilotage du maillage vétérinaire.

Cette recommandation R2 fait l'objet des mesures A05 et A07 de leur proposition de plan d'action.

et d'autre part de la recommandation thématique **R4**, déjà évoquée page 25, portant sur la définition et le recensement des zones critiques en matière d'accès aux soins vétérinaires :

R4. Définir les critères et identifier les zones critiques en matière d'accès aux soins vétérinaires (ZCASV) en territoires ruraux où les mesures du plan d'action s'appliqueront en priorité.

Cette recommandation R4 fait l'objet des mesures A04 et A26 de leur proposition de plan d'action.

5.1.2.3 Sécuriser professionnellement et financièrement l'installation de vétérinaires en territoires ruraux

Le jeune diplômé vétérinaire s'apprêtant à débiter sa carrière professionnelle a, tout comme le jeune diplômé en médecine, besoin de se sécuriser professionnellement, de se sentir apte à faire face à la grande majorité des cas cliniques qui vont se présenter à lui. Les stages tutorés répondent pour partie à ce besoin, mais ils sont réalisés en 5^{ème} année d'étude vétérinaire et non en situation d'installation.

Il y aura dans les prochaines années de nombreux vétérinaires ruraux qui vont faire valoir leur droit à la retraite. Se priver de leur expérience, irremplaçable, serait dommageable.

Le plan de lutte contre les déserts médicaux a bien intégré cette donnée par la mise en place d'un dispositif de type « cumul emploi retraite », avec exonération de cotisations sur retraite complémentaire, qui a fait la preuve de sa pertinence et de son efficacité puisque de nombreux médecins de territoires ruraux y ont adhéré et ont prolongé en moyenne de 4 années leur carrière professionnelle.

Un dispositif similaire existe pour la profession vétérinaire. Fin 2017, 162 vétérinaires (14 femmes et 148 hommes), âgés de 63 à 92 ans, en bénéficiaient.

Les missionnaires considèrent qu'un tel dispositif, optimisé au besoin pour le rendre aussi attractif que celui proposé aux médecins⁵², devrait pouvoir bénéficier aux nombreux vétérinaires ruraux qui vont arriver en fin de carrière dans les années à venir⁵³ et qu'il pourrait être combiné, dans le cadre d'un système de tuilage, à la sécurisation professionnelle des jeunes diplômés qui souhaiteraient s'installer en territoires ruraux pour y exercer la médecine

⁵² Les missionnaires n'ont pas eu le temps de comparer les deux dispositifs « cumul emploi retraite » et d'apprécier si celui bénéficiant aux vétérinaires pourrait être optimisé. Ce travail devra faire l'objet d'une commande auprès des services compétents.

⁵³ Selon le tableau 1 (Pyramide des âges de la profession vétérinaire en 2019 (Source – Atlas démographique 2019 du CNOV) de la page 14, ils sont près de 1.000 à avoir plus de 55 ans.

vétérinaire des animaux de rente.

Cette préconisation fait partie de la recommandation **R6** thématique portant sur les outils incitatifs et d'accompagnement à la politique d'installation et de maintien de l'exercice vétérinaire en territoires ruraux (cf. pages 9 et 58).

Pour s'installer en territoires ruraux, un jeune diplômé vétérinaire, comme un jeune médecin, a besoin d'être sécurisé sur le plan budgétaire vu qu'il n'est pas sûr de pouvoir au départ dégager suffisamment de revenus de son activité pour rembourser ses emprunts et faire vivre sa famille. Le plan national de lutte contre les déserts médicaux a clairement identifié cet obstacle à l'installation de jeunes diplômés en territoires ruraux et a mis en place un revenu minimal garanti, d'un montant de 3.900 euros net par mois durant les deux années qui suivent l'installation.

Les missionnaires considèrent que, dans le cadre du plan national de lutte contre les déserts vétérinaires, un tel dispositif pourrait de la même manière être utilement mis en œuvre moyennant l'engagement du jeune vétérinaire à exercer en ZCASV durant cette période de démarrage, en y associant un engagement de réalisation d'un certain nombre de missions de service public.

Ces dispositions visant préférentiellement les jeunes vétérinaires pourraient toutefois bénéficier à des vétérinaires plus âgés se reconvertissant dans la médecine des animaux de rente ou décidant d'une mobilité géographique en ZCASV.

Cette préconisation fait partie de la recommandation **R6** (cf. pages 9 et 58) portant sur les outils incitatifs et d'accompagnement à la politique d'installation et de maintien de l'exercice vétérinaire en territoires ruraux.

5.1.2.4 Favoriser l'installation de vétérinaires ruraux en associations

Les concepteurs du plan national de lutte contre les déserts médicaux ont compris que l'installation d'un jeune médecin en dehors d'une structure médicale et paramédicale d'accueil était vouée à l'échec. C'est de là qu'est née l'idée des maisons de santé, regroupant médecins généralistes, pharmaciens, dentistes, kinésithérapeutes, infirmières ou autres professionnels du domaine médical, qui permettent au jeune médecin de briser son isolement tout en répondant mieux aux attentes des usagers.

La question de la présence d'un vétérinaire dans une maison de santé peut paraître incongrue, alors que, dans le cadre d'une approche « One Health », elle se justifierait pleinement⁵⁴. Les vétérinaires n'y sont dans l'ensemble pas trop favorables, pour diverses raisons, parmi lesquelles le souci d'un niveau satisfaisant de bio-sécurité entre pratiques médicales humaine et vétérinaire. Ils ressentent en revanche le besoin de travailler en associations d'au moins trois vétérinaires et privilégient le regroupement dans un même cabinet ou dans des cabinets proches pour faciliter l'organisation des gardes de nuit, de week-end et de jours fériés.

Les missionnaires considèrent que ces regroupements de vétérinaires ruraux ou mixtes sont à encourager pour rompre l'isolement, mais aussi pour garantir la pérennité des activités vétérinaires, optimiser l'organisation du travail, diminuer les contraintes en matière de gardes et offrir ainsi une meilleure qualité de vie professionnelle et familiale.

Cette préconisation fait partie de la recommandation **R6** (cf. pages 9 et 57) portant sur les outils incitatifs et d'accompagnement à la politique d'installation et de maintien de l'exercice

⁵⁴ La représentante du Ministère des solidarités et de la santé s'est personnellement montrée ouverte à cette idée. Elle a également considéré que les internats mis en place dans certains territoires ruraux pour des étudiants en médecine pourraient aussi profiter à des étudiants vétérinaires.

vétérinaire en territoires ruraux.

5.1.2.5 Aider les cabinets vétérinaires à assurer la continuité des soins

Parmi les mesures préconisées pour la lutte contre les déserts médicaux, certaines apparaissent aux représentants de la profession vétérinaire devoir être prises en compte, comme celles notamment permettant d'assurer la continuité des soins via la mise en place de systèmes organisés de gardes et de centres de gestion des appels, ou celle permettant le recours à télé médecine.

En médecine vétérinaire, contrairement à ce que l'on observe bien souvent en médecine humaine, le vétérinaire ne peut pas, passé 18h ou 19h, basculer les appels sur le répondeur de l'hôpital, voire orienter les patients vers le 15. Il existe bien des services de garde vétérinaire organisés dans les grandes villes comme Paris, Lyon, Lille ou Marseille qu'assurent des vétérinaires urgentistes. Ces derniers, une fois la garde terminée, renvoient les clients et leurs animaux de compagnie vers leur vétérinaire traitant.

En médecine des animaux de rente, en territoires ruraux, des cabinets vétérinaires de grosses tailles sont en mesure de mettre en place un système de garde, de nuit et de week-end et jours fériés, reposant sur une équipe de 4 ou plus vétérinaires ruraux. D'autres cabinets vétérinaires mixtes entretenant entre eux des relations cordiales et de confiance, parviennent à s'organiser pour offrir un service de garde supportable, à savoir au plus une garde sur quatre. Mais beaucoup de cabinets plus modestes, éloignés les uns des autres, ont beaucoup de mal, sur les plans physique et psychologique, à assurer ces astreintes.

Les missionnaires considèrent que les vétérinaires doivent être aidés par les pouvoirs publics et les collectivités locales pour pouvoir assumer leurs responsabilités en matière de continuité des soins dans des conditions satisfaisantes.

Cette préconisation fait partie de la recommandation **R6** (cf. pages 9 et 57) portant sur les outils incitatifs et d'accompagnement à la politique d'installation et de maintien de l'exercice vétérinaire en territoires ruraux.

Une telle mesure ne devrait pas bénéficier qu'aux seuls jeunes diplômés mais à tous les vétérinaires, qu'ils soient ruraux ou canins, travaillant dans des contextes difficiles.

5.2 Autres mesures envisageables pour lutter contre les déserts vétérinaires

5.2.1 Agir sur les stages et le contenu pédagogique des cours en ENV pour susciter des vocations

5.2.1.1 Améliorer la perception des territoires ruraux durant les études

Comme rapporté dans l'étude conduite au travers du projet VeTerrA en 2015 ⁵⁵, des facteurs spécifiques influencent dans un premier temps les étudiants vétérinaires dans leurs choix d'installation : la représentation du territoire rural semble jouer un rôle majeur dans leurs choix de carrière.

⁵⁵ Projet VeTerrA Massif Central : Vétérinaires et Territoires ruraux Attractifs : rapport produit en novembre 2015, coordonné par VetAgro Sup, et conduit en lien avec INRA / IRSTEA / AgroParis Tech / FEVEC

Il est effectivement important que cette sensibilisation aux enjeux de territoires et sur l'intérêt qui peut être porté aux différents modes de pratique vétérinaire intervienne au plus tôt dans le cursus scolaire : « en 5^{ème} année d'ENV, lorsque les étudiants ont 25 ans, c'est déjà trop tard – les étudiants ont mûri leur projet bien avant... »⁵⁶

De l'avis unanime, à la fois du corps enseignant et encadrant des ENV, des organisations professionnelles vétérinaires et des structures vétérinaires rencontrées par les missionnaires sur le terrain⁵⁷, une attention toute particulière doit être portée à l'organisation et à la qualité des stages suivis par les étudiants au cours de leur formation en ENV. Ces périodes sont en effet déterminantes dans les décisions d'orientation qui sont prises par les étudiants, pour un exercice en milieu rural : il est important notamment que les vétérinaires ou éleveurs que les élèves seront amenés à rencontrer lors de leur stage délivrent des discours objectifs sur les conditions de travail, en mettant en avant les aspects positifs de la profession, même si les difficultés ne doivent bien sûr pas être occultées.

Il y a donc nécessité à la fois de trouver des maîtres de stage motivés, et de veiller à leur propre formation en qualité d'encadrants, sur les plans relationnel et pédagogique.

Les missionnaires préconisent de constituer, sur tout le territoire national, des viviers de cabinets vétérinaires et d'éleveurs pour accueillir en stage les étudiants vétérinaires au cours de leurs études. Ils estiment nécessaire d'engager une réflexion sur le moment optimal de ces stages dans le cursus pédagogique des cinq années d'étude afin d'éviter qu'ils soient contre-productifs⁵⁸.

Ils préconisent aussi de mettre en place des dispositifs d'accueil de type « internats », à l'instar de ce qui a été mis en place dans certains territoires ruraux pour les étudiants en médecine, et des indemnités de stage pour inciter les étudiants vétérinaires à sortir de leur zone de confort (un rayon de 150 à 200 kms autour de leur ENV).

Ces préconisations sont reprises dans la recommandation thématique **R5** (cf. pages 9 et 49) portant sur le recrutement et la formation des étudiants en ENV.

Toutes les conditions favorisant la mise en œuvre pratique des stages sont aussi à prendre en compte, pour en améliorer l'attractivité : accompagnement logistique, logements prévus et/ou pris en charge financièrement sur les lieux d'accueil⁵⁹, indemnisation des encadrants et/ou des stagiaires.

⁵⁶ Propos d'une enseignante de la chaire de Pathologie du bétail, Département Elevage et Santé Publique Vétérinaire (DESPV), VetAgro-Sup à l'ENV de Lyon.

⁵⁷ Avis exprimés par les représentants du CNOV et du SNVEL (en référence en particulier à l'organisation des stages tutorés), ainsi que par les structures vétérinaires rencontrées (en libéral, ou conventionnées : la FEVEC notamment ayant rappelé la pertinence du dispositif « Terre d'accueil » qui est mis en place pour assurer la qualité de l'accueil des stagiaires, par une coordination étroite entre ENV, éleveurs et cabinets vétérinaires).

⁵⁸ Les missionnaires considèrent qu'envoyer des étudiants vétérinaires issus du milieu urbain chez des éleveurs dès le deuxième mois de la première année d'étude en ENV, alors qu'ils n'ont acquis aucune connaissance utile pour appréhender le milieu rural et échanger avec les éleveurs, n'apparaît pas obligatoirement pertinent pour susciter des vocations.

⁵⁹ Les enseignantes rencontrées sur le site de l'ENV de Lyon précisent que les stages choisis en premier sont généralement ceux pour lesquels des logements sont prévus à l'avance.

5.2.1.2 Rendre aussi attractif que possible le contenu pédagogique des cours et l'adapter aux enjeux de demain

Finalement peu d'étudiants vétérinaires savent, dès leur entrée dans une ENV, qu'ils se destineront dans cinq ans à la médecine des animaux de rente. C'est, pour la majorité d'entre eux, au cours de leurs études, grâce aux stages en élevages et en cabinets vétérinaires qu'ils auront pu faire, et donc grâce à leurs maîtres de stage, grâce aussi à l'enthousiasme des professeurs de pathologie du bétail des ENV et au contenu de leurs cours portant sur la pratique vétérinaire en territoires ruraux, que se prendra la décision.

Des actions concrètes ont d'ores et déjà été mises en œuvre pour sensibiliser les étudiants à la diversité des métiers qui s'ouvrent à eux et leur permettre d'appréhender la réalité des territoires, en « déconstruisant certaines idées reçues » et en analysant les facteurs clé de succès des installations en milieu rural.

Ainsi, un outil de formation et d'animation a été élaboré et proposé pour un développement en ENV dans le cadre du projet VeTerrA : mise à disposition d'une mallette pédagogique portant sur un « jeu de territoire », destiné à mettre les étudiants en situation, à leur donner les clés d'analyse des territoires, et à lutter contre certains stéréotypes⁶⁰. Cet outil a été testé en 2015, apprécié alors comme un dispositif de formation pertinent, mais force est de constater que le corps enseignant ne s'en est pas réellement emparé pour une utilisation effective et dans la durée.

Par ailleurs, des temps spécifiques visant à une sensibilisation des étudiants à la diversité des métiers de vétérinaire (intégrant notamment la pratique rurale) sont également prévus, et ce dès leur accueil au sein des ENV. Par exemple, une semaine est mobilisée à l'ENV de Lyon (VetAgro Sup) dans le cadre de l'accueil des étudiants en première année pour les amener à conduire une réflexion de groupe sur les enjeux vétérinaires du XXIème siècle. Des rencontres sont aussi organisées au cours de cette semaine de sensibilisation avec des vétérinaires installés, illustrant les différentes facettes du métier.⁶¹

Les missionnaires considèrent qu'il s'agit là d'initiatives pertinentes à poursuivre et à généraliser.

Sur cette préconisation et celles développées en pages 32, 33 et 48, les missionnaires ont formulé une recommandation thématique **R5** portant sur le recrutement et la formation des étudiants en ENV :

R5. Poursuivre les mesures en matière de diversification des profils des étudiants recrutés en ENV. Renforcer l'encadrement (stages et stages tutorés) et adapter le contenu pédagogique de la formation à la médecine des animaux de rente aux enjeux sociétaux, aux nouvelles technologies et à une approche préventive et holistique de la santé des troupeaux.

Cette recommandation R5 fait l'objet des mesures A09, A10, A12 et A13 de leur proposition de plan d'action.

⁶⁰ Rapport VeTerrA novembre 2015 (VetAgro Sup) : pages 89 à 92.

⁶¹ Illustration des actions menées pour la sensibilisation aux territoires ruraux, donnée par la directrice générale de VetAgro Sup, pour ce qui concerne l'ENV de Lyon.

Il leur semble notamment important de veiller à un bon niveau de prise en compte théorique et pratique :

- des thématiques de santé publique vétérinaire et de surveillance sanitaire des territoires ;
- d'appréhension du monde rural (relationnel avec les éleveurs, approche socioéconomique des élevages) ;
- des réalités économiques de l'entreprise vétérinaire⁶² ;
- des attentes sociétales (sécurité sanitaire des aliments, bien-être animal (BEA), protection de l'environnement (PE)) ;
- des nouvelles technologies (intelligence artificielle, télémédecine, apport des drones, traitement numérique des données d'élevage) et de travail en pluridisciplinarité ;
- des attentes de l'éleveur (médecine préventive, valorisation de sa production via les circuits courts), en associant notamment leurs représentants dans les conseils d'administration des ENV.

5.2.1.3 Préparer les étudiants à la médecine du numérique et aux nouvelles technologies faisant appel à l'intelligence artificielle

La médecine vétérinaire des animaux de rente va sans aucun doute subir une vraie révolution dans les années à venir. Le passage inéluctable d'une médecine à caractère urgentiste, au cas par cas⁶³, à une médecine globale, préventive de troupeaux, va amener les vétérinaires à exploiter de façon plus rationnelle et méthodique les données d'élevage qui aujourd'hui sont encore trop souvent sous-exploitées, quand elles sont disponibles.

Toutes les informations collectées par le collier électronique d'une vache laitière en salle de traite pourront bientôt, si ce n'est pas déjà le cas, être exploitées en temps réel par des systèmes d'intelligence artificielle recourant à des algorithmes. Il est de l'intérêt du vétérinaire rural de demain de se positionner sur ce marché de la médecine préventive.

Le Bulletin des GTV a récemment publié un dossier titré « Le vétérinaire rural de demain sera-t-il nécessairement numérique ? » (N°94 de juin 2019) duquel il ressort que les vétérinaires manifestent une certaine appétence à une approche médicale plus pro-active, basée sur la détection précoce de tendances pathologiques ou de pertes de productivité, grâce à l'exploitation en temps réel et à distance (réduction du temps perdu sur la route) des données d'élevage. Cette approche ne vaut bien sûr que pour les élevages à forte valeur ajoutée et d'une certaine taille.

Pour se préparer à cette évolution, les vétérinaires ont besoin de disposer de toutes les données relatives aux élevages qu'ils suivent (données sanitaires, données relatives à l'alimentation et aux performances individuelles et collectives des animaux) mais aussi aux données sanitaires départementales voire régionales (*cf. mesure A18 bis de la proposition de plan d'action*). Il serait bien sûr souhaitable que cette approche thérapeutique au travers de l'analyse fine des données d'élevage soit enseignée dans les écoles vétérinaires, ce qui n'est apparemment pas le cas aujourd'hui (*cf. mesure A10 de la proposition de plan d'action*).

⁶² Concernant la formation des étudiants vétérinaires, un vétérinaire conseil a émis l'opinion suivante : « *On a un métier commercial, qui exige une prise en compte des réalités économiques. Les jeunes n'y sont pas préparés* ».

⁶³ Ces interventions seront toujours nécessaires, mais elles devraient prendre de moins en moins de place dans l'emploi du temps d'un vétérinaire rural, ainsi que cela a pu être observé dans les élevages travaillant en conventionnement.

5.2.2 Accroître significativement le nombre de missions de santé publique vétérinaire confiées par l'Etat aux vétérinaires

L'intervention des vétérinaires ruraux dans les élevages au titre de missions de santé publique vétérinaire s'est réduite. En dehors des programmes de prophylaxie qui se sont considérablement réduits ces trente dernières années, on ne compte que les visites sanitaires d'élevage (VSE) et les bilans sanitaires d'élevage (BSE), ce qui ne fait bien souvent au plus que deux ou trois interventions par an dans la plupart des élevages.

Dans de nombreux élevages, notamment ovins et caprins, les vétérinaires n'interviennent quasiment plus, ce qui peut poser des problèmes de bien-être animal et de prévention de la souffrance animale.

Des nouvelles attentes sociétales (bien-être animal, notamment) se sont développées ces dernières années qui exigent, pour leur apporter une réponse satisfaisante, un investissement plus conséquent des pouvoirs publics.

A titre d'exemple, en Allemagne, la responsabilité de l'Etat en matière de soins vétérinaires est clairement spécifiée dans les textes.

Le bien-être animal est inscrit à l'article 20a de la Loi fondamentale (constitution fédérale) et à l'article 19a, paragraphe 1, de la Constitution du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. De là découle la responsabilité de l'État de garantir les soins de santé des animaux de rente et des animaux domestiques dans tout le pays. (Source : Proposition du groupe parlementaire des Verts (Bündnis 90 / Die Grünen) présentée devant le Parlement de Rhénanie-du-Nord-Westphalie le 12/03/2019).

Les missionnaires considèrent qu'il serait nécessaire, plus particulièrement dans les territoires ruraux défavorisés où les interventions vétérinaires sont limitées du fait de leur coût, de renforcer significativement les missions des pouvoirs publics (services vétérinaires), ce qui limiterait les conséquences néfastes du relâchement du maillage vétérinaire.

Cette préconisation fait partie de la recommandation **R3** portant sur le renforcement des liens et de la communication entre les différents acteurs (Etat, éleveurs et vétérinaires) (cf. pages 9 et 54).

5.2.3 Promouvoir, là où les besoins se font sentir, une approche vertueuse de la médecine des animaux de rente : le conventionnement

Depuis maintenant 40 ans, grâce au dynamisme d'un ancien directeur de l'ENV Lyon, qui a créé en 1975 l'association CEFALÉ (Centre d'étude et de formation Appliqué à l'Élevage), existe une forme particulière d'exercice de la médecine vétérinaire en territoires ruraux, née sur le plateau du Larzac et du côté de Millau, celle des groupes vétérinaires conventionnés (GVC) travaillant pour des associations d'éleveurs qui se sont constituées dans ce seul but.

Un GVC est une organisation composée d'une association d'éleveurs et d'une société vétérinaire dont les relations de travail en commun sont définies par une convention fondée sur des objectifs et principes de fonctionnement :

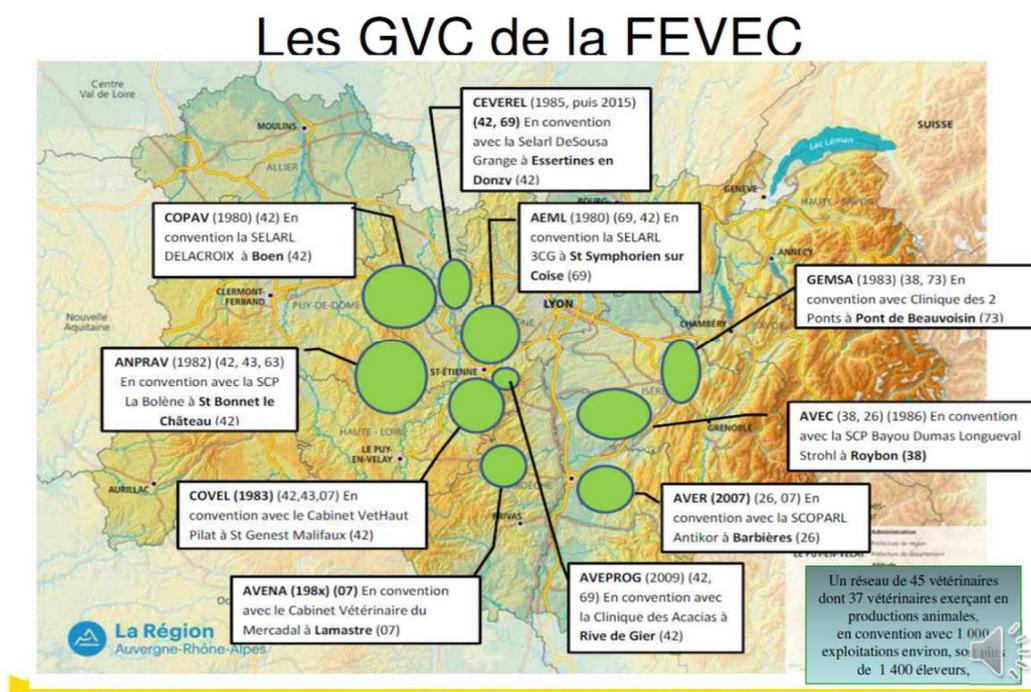
- l'établissement de nouvelles relations entre éleveurs et vétérinaires,
- la suppression du paiement à l'acte au profit d'une cotisation annuelle à l'animal,
- la formation de l'éleveur pour qu'il soit le premier infirmier de son troupeau,
- l'approche globale du troupeau par le vétérinaire,

- la transparence des coûts, au niveau des médicaments et du montant de la cotisation annuelle,
- la mutualisation des risques et des coûts entre les éleveurs,
- l'implication de l'éleveur dans la conduite sanitaire de son troupeau.

La mise en place du premier contrat éleveurs-vétérinaires, précurseur des GVC, précisant les objectifs et les modalités de suivi des élevages date de 1979. L'AVEM (l'Association Vétérinaires Eleveurs du Millavois) a été créée huit ans plus tard, en 1987.

Par la suite, en région Auvergne-Rhône-Alpes (cf. carte ci-dessous), une dizaine d'associations d'éleveurs se sont constituées pour contracter avec des GVC. Cela concerne aujourd'hui 45 vétérinaires, dont 37 spécialisés en médecine des animaux de rente, un ingénieur agro, et 970 exploitations, soit plus de 1.400 éleveurs.

Carte N°4 – Les groupes vétérinaires conventionnés de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Un GVC s'est constitué dans la Drôme, avec une activité essentiellement orientée sur les petits ruminants, ce qui, sans aide extérieure, est un véritable challenge, et un autre en Mayenne.

La FEVEC (Fédération des Eleveurs et Vétérinaires en Convention) s'est constituée pour fédérer toutes ces initiatives et leur apporter un soutien.

Le fonctionnement des GVC est basé sur une relation de confiance entre éleveurs solidaires et vétérinaires. Il permet aux éleveurs de bénéficier d'un service très complet de soins vétérinaires⁶⁴, au meilleur coût, d'une aide à la gestion de leurs troupeaux basée sur la prévention des maladies ou déficiences, et l'optimisation des performances zootechniques.

⁶⁴ Des services complémentaires à la carte, tels le suivi approfondi « alimentation-reproduction », la bactériologie et le comptage cellulaire, le parage fonctionnel et préventif des onglons sur le troupeau, peuvent être proposés.

Le contrat individuel entre un éleveur et un vétérinaire peut certes donner des résultats similaires⁶⁵, mais y font notamment défaut les principes de solidarité entre éleveurs, de solidarité entre éleveurs et vétérinaires, et de mutualisation des risques et des coûts entre éleveurs.

L'éleveur s'engage à suivre une formation dénommée « l'éleveur, le premier infirmier de son troupeau », qui lui permet de faire face à un certain nombre de situations de base (il sait par exemple, à l'issue de cette formation, mettre en place une perfusion pour traiter une fièvre de lait, administrer un antalgique (soulagement de la souffrance animale dans l'attente du vétérinaire)), expliquer au téléphone ce qu'il se passe exactement, et finalement éviter de déranger le vétérinaire quand ce n'est pas vraiment nécessaire⁶⁶).

Des règles sont fixées pour permettre aux vétérinaires du GVC d'organiser leur journée de travail de façon optimale, en combinant visites programmées à caractère préventif et visites à caractère d'urgence. Il s'agit notamment de donner les coups de téléphone entre 8h et 9h30 le matin, et d'éviter d'appeler, hors urgence, après 17h.

Les tarifs d'intervention, ainsi que la marge réduite sur les médicaments vétérinaires⁶⁷, de l'ordre de 15 %, sont fixés une fois par an lors de l'assemblée générale de l'association d'éleveurs à laquelle le GVC participe. Sont alors présentés les rapports d'activité des éleveurs et des vétérinaires, ainsi que le bilan financier de l'exercice.

L'aspect financier n'est ensuite plus abordé sur le terrain, ce qui améliore très sensiblement la relation entre éleveurs et vétérinaires par rapport à celle qu'induit la pratique vétérinaire conventionnelle recourant à la facturation à l'acte.

De plus, le GVC n'a quasiment pas de problèmes d'impayés puisque c'est l'association des éleveurs qui veillent à ce que les cotisations (basées sur un nombre d'UIV (Unités d'Intervention Vétérinaire) – ex : une vache laitière et son veau = 1 UIV, une chèvre ou brebis laitière, de 1 à 50 = 0, 20 UIV puis 0,10 IUV au-delà de 50) soient bien versées.

Le GVC veille par ailleurs à coordonner les différents intervenants de l'élevage et à entretenir une relation constructive avec les autres acteurs du sanitaire, qu'il s'agisse de l'inséminateur, du contrôleur laitier, du technicien du GDS ou de celui de la chambre d'agriculture. Il n'y a plus compétition entre ces différents acteurs, mais travail en bonne intelligence, au bénéfice des éleveurs et de leurs animaux.

D'après les responsables des GVC rencontrés par les missionnaires, ce dispositif ne génère pas d'abus de la part des éleveurs. Si tel était le cas, l'association des éleveurs veillerait à y mettre fin rapidement.

D'après la FEVEC, il est observé, dans les élevages suivis par un GVC, une vigilance accrue sur le plan sanitaire par rapport aux élevages suivis par un vétérinaire en pratique libérale conventionnelle. Y sont par exemple déclarés 7 à 8 fois plus d'avortements dans l'espèce bovine, alors que le statut sanitaire, généralement plus satisfaisant en élevages suivis par un GVC, ne peut expliquer un tel écart.

⁶⁵ Il est cependant bien souvent plus restrictif et ne concerne qu'une liste prédéfinie de prestations vétérinaires, n'incluant le plus souvent pas les visites non programmées dites d'urgence, comme par exemple un vêlage dystocique nécessitant une césarienne ou une embryotomie.

⁶⁶ Un éleveur d'une association en convention précise, « *le dimanche, la question qui se pose quand un animal est malade, ce n'est pas « combien ça va me coûter ? », mais c'est plutôt « Est-ce que ça vaut le coup de déranger le véto ? »* ».

⁶⁷ Les éleveurs s'engagent à n'acheter leurs médicaments qu'auprès du GVC. La FEVEC, qui regroupe plus de 1.400 éleveurs peut obtenir des tarifs très compétitifs auprès des laboratoires, ce qui au final profite aussi aux éleveurs.

Les vétérinaires qui adhèrent à ces GVC s'octroient certes des salaires sensiblement plus faibles que s'ils travaillaient en pratique libérale conventionnelle, mais ceux rencontrés par les missionnaires disent y trouver leur compte car le travail, basé sur une approche holistique, plurifactorielle, préventive des troupeaux, leur procure bien plus de satisfactions professionnelles qu'une pratique urgentiste de la médecine vétérinaire, et parce que la relation de confiance, voire de convivialité, qui se crée entre eux et les éleveurs leur est une source incomparable d'enrichissement personnel.

Les missionnaires considèrent que ces contrats éleveurs-vétérinaires en convention constituent une solution particulièrement bien adaptée, de type assurantiel, pour maintenir l'activité d'élevage dans les territoires ruraux, et pour y pérenniser l'exercice vétérinaire. Ils estiment que cette solution est de nature à répondre à la problématique des déserts vétérinaires, dès lors que les éleveurs situés en ZCASV parviennent à se fédérer en associations susceptibles de contracter avec un GVC. L'Etat et/ou les collectivités locales, ainsi que les organisations professionnelles agricoles (chambres d'agriculture), ont un rôle moteur à jouer pour promouvoir cette approche vertueuse partout où elle peut s'avérer pertinente.

Ainsi que l'a souligné la présidente⁶⁸ de la FEVEC, lors d'une assemblée générale d'éleveurs et de vétérinaires, le 24 octobre 2019, en parlant des contrats « gagnant-gagnant » éleveurs-vétérinaires, « *le 3^{ème} gagnant dans l'histoire, ce sont les animaux* ». Et c'est principalement sur ce terrain du bien-être animal et de la prévention de la souffrance animale qu'éleveurs, vétérinaires et pouvoirs publics sont attendus par la société.

Sur cette préconisation portant sur le recours au conventionnement et celles développées en pages 21, 29 et 51, les missionnaires ont formulé une recommandation thématique **R3** portant sur le renforcement des liens et de la communication entre les différents acteurs (Etat, éleveurs et vétérinaires).

R3. Renouer des liens forts et de confiance d'une part entre les vétérinaires sanitaires et le MAA, en renforçant notamment les actions de santé publique vétérinaire confiées par l'Etat aux vétérinaires ruraux, et d'autre part entre les éleveurs et les vétérinaires libéraux, en développant de nouvelles formes de partenariat éleveurs-vétérinaires, de type assurantiel (contrats individuels ou conventionnement collectif), privilégiant une approche préventive et holistique de la santé des troupeaux.

Cette recommandation R3 fait l'objet des mesures A08, A11, A18, A19, et A23 de la proposition de plan d'action.

Si le dispositif des GVC a fait ses preuves, il faut aussi reconnaître qu'en 40 ans, à part quelques rares exceptions (Drôme, Bretagne), il n'a pas vraiment réussi à essaimer au-delà de la région où il a vu le jour.

La création, tout particulièrement en ZCASV mais pas seulement, d'une dynamique forte amenant les éleveurs à s'organiser en associations est indispensable pour qu'une solution stable de type conventionnement, maintenant activité d'élevage et exercice vétérinaire en territoires ruraux, puisse se mettre en place.

⁶⁸ Présidence tournante, quand le président est un éleveur, le vice-président est un vétérinaire, et vice-versa.

Il apparaît dès lors nécessaire aux missionnaires, en préalable à la mise en œuvre de cette recommandation :

1. de dresser un état des lieux national de la situation des éleveurs en matière d'accès aux soins vétérinaires,
2. d'informer les éleveurs sur les risques de désertification vétérinaires et sur les solutions qu'il est possible de mettre en place.

Ces préconisations s'inscrivent dans la recommandation thématique **R1** portant sur la gouvernance nationale appliquée au maillage vétérinaire (cf. pages 9 et 59).

5.2.4 Inciter à la création de nouveaux métiers d'appui des vétérinaires ruraux

Dans les zones où la pénurie de vétérinaires ruraux ne se fait pas encore sentir, et où les contrats éleveur-vétérinaire n'ont pas réussi à s'imposer, les vétérinaires ruraux ou mixtes ont parfois du mal, faute le plus souvent de temps, à proposer aux éleveurs une approche thérapeutique globale, holistique, plurifactorielle, préventive et proactive des troupeaux. Ils se voient obligés de se cantonner à une médecine conventionnelle, à l'acte, tout en sachant, pour beaucoup nombre d'entre eux, qu'il leur faudrait évoluer vers une autre médecine.

Une jeune vétérinaire a identifié ces besoins non satisfaits et a créé une société dont le but est de venir en aide aux vétérinaires ruraux en leur offrant tout un ensemble de prestations⁶⁹ qu'ils sont actuellement dans l'incapacité d'assurer. Cette aide bénéficie aussi aux éleveurs qui, eux aussi, faute de temps, n'ont pas le temps de mettre en œuvre avec toute la rigueur nécessaire les programmes à caractère prophylactique prescrits par leurs vétérinaires traitants.

Il est difficile aujourd'hui, faute de recul suffisant, d'évaluer la réelle plus-value qu'offre cette prestation de soutien aux vétérinaires ruraux/mixtes et aux éleveurs, mais sa conceptrice estime qu'elle est appréciée des bénéficiaires (vétérinaires et éleveurs) et qu'elle a participé au maintien de l'activité d'élevage dans tout le secteur concerné.

Les missionnaires préconisent le développement et l'appui à de telles initiatives d'appui à l'exercice de la médecine vétérinaire en territoires ruraux.

Ils en ont fait l'action A19 de leur proposition de plan d'action.

⁶⁹ Comme par exemple l'identification des facteurs d'alerte au niveau des élevages, à partir des données d'élevage.

5.2.5 Donner plus d'autonomie aux collectivités locales pour faciliter l'installation et le maintien des vétérinaires en territoires ruraux

La profession vétérinaire considère que, pour résoudre le problème de maillage vétérinaire et de permanence des soins, qu'il revient aux élus locaux de décider des actions visant à redynamiser les territoires ruraux. C'est d'ailleurs l'approche préconisée par le gouvernement dans la lutte contre les déserts médicaux (« *Une gouvernance nationale pour une mise en œuvre locale* »).

Il y a encore peu (avant la Loi NOTRe), les conseils départementaux pouvaient prendre des mesures visant à soutenir l'élevage au travers de subventions ou d'indemnités compensatoires. Le conseil départemental des Alpes-Maritimes a usé de cette possibilité. Seuls les conseils régionaux disposent désormais de cette compétence, mais se révèlent souvent trop éloignés du terrain pour appréhender correctement des problématiques telles que la désertification des territoires ruraux.

Les collectivités locales telles les communes, les intercommunalités et les conseils départementaux peuvent dorénavant, en application de l'article L. 1511 du code général des collectivités territoriales et en dérogation aux dispositions de la loi NOTRe, prendre des mesures incitatives, matérielles et financières, visant à encourager l'installation de médecins en zones rurales. En revanche, elles ne sont aujourd'hui pas autorisées à faire de même pour aider à l'installation et au maintien de vétérinaires en territoires ruraux.

Les missionnaires préconisent que cette possibilité leur soit également accordée. Cette préconisation s'inscrit dans la recommandation **R6** portant sur les outils incitatifs et d'accompagnement à la politique d'installation et de maintien de l'exercice vétérinaire en territoires ruraux (cf. pages 9 et 57).

5.2.6 Adapter et développer des dispositifs d'exonération fiscale en ZCASV

A l'instar de ce que prévoit de mettre en place le gouvernement espagnol, des dispositions fiscales pourraient être prises pour faciliter l'installation d'un vétérinaire en rurale et inciter à son maintien.

Réduire la fiscalité en zones rurales pour lutter contre le dépeuplement. Le patronat espagnol (CEOE) et le réseau ASPS (Réseau des zones à faible densité de population du Sud de l'Europe) ont présenté un rapport défendant l'application d'une taxation réduite dans les zones dépeuplées afin de combattre le problème d'exode rural. Les réductions s'appliqueraient à l'impôt sur le revenu des personnes physiques et à l'impôt foncier, aux transferts de propriété et aux actes juridiques documentés, aux successions et donations et aux sociétés. Étant donné que ces réductions fiscales pourraient être considérées, en application du droit communautaire, comme des « aides d'État », le rapport souligne qu'il existe des précédents tels que le régime fiscal en vigueur aux îles Canaries, qui pourrait être adapté à l'Espagne continentale dans le but de lutter contre l'exode rural.

(Source - Publications des services économiques – DG Trésor – Avril 2019)

Un représentant du SNVEL a fait état de l'existence, en zones de revitalisation rurale (ZRR) d'incitations fiscales à l'installation d'entreprises, dont la profession vétérinaire peut bénéficier. Il s'agit d'un dispositif prévu par l'article 44 quinquies du code général des impôts qui prévoit une exonération totale d'impôt sur les bénéfices pendant une période de soixante mois, suivie d'une période d'allègement dégressif de trente-six mois à compter du début d'activité dans ces zones.

Le montant de l'exonération partielle sur les années 6 à 8 du dispositif est de :

- 75 % des bénéfices pendant 12 mois ;
- 50 % des bénéfices durant les 12 mois suivants ;
- 25 % des bénéfices durant les 12 mois suivants.

Ce dispositif d'incitation à l'installation par exonérations fiscales ne vaut cependant que lorsque le capital de l'entreprise créée ou reprise n'est pas détenu à plus de 50 % par d'autres sociétés ou associés.

En accord avec le ministère de l'économie et des finances, un tel dispositif pourrait être étendu au-delà des zones de revitalisation rurale (ZRR) aux zones critiques en matière d'accès aux soins vétérinaires (ZCASV), qui restent à définir, et favoriser l'installation d'un jeune vétérinaire dans une clinique mixte de 3 ou 4 vétérinaires, en spécifiant alors que le capital ne doit pas être détenu à plus de 75 % par d'autres sociétés ou associés.

Les missionnaires préconisent l'extension des dispositions fiscales dont bénéficient les entreprises s'installant en ZRR aux vétérinaires s'installant dans les ZCASV, en abaissant de plus le plancher de détention de parts en société à 25 %, au lieu de 50 % actuellement (cf. article 44 du CGI).

Sur cette préconisation et celles développées en pages 25, 46, 47 et 56, les missionnaires ont formulé une recommandation thématique **R6** portant sur les outils incitatifs et d'accompagnement à la politique d'installation et de maintien de l'exercice vétérinaire en territoires ruraux :

R6. Mettre en œuvre les politiques d'appui à l'installation et au maintien de l'exercice vétérinaire en territoires ruraux (ZCASV) en recourant à des outils incitatifs et d'accompagnement tels que les bourses d'étude, le tuilage via le maintien en activité de vétérinaires proches de la retraite, des exonérations fiscales, la garantie d'un revenu temporaire minimal à l'installation, l'appui à la création d'associations d'éleveurs, l'appui à la création de cabinets d'au moins trois vétérinaires ruraux, voire, en dernier recours, la prise en charge financière par les pouvoirs publics de postes de vétérinaires salariés (avec contrats de services définis), et l'appui aux initiatives de maintien de la permanence et de la continuité des soins (gardes, plate-forme de gestion des appels).

Cette recommandation R6 fait l'objet des mesures A06, A14, A15, A16, A17, A20, A21, A22, A24 et A25 de leur proposition de plan d'action.

5.2.7 Prévoir, en dernier recours, le recrutement en ZCASV de vétérinaires dont la rémunération sera prise en charge par les pouvoirs publics.

Pour lutter contre les déserts médicaux, le gouvernement a décidé la création de 600 postes de médecins généralistes contractuels. Faudra-t-il, dans certaines circonstances, recourir à une telle solution pour résoudre le problème du maillage vétérinaire et des déserts vétérinaires ?

La solution de recours à des vétérinaires salariés, contractuels de l'Etat, est pour l'instant

écartée, avec humour mais virulence⁷⁰, par les représentants du SNVEL.

Elle a pourtant été adoptée en Finlande et en Roumanie (cf. encadré du point 4.3), et semble être à l'étude dans d'autres pays (en Hongrie notamment). En fait, en Finlande comme en Roumanie, on se rapproche plutôt de l'idée, défendue par le SNVEL, d'un "RSOP"⁷¹ permettant la prise en charge financière d'un "pack sanitaire de base" par des vétérinaires libéraux qui peuvent continuer à exercer en parallèle en dehors du cadre strict imposé par contrat.

Vu la gravité de la situation et l'importance des enjeux, les missionnaires considèrent que le recours à une telle solution mérite d'être considéré, en dernier recours, comme cela l'est actuellement dans le plan national de lutte contre les déserts médicaux (600 postes créés), mais seulement dans le cas où les autres mesures préconisées n'ont pas donné les résultats escomptés, et si bien entendu le contexte d'élevage local le justifie.

Ils préconisent de mettre en œuvre une telle solution en ZCASV, d'abord sur deux ou trois sites pilotes, avant de l'étendre à d'autres territoires si elle a fait la preuve de son efficacité.

Cette préconisation fait partie de la recommandation **R6** portant sur les outils incitatifs et d'accompagnement à la politique d'installation et de maintien de l'exercice vétérinaire en territoires ruraux (cf. pages 10 et 63).

5.2.8 Agir pour la prise en compte de la problématique du maillage vétérinaire dans la future PAC

Lors de la conférence du réseau international du MAA, qui s'est tenue le 29 août 2019 dans les locaux de l'OIE et qui portait sur le thème « Quelle place pour l'élevage et les productions animales dans le monde de demain ? », un des missionnaires est intervenu pour s'étonner du fait que les représentants (Ordre et syndicats) de la profession vétérinaire n'avaient pas été conviés, alors qu'un président de chambre d'agriculture et un éleveur de chèvres ont siégé à la troisième table ronde sur le thème « Quelles politiques européennes pour accompagner les filières et les territoires ? ».

La problématique du bien-être animal est un enjeu sociétal majeur que la CE a pris en compte comme une priorité dans la future politique agricole commune (PAC 2021)⁷².

Suite aux travaux allemands pour mettre en place un label « bien-être animal », présentés le 04 octobre devant la CE, cette dernière s'est emparée du dossier et a émis le 07 octobre 2019 un document de travail intitulé : « COUNCIL CONCLUSIONS ON ANIMAL WELFARE– AN INTEGRAL PART OF SUSTAINABLE ANIMAL PRODUCTION ».

Il apparaît souhaitable aux missionnaires que la future PAC prenne en compte ce problème d'accès aux soins vétérinaires et que des fonds européens viennent supporter les initiatives des Etats-membres et de leurs collectivités locales dans ce domaine.

⁷⁰ Fin de l'édito de La Dépêche Vétérinaire N° 1492 titrant « Pour recruter, l'activité doit être bénéficiaire » : « Quant à la solution évoquée par les éleveurs bénéficiaires de l'activité vétérinaire- salarier en propre un vétérinaire – Coluche l'aurait ponctuée d'un tonitruant « Je me marre » tant ils semblent ignorer les réalités économiques et le Code du travail ».

⁷¹ RSOP : Revenu sur Objectif de Santé Publique vétérinaire (concept créé par le SNVEL).

⁷² Lors de cette conférence, la problématique du maillage vétérinaire et de l'accès aux soins vétérinaires n'a pas été abordée. La Cheffe-adjointe de l'Unité C2 « Analyse et prospective », direction générale de l'agriculture (DG-AGRI) et du développement rural à la Commission européenne (CE) a, dans un premier temps, considéré qu'il s'agissait là d'une problématique sanitaire relevant de la DG-SANTE, avant de se raviser quand le missionnaire a évoqué les problèmes de bien-être animal et de souffrance animale qu'un maillage vétérinaire distendu pouvait générer.

Sur cette préconisation et celles développées en pages 25, 29, 44 et 55, les missionnaires ont formulé une recommandation thématique **R1** portant sur la gouvernance nationale appliquée au maillage vétérinaire :

R1. Affirmer le soutien des pouvoirs publics auprès de la profession vétérinaire et de la profession agricole, pour garantir l'adéquation du maillage vétérinaire et l'accès aux soins vétérinaires en territoires ruraux et péri-urbains ; mobiliser pour cela les moyens humains et financiers permettant de mettre en place une réelle gouvernance nationale en matière de lutte contre les déserts vétérinaires. Porter la prise en compte de cette problématique dans le cadre des négociations et la mise en œuvre de la future PAC en s'appuyant notamment sur les attentes sociétales en matière de bien-être animal.

Cette recommandation R1 fait l'objet des mesures A01, A02, A03, A04, A26 et A27 de leur proposition de plan d'action.

6 PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LUTTER CONTRE LE DEVELOPPEMENT DES DESERTS VETERINAIRES

Face à l'échec manifeste, plus de trois ans et demi après son lancement en mai 2016, de la feuille de route « réseau de vétérinaires dans les territoires ruraux en productions animales », et compte tenu de la tendance forte observée ces dernières années de relâchement du maillage vétérinaire, les missionnaires estiment qu'il est nécessaire d'agir au plus vite et avec efficacité pour lutter contre le développement des déserts vétérinaires.

C'est la raison pour laquelle, ils ont travaillé à l'élaboration d'un plan d'action national qui fait appel à un ensemble de mesures qui, pour la plupart, ont déjà fait la preuve de leur efficacité dans le cadre du plan national de lutte contre les déserts médicaux.

Ils considèrent que seule, la profession vétérinaire n'est pas en mesure de résoudre le problème de permanence et de continuité des soins vétérinaires sur tout le territoire national.

Comme pour la problématique des déserts médicaux, il est indispensable que les pouvoirs publics s'engagent et portent une réelle politique publique, répondant aux attentes sociétales dans ce domaine.

Les mesures préconisées doivent permettre aux acteurs nationaux et locaux d'apporter des réponses concrètes, adaptées et durables à la problématique des déserts vétérinaires. Elles sont de deux types :

- les mesures génériques, applicables à l'ensemble du dispositif sans discernement géographique, comme par exemple les mesures portant sur le recrutement et la formation dans les ENV,
- les mesures spécifiques à mettre en œuvre en fonction des contextes locaux, comme ce sera le cas dans les zones considérées comme critiques en matière d'accès aux soins vétérinaires (ZCASV), avec par exemple le recours à des aides conditionnelles à l'installation et au maintien de vétérinaires dans les territoires ruraux, là où les activités d'élevage le requièrent, ou des aides aux éleveurs acceptant de se regrouper en associations pour confier le suivi sanitaire global de leurs troupeaux à un groupe vétérinaire conventionné.

C'est volontairement que les missionnaires n'ont pas chiffré les actions proposées ni proposé un budget pour ce plan d'action. L'exercice leur est apparu difficilement réalisable tant qu'une cartographie précise des ZCASV n'aura pas été établie. Ils rappellent pour mémoire que le budget annuel du plan national de lutte contre les déserts médicaux se monte à environ 100 millions d'euros (source MSS) hors aides, matérielles et financières, débloquées par les collectivités locales, et estiment que des résultats probants pourraient toutefois être obtenus dans le domaine vétérinaire avec un budget nettement plus modeste.

Les missionnaires considèrent comme nécessaire l'affectation d'un fonds d'urgence pour mettre en œuvre rapidement les premières mesures, et que des moyens humains spécifiques et suffisants soient dédiés au pilotage de ce plan d'action.

Les missionnaires insistent sur le fait que des mesures partielles, sans ambition suffisante ni moyens adaptés, ne seront d'aucune utilité pour résoudre le problème. Ils considèrent qu'il y a urgence à agir, et que les conséquences sociales, économiques et environnementales pourraient vite devenir irréversibles si des mesures énergiques n'étaient pas prises.

LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION DES TERRITOIRES RURAUX PAR LA PROFESSION VÉTÉRINAIRE

PROJET DE PLAN D'ACTION

6.1 Renforcer la gouvernance nationale et locale appliquée au maillage vétérinaire

OBJECTIFS	NATURE DES MESURES PRÉCONISÉES	COMMENTAIRES
1.1 Dans le cadre de la future PAC, obtenir de la Commission Européenne (DG-Agri et DG-Santé) la prise en compte dans l'ensemble de l'UE du risque élevé de désertification vétérinaire des territoires ruraux	A01 <i>Défendre la prise en compte par les instances européennes compétentes de la problématique du maillage vétérinaire dans le cadre de la PAC</i> en s'appuyant notamment sur les attentes sociétales en matière de bien-être animal, et donc de prévention de la souffrance animale pouvant résulter d'un défaut d'accès aux soins vétérinaires.	
1.2 Mettre en place une réelle gouvernance nationale en matière de maillage vétérinaire	<p>A02 – <i>Affirmer à tous les niveaux la priorité donnée par les pouvoirs publics au maintien d'un niveau satisfaisant de maillage vétérinaire et d'accès aux soins (permanence et continuité des soins) sur tout le territoire.</i></p> <p>A03 – <i>Affirmer dans les faits la volonté politique conjointe du MAA, du MSS et du MCT⁷³ à lutter contre la désertification vétérinaire et travailler en étroite concertation avec les « référents ruralité » qui seront prochainement désignés dans chacun de ces trois ministères.</i></p>	<p>Avec pour buts de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir et lutter contre les maladies animales (y compris les zoonoses), veiller au bien-être animal, prévenir la souffrance animale en élevages isolés ; - Garantir la santé publique vétérinaire ; - Contribuer à la performance économique des élevages et des industries agroalimentaires et à la vitalité des espaces ruraux. <p><i>Allemagne : Le bien-être animal est inscrit à l'article 20a de la Loi fondamentale (constitution fédérale) et à l'article 19a, paragraphe 1, de la Constitution du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. De là découle la responsabilité de l'État de garantir les soins de santé des animaux de rente et des animaux domestiques dans tout le pays.</i></p> <p>A l'instar du plan de lutte contre les déserts médicaux piloté par le MSS, il s'agirait de créer une task-force dotée de moyens humains et financiers suffisants, qui sera chargée d'élaborer très rapidement un projet détaillé et chiffré de plan national de lutte contre la désertification vétérinaire en territoires ruraux.</p>

⁷³ MAA = Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, MSS = Ministère des solidarités et de la Santé, MCT = Ministère de la Cohésion des Territoires

	<p>A04 – Faire adopter par le gouvernement un plan national de lutte contre la désertification vétérinaire des territoires ruraux :</p> <p>a – Prendre les dispositions législatives, organisationnelles, fiscales et budgétaires permettant sa mise en œuvre dans les plus courts délais ;</p> <p>b – Mettre en place un dispositif national de pilotage et d'évaluation en continu du dispositif.</p>	<p>La première tâche de cette task-force sera de définir avec les représentations professionnelles (agricoles et vétérinaires) les critères qui permettront aux pilotes locaux de cartographier les territoires situés en zone critique d'accès aux soins vétérinaires (ZCASV) et de préciser la nature des mesures constitutives d'une « boîte à outils » à l'usage des acteurs locaux.</p>
<p>1.3 Développer les outils de gouvernance locale de gestion et de pilotage du maillage vétérinaire</p>	<p>A05 – Créer des instances locales (départementales ou interdépartementales) en charge de la gestion du maillage vétérinaire et du pilotage du plan d'action local de lutte contre la désertification vétérinaire des territoires ruraux, impliquant tous les acteurs concernés (représentants professionnels vétérinaires et agricoles, services de l'Etat, collectivités locales régionales, départementales et communales, associations de protection animale, ...).</p> <p>A06 – Donner aux collectivités locales la possibilité légale de prendre des <i>mesures incitatives pour</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - encourager l'installation de vétérinaires en zones rurales (prêt de locaux et équipement, indemnité compensatoire pour soutien à l'activité économique rurale, aide aux éleveurs pour la prise en charge des frais de déplacement vétérinaire...) - faciliter le recours des éleveurs aux soins vétérinaires dans le cadre de programmes d'actions préventives. <p>A07 – Assurer, en s'appuyant sur les structures existantes (ex. DRAAF, CROPSAV), une harmonisation régionale de la mise en œuvre des plans de renforcement du maillage vétérinaire.</p>	<p>Le vétérinaire candidat à l'installation trouvera auprès de ces instances toutes les informations qui l'aideront dans ses démarches administratives et sera informé des dispositions d'aides dont il pourra bénéficier. Le cas particulier des factures impayées (honoraires et médicaments) est à prendre en considération. C'est un facteur de mise en péril de l'activité du vétérinaire.</p> <p>A l'instar, par exemple, de ce qui est pratiqué dans le département des Alpes-Maritimes (politique de soutien à l'élevage de montagne) : <i>indemnité compensatoire aux vétérinaires et prise en charge totale des visites d'achat et partielle des frais de déplacement facturés aux éleveurs.</i></p>

<p>1.4 Renouer des liens forts entre les vétérinaires sanitaires et le MAA, basés sur l'estime et la confiance mutuelles</p>	<p>A08 – Apporter un soutien fort aux vétérinaires sanitaires, au travers notamment de réunions de concertation et de retour d'expérience, de formations et de délégations de missions, pour leur permettre de jouer un rôle majeur dans la prise en compte des nouveaux enjeux sociétaux en élevage (prévention des zoonoses, bien-être animal, bio-sécurité, sécurité sanitaire des aliments, protection de l'environnement, de la bio-diversité,...).</p>	<p>Il conviendrait d'associer les vétérinaires ruraux (ou leurs représentants) à toutes les réunions locales ou nationales de retour d'expérience (RETEX), que cela les concerne directement (gestion locale d'une crise sanitaire) ou que cela soit susceptible de les intéresser et participe de leur formation en tant que vétérinaires sanitaires.</p>
---	---	--

6.2 Favoriser le recrutement et la formation des futurs vétérinaires ruraux

OBJECTIFS	NATURE DES MESURES PRÉCONISÉES	COMMENTAIRES
<p>2.1 Au stade de la procédure d'admission dans les écoles nationales vétérinaires (ENV), faire en sorte d'augmenter les chances de recruter des candidats présentant des prédispositions à opter pour l'exercice vétérinaire en clientèle rurale ou mixte</p>	<p>A09 – Poursuivre la mise en place de mesures visant à diversifier les profils des étudiants :</p> <p>a – Conforter le recrutement par la voie C (DUT, BTS, BTSA), en évitant au mieux les effets de contournement.</p> <p>b – Evaluer la pertinence et les modalités pratiques de mise en œuvre de la mesure consistant au recrutement dans les ENV, dès 2021, de 160 élèves via des classes préparatoires intégrées sur une année, et l'incidence sur la qualité des études vétérinaires de porter à 640 le nombre d'étudiants, à moyens constants.</p> <p>c – Prévoir également, dès la rentrée 2021, un entretien de motivation adossé systématiquement aux épreuves orales, pour les élèves déclarés admissibles via la voie A du concours.</p>	<p>La pertinence est ici à apprécier au regard de l'objectif 2.1, mais aussi au regard du risque que cela fait peser à terme sur le devenir de la voie A de recrutement.</p> <p>Cf. les ratios retenus par l'Association européenne des établissements d'enseignement vétérinaire (AEEEV) en matière d'encadrement pédagogique.</p>
<p>2.2 Inciter les étudiants vétérinaires, à travers une formation adaptée, à opter pour l'exercice en territoires ruraux au sortir des ENV</p>	<p>A10 – Actualiser le contenu pédagogique de la formation vétérinaire en matière de médecine des animaux de rente.</p>	<p>Veiller à un bon niveau de prise en compte théorique et pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des thématiques de santé publique vétérinaire et de surveillance sanitaire des territoires ; - d'appréhension du monde rural (relationnel avec les éleveurs, approche socioéconomique des élevages) ; - des réalités économiques de l'entreprise vétérinaire ;

A11 – Développer durant les études des rencontres régulières d'échange entre étudiants, éleveurs, vétérinaires et organisations professionnelles agricoles.

A12 – Asseoir la politique des stages pour faciliter leur mise en œuvre, et veiller à la qualité des encadrants :

a – Constituer un « vivier national » de cabinets vétérinaires et d'éleveurs (bovins, ovins, caprins, porcins, équins et volailles), **motivés** et **s'engageant** à accueillir en stage les étudiants vétérinaires ;

b – Développer les dispositifs d'accueil de type « internats » pour faciliter le déroulement des stages en milieu rural ;

c – Prévoir également la possibilité de verser une indemnité compensatoire aux étudiants vétérinaires acceptant de réaliser un stage en pratique rurale à 200 km ou plus de leur ENV de rattachement.

- des attentes sociétales (sécurité sanitaire des aliments, bien-être animal (BEA), protection de l'environnement (PE)) ;
- des nouvelles technologies (intelligence artificielle, télémédecine, apport des drones, traitement numérique des données d'élevage) et de travail en pluridisciplinarité ;
- des attentes de l'éleveur (médecine préventive, valorisation de sa production via les circuits courts), en associant notamment leurs représentants dans les conseils d'administration des ENV.

En organisant ces rencontres au sein des ENV (présentiel obligatoire comme pour les travaux pratiques) : les objectifs sont de familiariser les étudiants avec le monde rural, de les aider à mieux identifier les conditions d'exercice dans les territoires ainsi que les attentes des éleveurs, de façon à pouvoir mieux y répondre.

Des cahiers des charges pour les maîtres de stage seront élaborés, pour bien mettre en avant la nécessité d'accueillir les étudiants dans les meilleures conditions possibles (logistique et accompagnement), tout en veillant à la qualité des messages prodigués.

Une formation en ENV pourra être prévue pour ces maîtres de stage ; il serait de même souhaitable de leur faire bénéficier de dispositions financières (indemnisations) motivantes.

A l'instar de ce qui est organisé et pris en charge pour les étudiants en médecine (en l'occurrence, prise en charge financière par les collectivités du coût des logements étudiants à proximité des lieux de stage).

Avec comme objectif d'inciter les élèves à sortir de leur « zone de confort » et à découvrir la diversité des territoires, des cultures et des pratiques.

	<p>A13 – Renforcer le dispositif de stages tutorés (d'une durée de 18 semaines en 5^{ème} année) mis en place par la DGAI et la DGER, tout en évaluant son impact réel à moyen et long termes.</p>	<p>L'efficience de ce dispositif est à ce stade reconnue et partagée : il permet d'offrir aux jeunes vétérinaires un encadrement professionnel de type « compagnonnage » en fin d'études.</p>
<p>2.3 Aider les étudiants vétérinaires se destinant à la médecine des animaux de rente dans les territoires jugés déficitaires à financer leurs études et à réaliser leur projet</p>	<p>A14 – Mettre en place un dispositif de bourses d'étude pour les étudiants s'engageant dès la première ou la deuxième année d'école à travailler un temps défini par contrat (autant d'années qu'ils auront bénéficié de cette bourse) dans les zones critiques en matière d'accès aux soins vétérinaires (ZCASV).</p>	<p>Dans le secteur médical (dispositif désigné « contrat d'engagement de service public » - CESP), les bourses sont d'un montant de 1 200 €/mois (financés par l'Etat). D'autres bourses sont parfois versées par les collectivités locales pour inciter des étudiants à s'installer sur certains secteurs. Ce dispositif pourrait aussi bénéficier à des étudiants français décidant de poursuivre leurs études à l'étranger, faute de places dans les ENV.</p>

6.3 Aider à l'installation et au maintien des vétérinaires en territoires ruraux

OBJECTIFS	NATURE DES MESURES PRÉCONISÉES	COMMENTAIRES
<p>3.1 Sécuriser l'installation de vétérinaires en territoires ruraux</p>	<p>A15 – Inciter au tuilage avec le vétérinaire qui cesse son activité (départ en retraite) pour sécuriser l'installation d'un jeune.</p> <p>A16- Etendre les dispositions fiscales (exonérations d'impôts sur les bénéfices), dont bénéficient les entreprises s'installant en ZRR, aux vétérinaires s'installant en ZCASV, en abaissant de plus le plancher de détention de parts en société à 25 % (50 % actuellement – cf. article 44 du CGI).</p>	<p>Cette mesure est à combiner avec la mesure A20 visant à maintenir en activité un vétérinaire rural sur le point de partir en retraite.</p> <p><i>ZRR = Zone de revitalisation rurale</i> <i>ZCASV = Zone critique en matière d'accès aux soins vétérinaires</i> Rend incitatif le rachat par un vétérinaire d'une part dans un cabinet rural ou mixte d'au plus 4 vétérinaires.</p>
<p>3.2 Offrir aux vétérinaires s'installant en territoires ruraux un niveau attractif de qualité de vie professionnelle et personnelle</p>	<p>A17 – Favoriser l'installation de vétérinaires ruraux en associations (3 vétérinaires au minimum, sur le même site ou sur plusieurs sites proches), pour garantir la pérennité des activités vétérinaires, optimiser l'organisation du travail et diminuer les contraintes en matière de gardes.</p> <p>A18 – Inciter les vétérinaires d'animaux de rente à adopter une approche thérapeutique globale, holistique, plurifactorielle, préventive et proactive, des troupeaux.</p> <p>Pour cela,</p> <p>A18 bis - Donner accès aux vétérinaires à toutes les données sanitaires (et si possible de performance) des élevages de leurs clientèles.</p> <p>A18 ter - Les encourager, selon la typologie et la densité d'élevages, à contracter individuellement avec les éleveurs de leur clientèle ou à constituer des groupes vétérinaires conventionnés (GVC) avec des associations d'éleveurs, dans le cadre de contrats de partenariat de type assurantiel.</p>	<p>En dernier recours, si l'installation de vétérinaires libéraux n'est plus envisageable alors que l'activité d'élevage le justifierait, et si toutes les autres mesures préconisées se révèlent insuffisantes, il conviendra d'envisager la création de postes de vétérinaires financés par les pouvoirs publics, à l'instar de ce qui a été mis en place pour lutter contre les déserts médicaux en France.</p> <p>Faire aboutir le projet CALYPSO porté par l'association ADELIE (CNOV, SNVEL, AFVAC, FSVS, AVEF, SNGTV, SNVECO).</p> <p>Les contrats individuels sont des outils adaptés là où la densité d'élevages et le maillage vétérinaire sont jugés satisfaisants. Les GVC sont adaptés à la plupart des contextes mais constituent une solution optimale de pérennisation de l'élevage et de l'activité vétérinaire rurale là où le maillage devient particulièrement lâche.</p>

	<p>A19 – Inciter à la création de structures vétérinaires d'appui aux vétérinaires ruraux et aux éleveurs pour une optimisation de l'exploitation des données d'élevage et une réponse plus personnalisée aux besoins des éleveurs.</p> <p>A20 – Inciter à la mise en place de dispositifs locaux de permanence et de continuité des soins vétérinaires, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> -des systèmes de garde opérationnels ; -des plateformes de régulation des appels et d'optimisation des déplacements. 	<p>A l'instar de la SARL SANTINEL travaillant pour 5 cabinets vétérinaires mixtes en Normandie. Cette SARL assure notamment l'exploitation des données sanitaires d'élevage que les vétérinaires n'ont pas le temps de réaliser.</p>
<p>3.3 Garantir des revenus suffisants aux vétérinaires ruraux</p>	<p>A21 a – Assurer, durant les deux premières années suivant l'installation, un revenu minimal garanti à tout vétérinaire acceptant de s'installer en ZCASV ;</p> <p>A21 b - Définir au regard de ce revenu plancher les services minimums attendus en contrepartie : visites d'élevage et soins aux animaux, surveillance sanitaire du territoire, actions visant la protection de l'environnement et le bien-être des animaux de rente (cf. contrat privé ou conventionnement collectif).</p> <p>A22 – En ZCASV, inciter les vétérinaires ruraux qui envisagent de prendre leur retraite à poursuivre leur activité professionnelle via le dispositif de type « cumul emploi retraite ». Rendre, si ce n'est pas le cas, ce dispositif aussi attractif pour les vétérinaires qu'il l'est pour les médecins.</p> <p>A23 – Accroître significativement le nombre de missions de santé publique vétérinaire confiées par l'Etat aux vétérinaires ruraux sous la forme de VSE, BSE, certifications BEA et BPERE, contrôles sanitaires d'ateliers d'abattage et de transformation, préparation à la gestion de situations de crises sanitaires, et les revaloriser.</p>	<p>A l'instar du dispositif mis en place pour les médecins acceptant de travailler dans les zones d'action prioritaire. Le revenu minimum garanti pour les médecins est de 3 900 € net/mois pris en charge par l'Etat durant les deux ans suivant l'installation.</p> <p>Dans le secteur médical, un tel dispositif « cumul emploi retraite » prévoit une exonération des cotisations sur retraite complémentaire jusqu'à un plafond de 80 000 € d'honoraires. Ce dispositif présente un double avantage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir en place un vétérinaire à compétences rurales - Favoriser le tuilage avec un ou plusieurs jeunes vétérinaires (cf. action A15) <p>Priorisation des missions par la DGAI, et définition d'un « pack national de surveillance vétérinaire en élevages d'animaux de rente ». <i>VSE : Visite sanitaire d'élevage, BSE : Bilan sanitaire d'élevage, BEA : Bien-être animal, BPERE : Bonnes pratiques d'élevage respectueuses de l'environnement</i></p>

3.4 Aider à l'installation de la famille du vétérinaire	<p>A24 – Apporter un appui au conjoint du vétérinaire pour l'aider à trouver une activité professionnelle et/ou sociale en rapport avec ses compétences et affinités, et pour faciliter son intégration dans la communauté rurale.</p> <p>A25 – Pour mémoire, mettre en œuvre toutes les mesures visant à la revitalisation des territoires ruraux : accès à des services de qualité en matière notamment de soins médicaux et d'éducation, proximité des services publics, accès facile aux activités culturelles, sportives et de loisir.</p>	
--	---	--

6.4 Aider à l'installation des éleveurs et au renforcement de la rentabilité économique de leurs exploitations, tout en répondant aux attentes sociétales (bien-être animal, protection de l'environnement, sécurité sanitaire des aliments)

OBJECTIFS	NATURE DES MESURES PRÉCONISÉES	COMMENTAIRES
EN ATTENTE DE PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES ÉMANANT DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES		
<p><i>Le plan national de lutte contre les déserts vétérinaires ne pourra être pleinement opérationnel et efficace que si les éleveurs et les OPA représentatives s'impliquent pleinement dans sa mise en œuvre et pour cela y trouvent des mesures suffisamment incitatives leur permettant de recourir davantage et de façon plus satisfaisante aux vétérinaires (approche holistique, privilégiant la prévention, plutôt que l'approche urgentiste, au coup par coup, meilleur relationnel éleveurs-vétérinaires).</i></p> <p><i>Les missionnaires préconisent notamment les deux actions suivantes :</i></p>		
4.1 Dresser un état des lieux national de la situation des éleveurs en matière d'accès aux soins vétérinaires	A26 – Donner aux OPA (chambres d'agriculture notamment) mandat et moyens de conduire, dans des délais contraints vue l'urgence, une vaste enquête nationale permettant d'identifier finement les territoires où l'accès aux soins vétérinaires pose problème ou risque de poser problème à court terme.	Cette enquête sera bien sûr à conduire en étroite concertation avec la profession vétérinaire (GTV et CNOV).
4.2 Informer les éleveurs sur les risques de désertification vétérinaires et sur les solutions qu'il est possible de mettre en place	A27 – Donner aux OPA (chambres d'agriculture notamment) mandat et moyens de conduire une vaste campagne d'information des éleveurs sur la pertinence économique du suivi vétérinaire de leurs troupeaux, sur les risques de perte d'accès aux soins vétérinaires et sur les solutions qu'il est possible de mettre en place pour assurer le maintien et la performance économique des élevages.	Cela devra vraisemblablement amener les éleveurs, là où la pénurie de soins vétérinaires se fait déjà sentir, à se regrouper en associations de taille suffisante pour être en mesure de contracter avec un cabinet vétérinaire rural ou mixte (les collectivités locales, mais aussi les GDS et la FEVEC pourraient contribuer à favoriser localement la constitution de ces associations).

CONCLUSION

Nul ne conteste plus la réalité du processus de désertification des territoires ruraux par la profession vétérinaire. Les raisons de cette désertification sont aujourd'hui bien connues :

- défaut d'attractivité des territoires ruraux en raison de la raréfaction ces dernières décennies de services de qualité à la personne, dans les domaines notamment de la santé, de l'éducation, de la culture, de l'accès aux services publics, aux commerces et aux loisirs ;
- profil insuffisamment ciblé des candidats admis dans les ENV (majoritairement issus de zones urbaines (26 % des admis ont une adresse personnelle dans un des trois départements suivants : 75, 78 et 92)), les prédisposant peu à l'exercice en territoires ruraux ;
- manque de motivation des jeunes diplômés pour aller travailler en territoires ruraux du fait d'une part d'une méconnaissance du milieu rural, des éleveurs et de leurs attentes, du fait d'autre part du caractère prenant et pénible du métier, surtout si le travail en association permettant d'alléger les contraintes (gardes de nuit, de week-ends et jours fériés) n'est pas envisageable, et du fait enfin de revenus sensiblement plus faibles, à temps de travail égal, comparés à ceux d'un vétérinaire d'animaux de compagnie, et pour une qualité de vie sensiblement moindre.

Cette tendance à la désertification des territoires ruraux par les professions libérales, vétérinaires et autres professions de santé, n'est pas spécifique à la France puisqu'on la constate à des degrés divers dans de nombreux autres pays de l'Union européenne où elle s'explique par les mêmes raisons, avec cependant une aspiration plus forte des vétérinaires de certains pays (Pologne et Roumanie) à des revenus supérieurs plutôt qu'à un niveau élevé de qualité de vie professionnelle et privée.

Les solutions pour stopper cette tendance portent bien sûr :

- sur l'amélioration de l'attractivité des territoires ruraux pour les professions libérales, de santé notamment, qui peuvent dégager des revenus bien supérieurs en ville, pour une qualité de vie globalement meilleure ;
- sur l'amélioration des modalités de sélection des candidats à l'intégration dans une des quatre ENV de France, et sur une meilleure préparation des étudiants à la médecine vétérinaire de demain (approche plus holistique, intégrant le numérique et les problématiques de bien-être animal, de sécurité sanitaire des aliments (circuits courts), et de protection de l'environnement) ;
- par une approche plus proactive et préventive de la médecine vétérinaire (analyse en continu des données d'élevage), sur une base contractuelle (contrats éleveurs-vétérinaires), rationalisant les déplacements (centre de gestion des appels, recours à la télémédecine...).

Mais la mise en œuvre de ces solutions ne sera pas suffisante pour mettre fin aux déserts vétérinaires qui sont en train de s'installer. Il faudra pour cela identifier et mettre en œuvre d'autres solutions comme par exemple :

- l'aide, via une bourse, aux étudiants vétérinaires qui accepteront de consacrer les premières années de leur carrière professionnelle à l'exercice de la médecine vétérinaire en territoires ruraux désertés ;
- l'aide financière (dotation, indemnité compensatoire, exonérations fiscales) ou matérielle (prêt de locaux professionnels ou d'équipements), visant à faciliter l'installation de vétérinaires en zones reculées ; cette aide pouvant être accordée sur fonds publics (MAA, MEF; Conseils départementaux ou régionaux, communautés de communes...) ces dernières seraient pour cela autorisées à apporter cet appui comme elles le sont actuellement pour lutter contre les déserts médicaux ;

- l'aide financière (indemnité compensatoire, exonérations fiscales), au profit des éleveurs et des vétérinaires, visant à maintenir l'activité d'élevage en territoires ruraux et à y pérenniser la présence vétérinaire ;
- un renforcement des actions de santé publique vétérinaire confiées par l'Etat aux vétérinaires ruraux dans les domaines de l'épidémiologie des maladies animales, y compris la mise en œuvre des plans de lutte contre les épizooties, du contrôle du respect des règles de bien-être animal, de sécurité sanitaire des aliments et de protection de l'environnement ;
- à l'instar des pouvoirs dévolus au MSS en matière de lutte contre les déserts médicaux, un renforcement des pouvoirs et moyens d'action du MAA en matière de pilotage des problématiques de permanence des soins et de maillage vétérinaires, qui pourrait se faire à l'occasion de la révision de l'article L214 du CRPM.

D'autres solutions devront être étudiées et mises en œuvre, notamment dans les secteurs où la situation est déjà critique, comme par exemple :

- l'incitation à la constitution d'associations d'éleveurs travaillant en conventionnement avec des cabinets regroupant au moins trois vétérinaires (GVC) à compétences animaux de rente ;
- le développement de la télé médecine et la formation des éleveurs isolés aux premiers soins visant à soulager la souffrance animale dans l'attente du vétérinaire ;
- le renforcement de la fréquence des visites obligatoires d'élevage dans les zones où les éleveurs renoncent à appeler le vétérinaire en raison du coût de l'intervention et des frais de déplacement ;
- en situation extrême, si le contexte d'élevage le justifie et si tous les autres outils d'accompagnement se sont révélés insuffisants, le recrutement de vétérinaires par contrats financés sur fonds publics, à l'instar de ce qui est fait en médecine humaine pour lutter contre les déserts médicaux.

Cela devra passer par le renforcement des liens qui existent entre la profession des éleveurs, la profession vétérinaire et leurs organisations représentatives respectives, pour mieux identifier les attentes et contraintes de chacun et mieux y répondre, en privilégiant un dialogue ouvert et constructif. Cela devra aussi passer par un renforcement des liens entre les pouvoirs publics (le MAA) et la profession vétérinaire libérale.

Il serait souhaitable qu'OPA et profession vétérinaire travaillent d'ores et déjà à l'identification des critères qui permettront de définir avec justesse et précision les zones critiques en matière d'accès aux soins vétérinaires (ZCASV), qui bénéficieront préférentiellement des mesures de soutien des pouvoirs publics, de l'Etat et des collectivités locales.

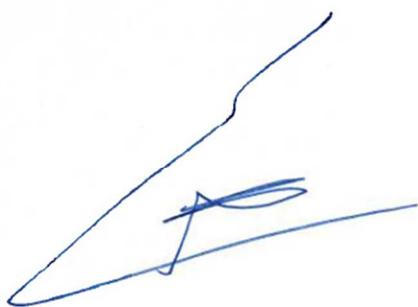
Les missionnaires ont formulé 6 recommandations génériques (cf. page 9) et ont de plus regroupé toutes les mesures qui leur paraissent devoir être prises dans le cadre d'un programme national de lutte contre la désertification des territoires ruraux par la profession vétérinaire (cf. partie 6, pages 61 à 69).

Ce plan d'action comporte 4 axes principaux et 27 actions :

- Axe 1 : Renforcer la gouvernance nationale et locale appliquée au maillage vétérinaire ;
- Axe 2 : Favoriser le recrutement et la formation de futurs vétérinaires ruraux ;
- Axe 3 : Aider à l'installation et au maintien des vétérinaires en territoires ruraux ;
- Axe 4 (qui reste à compléter par les OPA) : Aider à l'installation des éleveurs et au renforcement de la rentabilité économique de leurs exploitations, tout en répondant aux attentes sociétales (bien-être animal, protection de l'environnement, sécurité sanitaire des aliments).

Au regard des risques majeurs, sanitaires, socio-économiques et sociétaux, qu'une persistance d'inaction dans ce domaine ferait peser, les missionnaires du CGAAER voient une urgence certaine à ce que l'Etat se saisisse du dossier et affirme, via la mise en œuvre du plan d'action proposé et le déblocage en urgence de moyens humains et financiers, sa détermination à lutter efficacement, en appui aux éleveurs et aux vétérinaires, avec le soutien des collectivités locales, contre l'extension des déserts vétérinaires en territoires ruraux et péri-urbains, et pour le resserrement du maillage vétérinaire sur tout le territoire national.

Signatures des auteurs



Arthur TIRADO



Frédéric POISSON



Bernard VANHOYE

ANNEXES

1. Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION



Paris, le 11 SEP. 2018

La Directrice de Cabinet
du Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation

à

Monsieur le Vice-Président du
Conseil Général de l'Alimentation, de
l'Agriculture et des Espaces Ruraux

N/Réf : CI 810146

V/Réf :

Objet : Mission de conseil portant sur l'installation et le maintien de l'exercice vétérinaire dans les territoires ruraux.

PJ :

Dans la feuille de route mise en œuvre conjointement par les professions agricole et vétérinaire et l'administration, visant à maintenir un réseau satisfaisant d'éleveurs et de vétérinaires dans l'ensemble des territoires ruraux de France, différents axes de réflexion ont été identifiés. L'axe 4, piloté par l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, porte sur l'attractivité des territoires et la pérennisation des entreprises vétérinaires et agricoles avec une action (n°13) plus spécifique : « capitaliser les retours d'expériences d'installation et de maintien d'exercice vétérinaire sur les territoires et dans plusieurs pays européens » pilotée par le syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL) et la fédération nationale des groupements de défense sanitaire.

Il est aujourd'hui évident qu'un maillage vétérinaire suffisamment serré constitue un facteur déterminant pour le maintien et le développement de l'activité d'élevage en milieu rural, que cela impacte positivement l'activité économique d'une région, constitue un facteur de cohésion sociale, tout en améliorant la santé et le bien-être des animaux et en sécurisant le dispositif local et national de prévention et de gestion des crises sanitaires.

.../...

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP - Tél : 01 49 55 49 55

Que ce soit pour la profession vétérinaire ou pour les professions médicales et para-médicales, il a pu être observé ces dernières décennies une désertification de certaines zones géographiques jugées peu attractives de par notamment leur isolement et la faible densité des populations humaines et animales qui y vivent.

Il ne s'agit pas uniquement de favoriser l'installation de vétérinaires en milieu rural, là où leur densité est jugée insuffisante, mais il convient également de mettre en œuvre des mesures qui garantissent leur maintien. Des solutions innovantes et durables ont été mises en œuvre avec succès en France, grâce à l'initiative d'élus locaux pour inciter les professions médicales et para-médicales à s'installer et à rester (création de maisons médicales, location de locaux professionnels, voire privés, pour un loyer symbolique,...), ou grâce aux avancées technologiques (télé-médecine), mais rien n'a, à ce jour, été proposé pour l'installation et le maintien de vétérinaires ruraux et de leurs familles.

Partant de l'état des lieux de la situation actuelle dressé par le conseil national de l'ordre des vétérinaires et le SNVEL, la mission s'attachera à répondre à l'action 13 de l'axe 4, en lien avec ses pilotes, en identifiant les atouts et les freins, au niveau local et au niveau national, à l'implantation et au maintien des vétérinaires dans les territoires ruraux. Elle s'attachera aussi à identifier les solutions qui ont déjà pu être mises en œuvre en France (ex : en Corrèze) ainsi que dans d'autres Etats-membres confrontés à ce problème de désertification en zones rurales.

La mission s'attachera à rencontrer des représentants des organisations professionnelles françaises ainsi que des représentants des collectivités territoriales confrontées à cette problématique et à recueillir leur avis sur ces solutions ainsi que leurs suggestions. Elle s'attachera également à recueillir les témoignages et les attentes des acteurs les plus directement concernés, à savoir les éleveurs et les vétérinaires.

Ce travail d'inventaire des solutions existantes dans les autres Etats-membres pourra se faire via le réseau des attachés agricoles. Des déplacements pourront également être envisagés dans 2 ou 3 pays judicieusement choisis pour y réaliser une évaluation fine des dispositifs d'incitation en place, des solutions innovantes testées, retenues ou rejetées, de la faisabilité de leur mise en œuvre dans le contexte français, de leur coût, et des résultats que l'on peut raisonnablement en attendre.

Nous souhaiterions disposer des résultats sous un an avec un rapport d'étape établi d'ici 6 mois. Des points réguliers seront faits en comité de pilotage de la feuille de route afin d'alimenter les réflexions en cours dans les autres actions et éventuellement d'orienter la fin de la mission.



Sophie DELAPORTE

2. Document de cadrage



CGAAER
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

DOCUMENT DE CADRAGE

concernant
la mission d'expertise et de conseil portant sur
l'installation et le maintien de l'exercice vétérinaire
dans les territoires ruraux.

établi par

Bernard VANHOYE
Inspecteur général de santé publique vétérinaire

Frédéric POISSON
Ingénieur général des ponts des eaux et des forêts

Arthur TIRADO
Inspecteur général de santé publique vétérinaire

CGAAER n°18119

Janvier 2019

1/11

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
1. Contexte et motivation de la mission.....	2
2. Objectifs et champ de la mission	4
2.1 Objectifs de la mission.....	4
2.2 Champ de la mission.....	4
3. Dispositions générales et approche méthodologique.....	5
3.1 Cadre général de la mission	5
3.2 Approche méthodologique.....	5
3.2.1 Phase de collecte de données et d'informations sur les actions identifiées en France.....	5
3.2.2 Phase de parangonnage.....	7
3.2.3 Phase de testage de l'acceptabilité des solutions identifiées.....	7
3.2.4 Phase d'approfondissement des solutions pertinentes.....	8
4. Calendrier et diffusion du rapport.....	8
4.1 Calendrier.....	8
4.2 Diffusion du rapport.....	8
1. Annexe 1 : Lettre de mission du Cabinet du MAA.....	9
2. Annexe 2 : Plan de diffusion.....	11

1. Contexte et motivation de la mission

Les études démographiques récentes font apparaître une désaffection croissante des vétérinaires pour l'exercice libéral en zones rurales. Ainsi, les données issues de l'atlas démographique vétérinaire (élaboré par l'observatoire national démographique de la profession vétérinaire, sous la responsabilité du Conseil National de l'Ordre national des vétérinaires) montrent, entre 2016 et 2017, une tendance effective à la baisse des activités spécifiques liées aux animaux de rente. Sur environ 6900 vétérinaires exerçant en « rurale », il a été relevé en un an une réduction de 34 à 32 % de vétérinaires en activité rurale « exclusive », et une augmentation de 27,1 à 41,6 % des activités mixtes dont la partie rurale n'est pas prédominante.

Dans le même pas de temps, on observe une baisse notable des effectifs d'animaux de rente en France pour les bovins et pour les ovins (respectivement -3,1 % et -3,9 %), ainsi qu'une baisse du nombre d'exploitations agricoles avec activité d'élevage (-2,6 % pour les cheptels bovins, et plus marquée à -6,9 % pour les cheptels ovins).¹

Pour le président du Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL), les activités

¹ Données issues du Service Statistiques et Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

vétérinaires rurales sont de plus en plus « sous perfusion » par les autres activités vétérinaires « plus attractives, plus stables et plus rémunératrices », que sont notamment la médecine et la chirurgie des animaux de compagnie.

Un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), établi en août 2016 et publié le 18 janvier 2017, confirme que les vétérinaires délaissent de plus en plus le milieu rural. Le rapport précise que cette désaffection a des « causes sociologiquement explicables ». Sont mises en avant, pour expliquer cela, les évolutions de sensibilité et de repères des étudiants vétérinaires (moins intéressés également par les missions de service public), l'attractivité des territoires urbanisés comme lieux de vie et la perception que l'activité rurale est plus contraignante et moins rémunératrice.

La disparition progressive des missions confiées par l'État du fait de l'amélioration de la situation sanitaire générale (prophylaxies collectives notamment), la réduction du nombre d'élevages avec comme corollaire une augmentation de la taille des troupeaux, l'évolution des formations et des compétences des éleveurs ont induit des mutations profondes vis à vis desquelles la profession vétérinaire semble avoir des difficultés à s'adapter.

Devant ces constats préoccupants, la profession vétérinaire n'est pas restée inactive. A l'initiative du CNOV et du SNEVEL, une réflexion globale a été initiée en 2016 qui associe notamment les représentants de la profession agricole, les services de l'État et les collectivités locales.

La démarche a finalement abouti, sur proposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, à l'élaboration d'une feuille de route (nommée « feuille de route vétérinaires en territoires ruraux et en productions animales » ou FRVTRPA) destinée à accompagner le processus de transformation de la profession. Cette feuille de route est parue fin janvier 2017.

Considérant que le devenir des vétérinaires ruraux est indissociable de celui des éleveurs, il a paru logique aux représentants des organisations agricoles comme à ceux de la profession vétérinaire qu'une approche intégrée soit adoptée pour la recherche de solutions visant à encourager l'installation et le maintien de vétérinaires en territoires ruraux.

Cette feuille de route se décline en 8 axes de travail et 30 actions. Le pilotage des différents axes a été confié à des organisations professionnelles diverses et à l'administration, en fonction de leurs compétences respectives, dans un cadre devant permettre des débats d'idées ouverts.

Cette feuille de route s'inscrit dans un pas de temps opérationnel de 4 à 5 ans, mais des mesures concrètes sont attendues au plus vite, tout au long de sa mise en œuvre - Il est toutefois constaté, après une première phase de construction et de mise en réseau des acteurs, que la démarche marque sensiblement le pas, et il est attendu de fait que la mission puisse contribuer à redynamiser le processus, par les nouvelles sollicitations des acteurs et les recommandations qu'elle produira dans les champs d'investigations abordés.

C'est donc dans ce cadre général que s'inscrit la présente mission, et plus particulièrement en déclinaison de l'axe 4 de la FRVTRPA, dont l'objectif est d'améliorer l'attractivité des territoires et la pérennisation des entreprises vétérinaires et agricoles – et sur la mise en œuvre de l'action 13 proposant de capitaliser sur les retours d'expérience d'installation et de maintien d'exercice vétérinaire sur les territoires et dans plusieurs pays européens.

Il est demandé à la mission conduite par le CGAAER d'identifier les atouts et les freins à l'implantation et au maintien des vétérinaires en territoires ruraux (action 4-13-1) et, à la demande complémentaire du pilote de cet axe, de reconsidérer chemin faisant le bien-fondé et les incidences des limitations actuelles de l'exercice de la médecine et de la chirurgie vétérinaire, pour les vétérinaires salariés des structures non vétérinaires (action 4-13-2). Les attendus découlant de ce

travail d'exploration et d'analyse sont décrits ci-après.

2. Objectifs et champ de la mission

2.1 Objectifs de la mission

En préalable et pour disposer d'une base d'étude, il est nécessaire de procéder à une typologie des territoires à prendre en compte comme déficitaires ou menacés de maillage sanitaire insuffisant : à partir de critères qui seront à préciser, pourront ainsi être identifiés les territoires au sein desquels un travail d'investigation spécifique pourra être utilement conduit. Cette approche permettra de recueillir, pour une connaissance fine des besoins, des exemples de bonnes pratiques et d'éventuelles propositions d'action, au niveau local, de la part des vétérinaires en exercice, des professionnels de l'élevage et des acteurs de la santé publique vétérinaire.

La mission vise à identifier ensuite les solutions les plus pertinentes, financièrement réalistes et viables, conformes aux règles françaises et européennes de la concurrence, permettant d'optimiser l'installation et le maintien des vétérinaires dans ces territoires déficitaires. Toutes les pistes d'action peuvent être explorées, y compris dans le domaine de la formation initiale ou continue des vétérinaires.

Elle s'intéressera à apprécier également dans quelle mesure les attentes des éleveurs et de l'administration, en matière de soins et de couverture vétérinaires, peuvent être satisfaites dans ces territoires plus ou moins désertés par la profession vétérinaire. Les apports potentiels des biotechnologies et des outils numériques seront pleinement intégrés dans cette réflexion.

Les enjeux collectifs de santé publique vétérinaire, comprenant notamment la solidité et la répartition homogène des dispositifs sanitaires et de respect du bien-être animal, seront aussi bien sûr au cœur de la réflexion que conduiront les missionnaires du CGAAER. Ces paramètres sont essentiels pour viser le maintien de la confiance du consommateur envers les filières d'élevage.

2.2 Champ de la mission

Les missionnaires investigueront en France tous les secteurs et domaines où des solutions innovantes ont été mises en œuvre pour maintenir l'activité libérale dans les territoires ruraux.

Ils réaliseront ensuite des déplacements en parangonnage dans plusieurs Etats-membres de l'UE, au sein desquels auront pu être mis en évidence des territoires fragilisés comparables à ceux identifiés en France : à partir de la typologie de ces territoires, les attachés agricoles en ambassades pourront utilement renseigner la mission sur les pays où ces investigations peuvent être utilement poursuivies.

Les missionnaires pourront toutefois se rendre dans tout Etat-membre, dès lors que la phase de collecte d'informations les amène à juger un tel déplacement intéressant.

Les missionnaires se donnent un large champ d'investigation, non strictement limité au seul secteur vétérinaire, de façon à se donner le maximum de chances d'identifier des solutions innovantes qui ont fait leurs preuves.

3. Dispositions générales et approche méthodologique

3.1 Cadre général de la mission

Cette mission d'expertise et de conseil sera réalisée dans le respect des règles professionnelles et du code de déontologie du CGAAER.

Trois membres du CGAAER ont été désignés par le bureau du CGAAER pour mener à bien cette mission (cf. compte rendu du bureau du CGAAER en date du 17 septembre 2018). Il s'agit de deux inspecteurs généraux de santé publique vétérinaire ((MM Bernard VANHOYE et Arthur TIRADO) et d'un ingénieur général des ponts des eaux et des forêts (M. Frédéric POISSON).

Cette mission sera supervisée par la présidente de la section « alimentation et santé » (S3) du CGAAER, Mme Viviane MOQUAY, inspectrice générale de santé publique vétérinaire.

3.2 Approche méthodologique

3.2.1 Phase de collecte de données et d'informations sur les actions identifiées en France

3.2.1.1 Principes généraux et travaux préparatoires :

Les missionnaires s'attacheront tout d'abord à procéder à un état des lieux de la situation actuelle en France, et de son évolution prévisible si aucune mesure n'est prise. Cela passera par le recueil et l'analyse de données existantes, des entretiens basés sur un questionnement méthodique et pertinent, et des observations de terrain.

Ceci les amènera à collecter un certain nombre de documents (études, rapports, articles de presse, ...) et à prendre connaissance en amont du résultat des travaux conduits par les groupes de travail de la FRVTRPA, pour notamment disposer des informations relatives :

- à l'identification et à la typologie des territoires en difficulté, en déficit d'attractivité, d'installation et de maintien de vétérinaires en exercice / axe 1 de la FRVTRPA ;
- à la sociologie des étudiants et des professionnels vétérinaires (ce qui motive leurs études, leur orientation professionnelle et leur installation) / axe 1 de la FRVTRPA ;
- au contenu de la formation vétérinaire générale, en caractérisant la sensibilisation et les modalités de préparation à l'exercice vétérinaire rural, au sein des écoles nationales / axe 3 de la FRVTRPA ;
- à l'identification et à l'actualisation des besoins des éleveurs et de la profession agricole, en matière de gestion sanitaire et économique des exploitations, en tenant compte de la diversité des productions nationales / axe 2 de la FRVTRPA ;
- à la caractérisation des missions confiées par l'État, l'appréciation sur la place qu'elles doivent occuper au sein d'un cabinet, et leurs intégration, articulation, complémentarité avec l'exercice libéral vétérinaire / axe 7 de la FRVTRPA.

Les missionnaires identifieront ensuite, avec l'aide de tous les acteurs concernés par cette problématique, les initiatives prises par les collectivités locales, par des vétérinaires ruraux, par les écoles nationales vétérinaires, et par tout autre acteur, qui visent à favoriser l'installation et le maintien en territoires ruraux de professions libérales, et en particulier de la profession vétérinaire, et en étudieront la viabilité économique et sociale, et la reproductibilité.

3.2.1.2 Entretiens sur le territoire national :

Dans une approche globale, cette mission donnera lieu à des entretiens :

- avec les organisations professionnelles concernées (Organisations Professionnelles Agricoles, Syndicats Agricoles et Vétérinaires y compris au sein de l'Administration, Organisations Professionnelles Vétérinaires, Groupement des directeurs départementaux interministériels) ;
- avec divers services, établissements d'enseignement et opérateurs (DGAL, DGER, DGPE, Ecole(s) Nationale(s) Vétérinaire(s), Lycée(s) Agricole(s), Office International des Epizooties, Education Nationale...) ;
- avec les représentants des collectivités locales (AMF, AMRF, ADF et ARF), et quelques collectivités ciblées notamment celles ayant déjà engagé des actions spécifiques sur le maillage vétérinaire territorial ;
- et avec un panel d'interlocuteurs ciblés tel que précisé ci-après.

Les missionnaires s'attacheront ainsi, pendant cette première phase, à rencontrer plus précisément les acteurs suivants :

- les services du MAA : DGAL (Sous-direction de la santé et de la protection animales, Sous-direction sécurité sanitaire des aliments, Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales), DGER, DGPE (Sous-directions Filières Agroalimentaires et Compétitivité) ;
- les services de l'Education Nationale (pour aborder les liens et passerelles entre enseignement général et formations vétérinaires) ;
- les services du Ministère des Solidarités et de la Santé et du Ministère de la Cohésion des Territoires (approche et développement de l'e-médecine – politiques de soutien aux territoires) ;
- tous les pilotes des axes de la FRVTRPA : cela intègre de fait des entretiens avec le CNOV (Conseil national de l'ordre des vétérinaires), la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles), la SNGTV (Société nationale des groupements techniques vétérinaires), l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture), le SNVEL (Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral), GDS France (Fédération nationale des Groupements de défense sanitaire), la Plateforme ESA (Epidémiosurveillance en santé animale) – la DGAL, pilote de l'axe 7, étant déjà intégrée dans les entretiens prévus au premier point.

Les entretiens menés avec les pilotes des axes permettront de prendre en compte l'ensemble des contributions utiles à la mission, issues des groupes de travail mobilisés dans la déclinaison de la FRVTRPA. Ils permettront aux missionnaires de finaliser le questionnaire qui leur permettra de conduire leur mission de parangonnage dans plusieurs Etats-membres.

- des représentants de la FEVEC (Fédération des éleveurs et vétérinaires en convention), ainsi qu'un cabinet vétérinaire en convention ;
- des représentants de l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon (formation élèves et tutorats) ;
- des cabinets vétérinaires identifiés comme confrontés à des difficultés du fait de leur implantation territoriale ;
- des cabinets vétérinaires identifiés comme fonctionnant bien, malgré leur implantation rurale ;
- des représentants de collectivités départementales qui ont mis en place des solutions

6/11

- innovantes telles les départements des Alpes-Maritimes et de la Corrèze ;
- un directeur de Lycée agricole (à identifier en amont avec la DGER et les Organisations professionnelles agricoles) ;
 - des représentants de la FESASS (Fédération européenne pour la santé animale et la sécurité sanitaire) ;
 - des vétérinaires de cabinets vétérinaires accueillant des étudiants vétérinaires en stages tutorés (à définir en amont avec la DGAL et la SNGTV) ;
 - des représentants des étudiants vétérinaires, par questionnement du groupe miroir mis en place par le CNOV dans le cadre d'une réflexion sur l'avenir de la profession ;
 - des représentants d'autres secteurs d'activité en exercice libéral, également confrontés à des difficultés de maillage territorial (médecins, pharmaciens notamment).

3.2.2 Phase de parangonnage

Conformément à la demande exprimée dans sa lettre de commande par la Directrice de Cabinet, les missionnaires conduiront une mission de parangonnage visant à identifier dans d'autres Etats membres de l'UE, les facteurs de tous ordres (administratifs, réglementaires, financiers, sociologiques,...) pouvant inciter ou au contraire freiner l'implantation et le maintien des vétérinaires en territoires ruraux.

Un contact spécifique sera pris en amont, et dans cette perspective, avec les représentants de la Fédération Vétérinaire Européenne (FVE).

Pour conduire cette action, les missionnaires se serviront du questionnaire qu'ils auront élaboré, en étroite concertation avec les pilotes de l'axe 4 de la FRVTRPA, durant la phase de collecte d'informations. Le questionnaire sera transmis dans un premier temps aux attachés agricoles en Ambassades, dans les pays que la mission aura déterminés lors de la phase d'entretiens en France, et une visite sera organisée dans ceux dont les territoires en difficulté présentent des situations similaires à celles rencontrées en France, et dans lesquels des initiatives particulières ont été mises en œuvre pour inciter à l'installation et au maintien des vétérinaires.

La problématique relative à l'action 4-13-2 de la FRVTRPA (limitations actuelles de l'exercice de la médecine et de la chirurgie vétérinaire, pour les vétérinaires salariés de structures non vétérinaires) sera appréhendée dans ce questionnaire.

3.2.3 Phase de testage de l'acceptabilité des solutions identifiées

Une fois qu'ils auront identifié et expertisé en France et dans l'Union Européenne les solutions susceptibles d'être mises en œuvre, les missionnaires conduiront de nouveaux entretiens avec les représentants des organisations professionnelles vétérinaires et agricoles concernées, et notamment ceux de l'axe 4 de la FRVTRPA (ces représentants seront notamment ceux rencontrés lors du premier entretien de lancement de la mission, le 12 décembre 2012 à l'APCA, et cette opération de testage d'acceptabilité pourra être conduite dans une configuration similaire).

Ils s'attacheront ensuite à recueillir l'avis des représentants des collectivités locales : de l'ARF (Association des régions de France), de l'ADF (Association des départements de France) et de l'AMRF (Association des maires ruraux de France) sur les solutions identifiées en France et dans l'UE visant à favoriser l'installation et le maintien de vétérinaires en territoires ruraux.

3.2.4 Phase d'approfondissement des solutions pertinentes

Les expériences ou solutions considérées comme intéressantes, innovantes, financièrement acceptables, socialement acceptables, aisément reproductibles ou transposables à plus large échelle au plan national et qui suscitent à la fois l'adhésion des organisations professionnelles concernées, de l'administration et des collectivités locales feront alors l'objet d'investigations plus poussées, dans le cadre du groupe de travail de l'axe 4.

Des recommandations seront émises par les missionnaires afin d'en promouvoir la mise en œuvre.

4. Calendrier et diffusion du rapport

4.1 Calendrier

La durée de la mission sera fonction du nombre d'interlocuteurs à rencontrer et du nombre de visites nécessaires sur le terrain, ainsi que des difficultés éventuelles rencontrées, en particulier au regard de la disponibilité des acteurs.

Un rapport d'étape portant sur les conclusions de la phase 3.2.1 (inventaire, collecte d'informations) sera élaboré pour la fin juin 2019. La phase de parangonnage débutera juste après, une fois que le questionnaire aura été finalisé. Les phases 3.2.2 à 3.2.4 auront lieu au second semestre de l'année 2019.

Les missionnaires se fixent pour objectif de finaliser le rapport de mission au plus tard au 15 décembre 2019.

Avant sa validation finale, si le pas de temps le permet (ou après, si une réunion n'est pas envisageable dans un court délai), ce rapport sera présenté en COPIL de la FRVTRPA.

4.2 Diffusion du rapport

Le rapport établi à l'issue de cette mission sera transmis par le vice-président du CGAAER au ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

Sauf avis contraire du Cabinet du ministre, ce rapport a vocation ensuite à être rendu public et mis en ligne sur le site Internet du MAA dans un délai d'un mois.

3. Liste des sigles utilisés

AEML	Association des Eleveurs des Monts du Lyonnais
AFVAC	Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie
AMF	Association des maires de France
AMRF	Association des maires ruraux de France
ANNR	Association nationale nouvelles ruralités
APVF	Association des petites villes de France
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
ARS	Agence Régionale de Santé
AVEF	Association Vétérinaire Equine Française
BIPSE	Bureau des Intrants et de la santé publique en élevage (de la DGAI)
BSE	Bilan sanitaire d'élevage
CAA	Conseiller aux affaires agricoles (des missions économiques d'ambassade)
CD	Conseil départemental
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CROPSAV	Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale
CNOV	Conseil national de l'Ordre des vétérinaires
DDSV	Direction départementale des Services Vétérinaires
DGAI	Direction générale de l'alimentation (du MAA)
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche (du MAA)
DGP3E	Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (du MAA)
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
EGS	Etats généraux du sanitaire
ENSV	Ecole nationale des services vétérinaires
ENV	Ecole nationale vétérinaire (Lyon, Maisons-Alfort, Toulouse, Nantes)
FEVEC	Fédération des éleveurs et vétérinaires en convention
FESASS	Fédération européenne pour la santé animale et la sécurité sanitaire
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FRGTV	Fédération régionale des groupements techniques vétérinaires
FRRVTRPA	Feuille de route Réseau de vétérinaires dans les territoires ruraux en productions animales
FSVF	Fédération des syndicats vétérinaires de France
GDSF	Groupement de défense sanitaire France
GVC	Groupe vétérinaire conventionné
MAA	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
MCT	Ministère de la cohésion des territoires
MSS	Ministère des solidarités et de la santé
MUS	Mission des urgences sanitaires (de la DGAI)
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPA	Organisation professionnelle agricole
PAC	Politique Agricole Commune
PCS	Permanence et continuité des soins
RGPP	Révision générale des politiques publiques
RSOP	Revenus sur objectif de santé publique vétérinaire
SDSPA	Sous-direction de la santé et de la protection animale (de la DGAI)
SNGTV	Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires
SNVÉCO	Syndicat National de VÉTérinaires COnseils
SNVEL	Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral
VSE	Visite sanitaire d'élevage
ZCASV	Zone critique en matière d'accès aux soins vétérinaires
ZRR	Zone de Revitalisation Rurale

4. Références des principaux documents consultés

NATURE DU DOCUMENT	TITRE, AUTEURS ET CARACTÉRISTIQUES
Thèse doctorat vétérinaire	Le développement de réseaux de cliniques vétérinaires en France par Lucie LEMONNIER (ENVA 2014 – 152 pages)
Thèse de doctorat Géographie sociale et sciences de l'éducation	Choix de carrière dans l'enseignement vétérinaire et attractivité des territoires ruraux. Le facteur spatial dans les représentations socioprofessionnelles des étudiants par Sylvain DERNAT (Université Blaise Pascal-Clermont-Ferrand 2, 2016 302 pages)
Rapport d'élus	Ruralités : Une ambition à partager – 200 propositions pour un agenda rural (juillet 2019 – 123 pages) – par Daniel LABARONNE, Député d'Indre-et-Loire, Patrice JOLY, Sénateur de la Nièvre, Président de l'Association Nationale Nouvelles Ruralités (ANNR), Pierre JARLIER, Sénateur honoraire, Maire de Saint-Flour, Président du Cerema et Président délégué de l'Association des Petites Villes de France (APVF), Cécile GALLIEN, Maire de Vorey, Vice-Présidente de l'Association des Maires de France (AMF) et Dominique DHUMEAUX, Maire de Ferté-sur-Sarthe, Vice-Président de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)
Dossiers de presse du MSS	Renforcer l'accès territorial aux soins (13 octobre 2017 – 18 pages)
	Renforcer l'accès territorial aux soins – 2^{ème} comité de pilotage national (09 juillet 2018 - 18 pages) et Point d'avancement (juillet 2018 – 8 pages)
Mémoires de master 2 ENSV – VetAgro-Sup – IRSTEA – Sciences Po Lyon	Relations entre éleveurs et vétérinaires : Les contrats sont-ils une solution d'avenir ? par Virginie CAROLUS, Eddy KASSA, Elise MATHERY, Alexandra ROMAIN, Nathalie SANEROT et Isabelle-Sophie TAUPIN
	Analyse comparée de politiques publiques concernant la santé vétérinaire dans le territoires ruraux par Adrien DECLAS (IRSTEA – URM Métafort – Clermont-Ferrand – Projet VETERRA « Vétérinaires et Territoires » (Rapport complet de 112 pages et synthèse de 36 pages)
	Synthèse des résultats de la tache 3 (politiques publiques) du projet VeTerra – septembre 2015 par Medhi ARRIGNON, Jessica SAINTY, Julie VOLDOIRE, Christel BOSC et Dominique VOLLET (document de 17 pages)
	Vétérinaires praticiens : Les « Bons petits soldats » du sanitaire ? Rapport du Groupe d'Etude des Politiques Publiques (VetAgro-Sup et Sciences Po Lyon) par Frédéric BALDACCHINO, Francis LAURIAU, Maude MARCOCCIO, Djérène MASO, Anne MEYRUEIX, Marie PINASSEAU, Camille PINEAU et Christel BOSC (216 pages)
Rapport CGAAER N°10129	L'organisation des Services de Santé Animale dans cinq Etats membres : l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni par Jacques FEVRIER et Marylène NAU (janvier 2012)
Comptes rendus de réunions, colloques et séminaires	Comptes rendus des réunions de pilotage de la FRRVTRPA
	Compte rendu de la conférence du réseau international du MAA sur le thème « Quelle place pour l'élevage et les productions animales dans le monde de demain ? » - OIE le 29 août 2019
	Colloque « Le vétérinaire, la carte et le territoire » - Présentation d'une solution originale sur un territoire particulier : Convention montagne mise en place dans les Alpes-Maritimes (mai 2016 – 11 diapos) par Véronique LUDDENI et Muriel PASTOR CHASSAIN

	Colloques SNVEL et CNOV sur « Maillage territorial et santé publique vétérinaire » en Dordogne et en Corrèze (diaporamas 26 pages)
	Vétérinaire rurale 2.0 par Delphine DESSAUGE (mai 2019 – 12 diapos)
	Séminaire « Quels défis pour l'enseignement vétérinaire en France ? » ENVA – 10 juillet 2019 par la FSVF, la DGER et les ENV
Notes et rapports	Note de Michel VARROUD-VIAL et Eve ROBERT (IGAS) sur l'accès aux soins en milieu rural (DGOS-Dlr 2018 – 15 pages)
	Relever le défi de l'accès territorial aux soins par Mme Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé (Edito de 16 pages, 2019)
	Evaluation des contrats Etat (plan d'accès aux soins d'octobre 2017) par Mme Sophie AUGROS, déléguée nationale à l'accès aux soins au MSS (août 2019 – 43 pages)
	La problématique du maillage en vétérinaires sanitaires dans l'Oise (janvier 2018 – 16 diapos) par Pierre LECOULS et Hadrien JAQUET
	Réflexion sur la contractualisation en pratique rurale par Vétoalliance (60) – Focus éleveurs à Beauvais (juin 2019 – 14 pages) par Emmanuel THEBAUD
Articles de presse	Success stories : La convention : Pour contractualiser l'activité vétérinaire en collectif. Comparatif convention / libéral. (Journées nationales des GTV à Reims en 2017 – 10 pages) par P.L. DUMAS et P. SULPICE
	Le vétérinaire rural de demain sera-t-il nécessairement numérique ? (bulletin des GTV N°94 de juin 2019 – 9 pages) par Timothée AUDOUIN
	Voir « Revue de presse récente » Annexe 5

5. Liste des personnes rencontrées

ORGANISATIONS	REPRESENTANTS RENCONTRÉS	DATES DE RENCONTRE
APCA	M. Pascal FERREY (membre du bureau, Président de la chambre d'agriculture de la Manche), Mme Fanny BASTE-SAUVAIRE (Service élevage et agro-équipements)	12 décembre 2018 05 juin 2019
CGAAER	Mme Viviane MOQUAY (Président 3 ^{ème} section Alimentation et Santé)	Rencontres fréquentes
	M. Jean-Luc ANGOT (Président 7 ^{ème} section), Chef du Corps des ISPV	06 septembre 2019
CNOV	M. Jacques GUERIN (Président), Mme Janine GUAGUERE (Trésorière), M. Jean-Marc PETIOT (Conseiller)	06 mars 2019
	M. Jean-Marc ASSEMAT	12 décembre 2018
DGAL	M. Laurent LARIVIERE (Sous-directeur SDSPA), M. Stéphane LARRECHE (Chef du BIPSE) et M. Eric MOUREY (BISPE, chargé du suivi de l'exercice professionnel)	10 octobre 2018
	M. Eric MOUREY (BISPE)	12 décembre 2018
	Mme Claire LE BIGOT (Sous-directrice SDSPA), Mme Myriam CARPENTIER (adjointe SDSPA), M. Stéphane LARRECHE (chef du BIPSE)	10 avril 2019
	Mme Marie-Pierre DONGUY (Cheffe de la MUS) et Mme Séverine RAUTUREAU (Adjointe MUS)	18 avril 2019
	M. Stéphane LARRECHE (Chef du BISPE)	29 juillet 2019
DGER	M. Philippe VINSON (Directeur), Mme Valérie BADUEL (adjointe au Directeur), M. Jérôme COPPALLE (Sous-directeur de l'enseignement supérieur)	13 mai 2019
DGP3E	M. Jean-Baptiste FAURE, Adjoint au Sous-directeur Europe	18 mars 2019
VETAGRO-SUP	Mme Emmanuelle SOUBEYRAN, Directrice générale de VetAgro-Sup (ENV Lyon)	15 octobre 2019
	Mme Marie-Anne ARCANGIOLI, Maître de la chaire de Pathologie du bétail, Département Elevage et Santé Publique Vétérinaire (DESPV), VetAgro-Sup Mme Dorothee LEDOUX, Maître de conférence, DESPV, VetAgro-Sup Mme Alice DE BOYER DES ROCHES, Maître de conférence, DESPV, VetAgro-Sup	14 octobre 2019
	Mme Lucie GOUTTENOIRE, Maître de conférences, UMR Territoires, VetAgro Sup campus agronomique de Clermont-Ferrand (Lempdes) Mme Christel BOSCH, UMR Territoires, VetAgro Sup campus agronomique de Clermont-Ferrand (Lempdes), toutes deux actrices du projet	22 octobre 2019

	VeTerrA 1	
FESASS	M. Alain CANTALOUBE (Secrétaire général)	08 avril 2019
FEVEC	M. Philippe SULPICE, animateur de la FEVEC, animateur du GTV Rhône-Alpes	
GDS France	M. Etienne FAUVET (Secrétaire général), M. Stéphane JEANNE (Secrétaire-général adjoint), Mme Isabelle TOURETTE (Conseillère vétérinaire)	08 avril 2019
MSS / IGAS	Mme Eve ROBERT, Cheffe de projet Accès aux soins - Direction générale de l'offre de soins – Ministère des solidarités et de la santé	05 septembre 2019
SNVEL	M. Laurent PERRIN (Président) et M. Eric FEVRIER (Cantal)	12 décembre 2018
	M. Laurent PERRIN (Président), M. Christophe BUHOT (ex-Président de la FVE) et Mme Anne DAUMAS (Directrice)	20 mars 2019
	M. Jean-Yves GAUCHOT(SNVEL Dordogne) et M. David QUINT (SNVEL Corrèze)	23 juillet 2019
Vétérinaires privés (hors représentants Ordre et syndicat vétérinaires)	Mme Delphine DESSAUGE, vétérinaire conseil auprès des vétérinaires ruraux (SARL SANTINEL à 76270 Quièvre-court) et M. Adrien CRISTINELLI, vétérinaire canin (Vétérinaires Terres de Caux à 76730 Bacqueville en Caux) Clinique vétérinaire La Bolène à 42380 Saint Bonnet le château	30 août 2019
	M. Pierre-Louis DUMAS (vice-Président du GTV Rhône-Alpes (et ancien Président)) Mme Amandine OLLIVIER (trésorière de la FEVEC, installée après tutorat) M. Geoffrey VAILLANT (jeune vétérinaire salarié) Cabinet vétérinaire des Hauts Lyonnais à 69590 Saint Symphorien sur Coise (1^{er} cabinet vétérinaire rural 100 % féminin (4 associées)) Mme Elisabeth REYNES (vétérinaire associée) M. Norbert GAUTHIER (vétérinaire tout juste retraité) Mme Pauline OTZ (vétérinaire associée) Mme Chloé ACTRUC (vétérinaire associée) Mme Mathilde COLLET (vétérinaire associée) M. Thierry CAILLAUX (vétérinaire rural à la retraite)	23 octobre 2019 24 octobre 2019
Eleveurs	Jacques COURRON, Président de la fédération régionale ovine du Sud Est : FROSE (06) Rémi JOUSSERAND, éleveur en GAEC, adhérent de l'ANPRAV, Président des JA de la Loire Frédéric BERTHET, administrateur ANPRAV et FEVEC, éleveur laitier en BIO en Loire (42) Nicolas ROBERT, éleveur laitier, administrateur COPAV et FEVEC, éleveur laitier en GAEC, Loire	27 septembre 2019 (colloque maillage PACA) 23 et 24 octobre 2019

	(42) Vincent FOURNIER, éleveur laitier, administrateur COPAV et FEVEC, éleveur laitier BIO, AOC Fourme de Montbrison, Loire (42) Catherine PINATEL, présidente de l'ANPRAV, élevage laitier BIO, périurbain, Loire (42) Magali RAZY, éleveuse adhérente à l'AEML, Présidente de la FEVEC et des vétérinaires en contractualisation (69) Et tous les éleveurs qui ont participé à l'assemblée générale de l'AEML à Saint Martin du Haut (69), le 24 octobre 2019	23 et 24 octobre 2019
Elus	M. Loïc DOMBREVAL (Député LREM – 2 ^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes)	Le 27 septembre (Marseille) et le 03 octobre (Paris)

APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture), AEML (Association des Eleveurs des monts du Lyonnais), ANPRAV (Association Pour une Nouvelle Pratique Vétérinaire), BIPSE (Bureau des Intrants et de la Santé Publique en Elevage de la DGAI), CGAAER (Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux), CNOV (Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires), DGAI (Direction Générale de l'Alimentation (MAA)), DGER (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (MAA)), DGP3E (Direction Générale de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (MAA)), ENV (Ecole Nationale Vétérinaire), FESASS (Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire), FEVEC (Fédération des Eleveurs et Vétérinaires En Convention), FVE (Fédération Vétérinaire Européenne), GDS France (Groupement de Défense Sanitaire France), GTV (Groupement technique Vétérinaire), IGAS (Inspection Générale des Affaires sociales), MAA (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation), MSS (Ministère des solidarités et de la Santé), SNVEL (Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral), UMR (Unité Mixte de recherche).

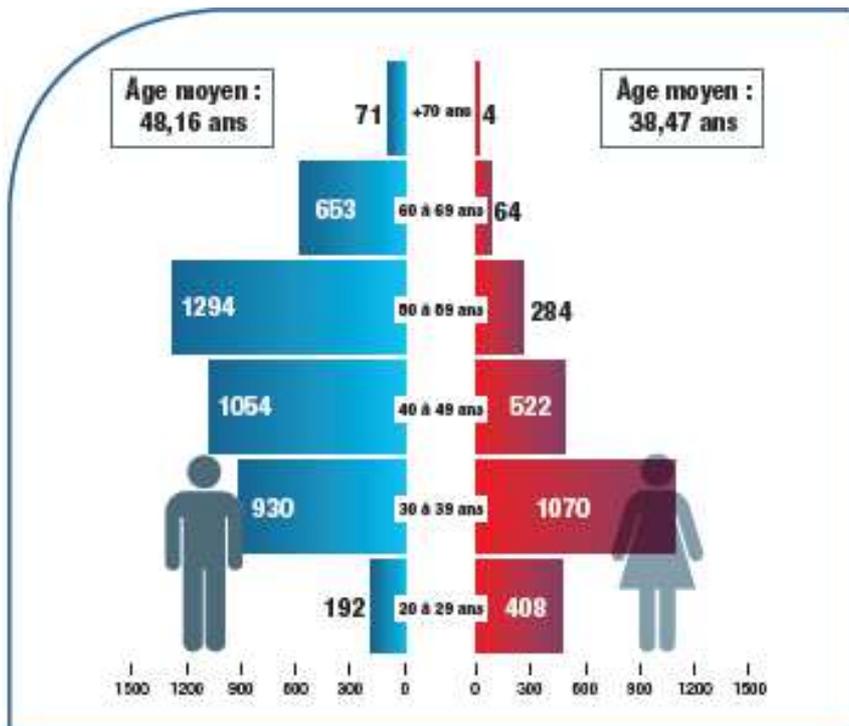
6. Extractions de l'atlas démographique de la profession vétérinaire du CNOV

18 548 vétérinaires étaient inscrits au tableau de l'Ordre au 31 Décembre 2018. Ce nombre est stable depuis 2015.

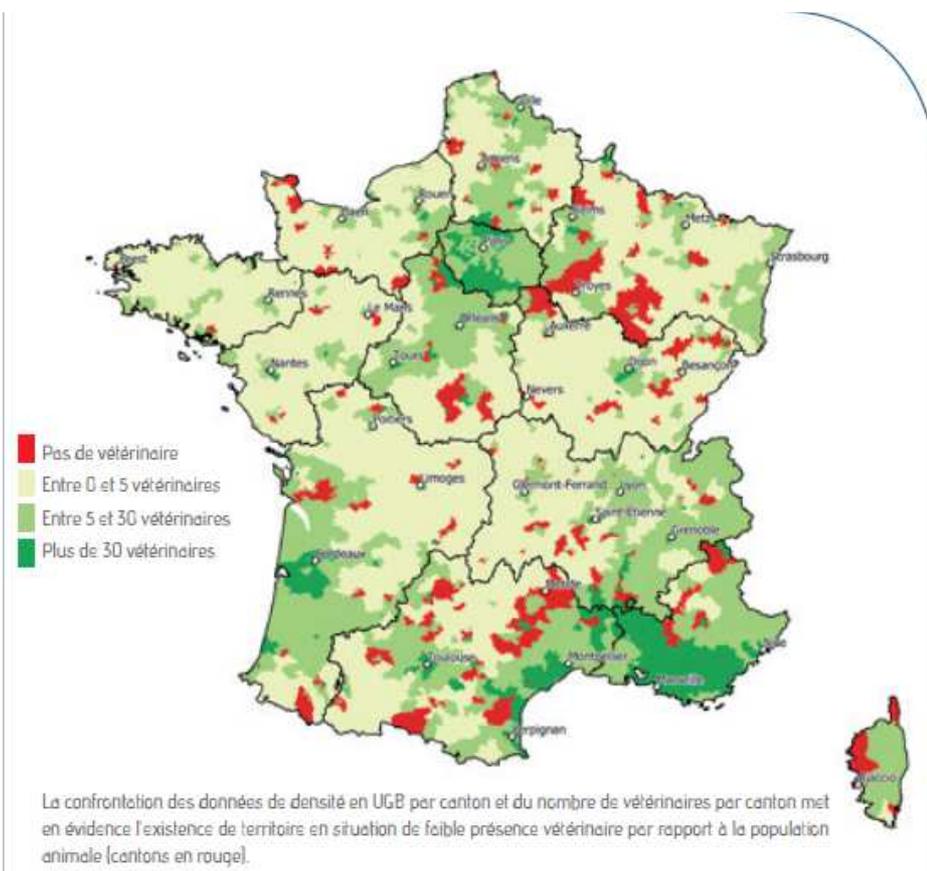
6 546 vétérinaires déclarent une compétence pour les animaux de rente, soit une diminution de 236 vétérinaires inscrits sur l'année.

La plupart des régions constatent des tensions sur leurs zones rurales concernant la prise en charge de la santé des animaux de rente et par conséquent de la santé publique vétérinaire.

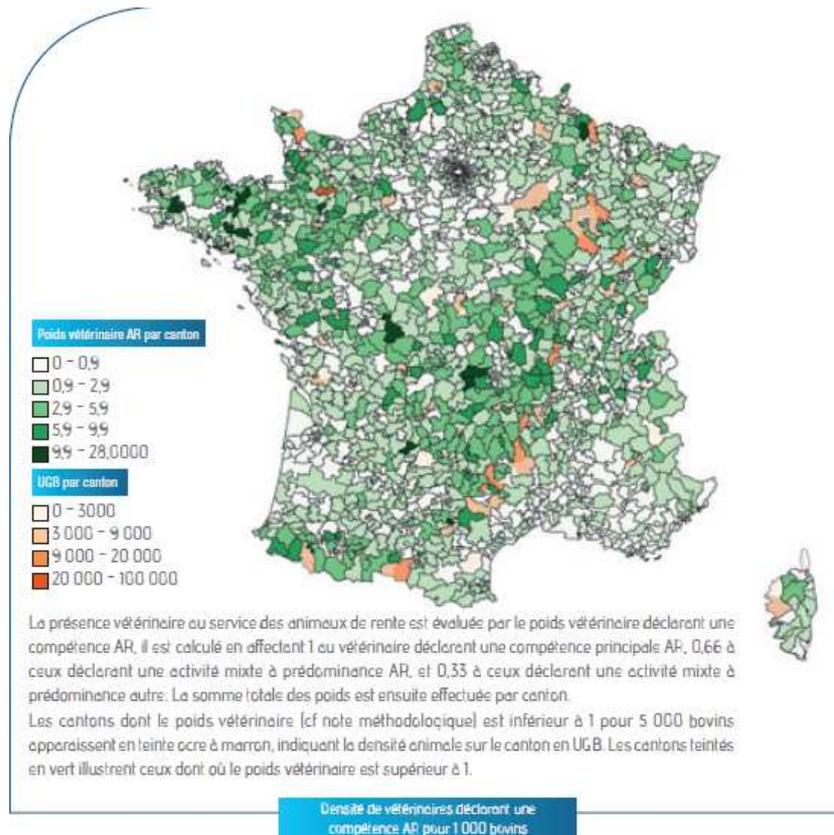
Répartition par genre et classe d'âge en 2018 :



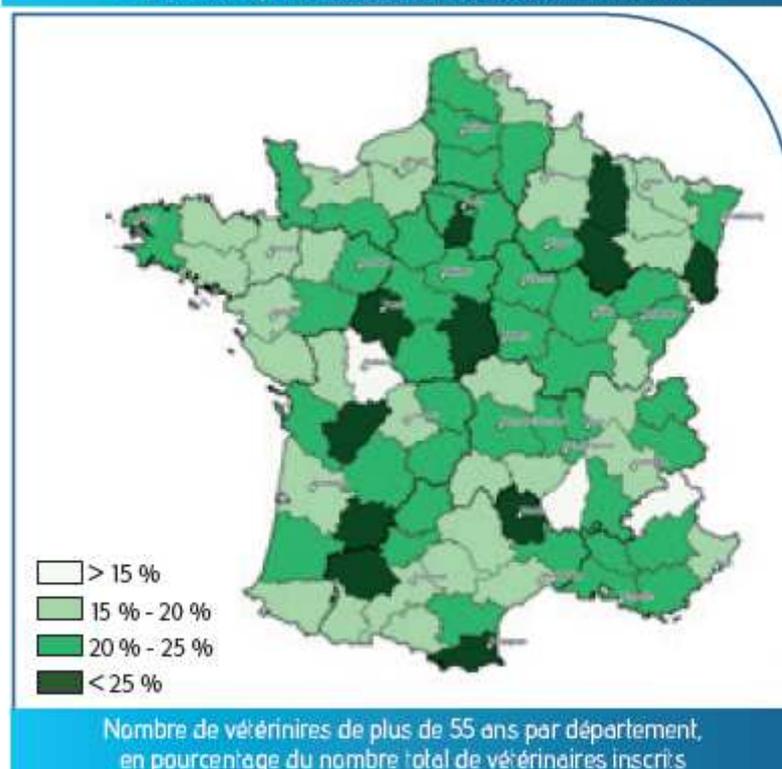
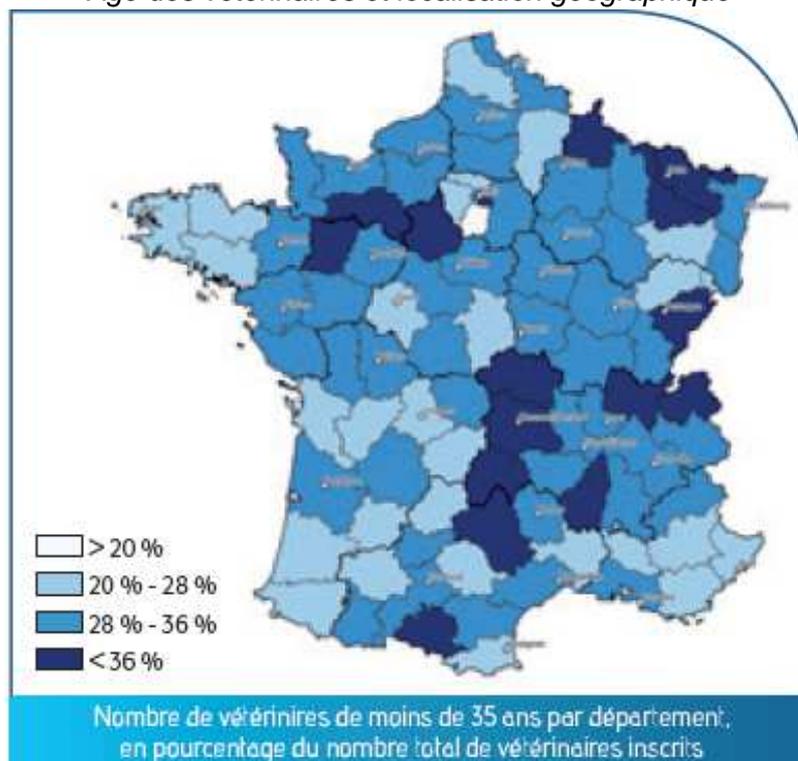
Nombre de vétérinaires déclarant une compétence pour les animaux de rente pour 1000 UGB



Densité de vétérinaires déclarant une compétence pour les animaux de rente pour 1000 UGB



Age des vétérinaires et localisation géographique



20,9 % des vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre sont âgés de plus de 55 ans. 76,3 % sont des hommes dont 31 % sont en exercice individuel (versus 13,8 % pour l'ensemble des vétérinaires inscrits) et 52,8 % sont associés (versus 43,9 % pour l'ensemble des vétérinaires inscrits).

1 812 vétérinaires sont âgés de plus de 60 ans dont 1 619 ont un âge compris entre 60 et 69 ans, préfigurant le nombre de vétérinaires en départ à la retraite à échéance

de 2023.

Cumul emploi retraite

150 vétérinaires exercent en cumul emploi retraite : 134 hommes et 16 femmes.
Le plus jeune des vétérinaires en cumul emploi retraite est âgé de 63 ans, le plus ancien de 92 ans.

Le nombre de vétérinaires en cumul emploi retraite est stable sur les 5 dernières années.



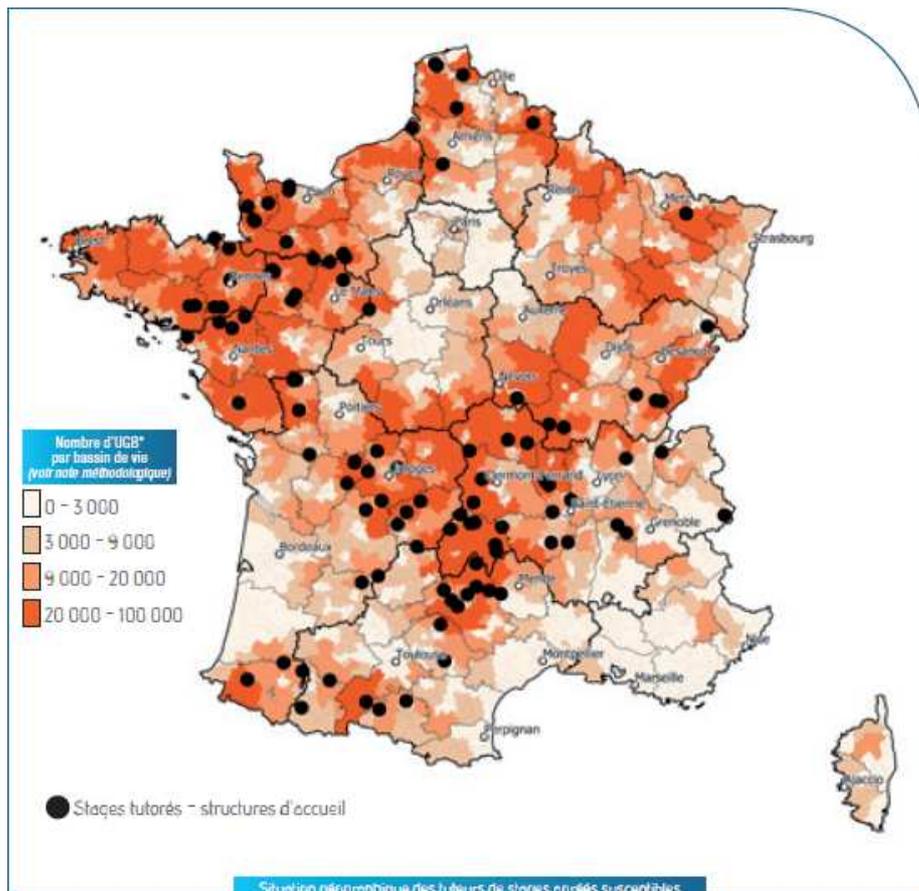
Stages tutorés dans les écoles vétérinaires françaises



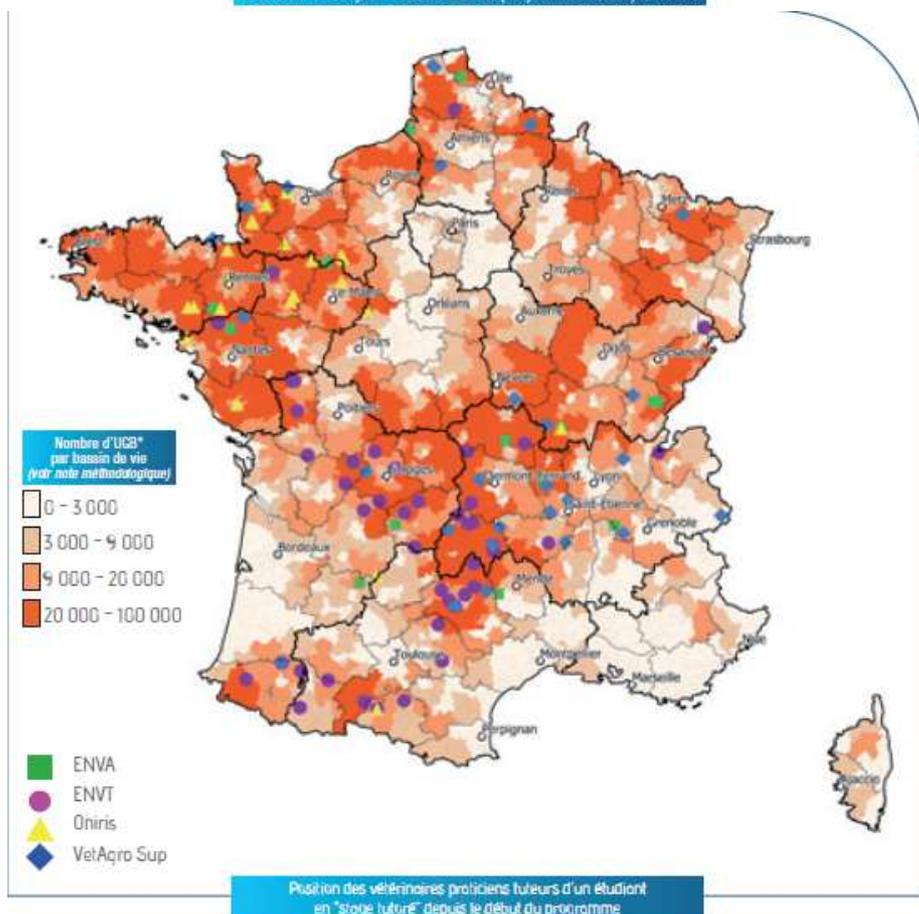
Au 31/12/2018, 113 étudiants ont bénéficié du dispositif stage tutoré depuis sa mise en place. Un dispositif soutenu par 97 structures vétérinaires d'accueil volontaires agréés.

Un dispositif qui se renforce avec près 40 étudiants en stage tutorés pour l'année 2018/2019.

75 % des stagiaires en 2018 sont des étudiantes.



Situation géographique des tuteurs de stages créés susceptibles d'accueillir un stagiaire dans le cadre du programme des stages tutorés



Position des vétérinaires praticiens tuteurs d'un étudiant en "stage tutoré" depuis le début du programme

Données régionales 2018

Région	Nombre total vétérinaires inscrits à l'ordre	%	Compétence animaux de rente déclarée	% du nombre total	Exclusif animaux de rente	Dominante animaux de rente	Occasionnel animaux de rente	Exclusif ou majoritaire entrant	Exclusif ou majoritaire sortant	Différence
AURA	2 527	13,6	930	36,8	216	307	407	4	42	-38
BFC	1 009	5,4	569	56,4	153	239	177	18	8	+10
Bretagne	1 270	6,8	682	53,3	295	202	185	15	16	-1
CVL	637	3,4	226	43,4	39	59	128	2	6	-4
G. Est	1 306	7,0	498	38,1	131	129	238	13	17	-4
Hauts de France	1 343	7,2	486	36,2	130	106	250	7	31	-24
Ile de France & DOM	2 393 (273)	12,9 (4,0)	308	12,9	51	27	230	10	11	-1
Normandie	1 195	6,4	508	42,5	140	173	195	15	16	-1
N. Aquitaine & COM	2 157	11,6	888	41,2	240	241	407	13	21	-8
Occitanie	1 939	10,5	657	33,8	179	162	376	8	22	-14
Pays de Loire	1 303	7,0	628	48,2	233	198	197	20	47	-27

7. Revue de presse récente

ANIMAUX D'ÉLEVAGE

Déserts vétérinaires en vue

Alors que les déserts médicaux s'étendent, « Il n'existe pas un endroit en France où vous ne pourriez trouver quelqu'un à moins de 20 km pour soigner votre chien en pleine nuit », observe Pierre Buisson, président du Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL). Le risque de déserts vétérinaires ne l'inquiète pas ? « Si, mais pour les grands animaux d'élevage, pas pour ceux de compagnie », nuance-t-il. 22,2 % des

vétérinaires travaillent principalement dans ce secteur, un taux en baisse (- 2 % en 5 ans).

Le nombre d'éleveurs diminue et ils font moins appel à eux. Résultat, « on travaille sur un rayon de 50 km », témoigne Laurent Perrin, associé à cinq vétérinaires à Valenciennes (36). Gagner de l'argent devient une gageure. « Même si on facturait au tarif d'un taxi, on ne rentabiliserait pas le fait qu'un bac s7 passe deux heures dans sa voiture

pour une visite », souligne-t-il. En 30 ans, le Dr Perrin a récupéré l'activité rurale des cabinets de son secteur. « Ils ne font plus que de la canine », souffle-t-il. Il craint le jour où, comme ces confrères, il devra tirer un trait sur son activité rurale, devenue trop déficitaire. Aux avant-postes des épidémies (grippe aviaire, porcine, fièvre aphteuse...), les vétérinaires sont en effet un lien primordial entre le terrain et les autorités sanitaires.

28

QUE CHOISIR 574 • NOVEMBRE 2018

Courrier picard

📍 RÉGION • INSOLITE FRANCE MONDE / ÉCO LOISIRS / SORTIES SPORTS PODC

AGRICULTURE

Les éleveurs mal de vétérinaires dans l'Oise

TARTIGNY La clinique vétérinaire Hélovet renonce à ses déplacements faute d'effectifs suffisants, laissant malgré elle 70 cheptels du Plateau picard dépourvus de praticiens.

Mis en ligne le 13/02/2019 à 21:06



Courrier picard

Pierre Masschelein-Bricout, petit éleveur d'un troupeau d'une vingtaine de bovins à Tartigny, n'en revient toujours pas de la lettre qu'il a reçue fin décembre du cabinet vétérinaire Héliovent basé à Crèvecœur-le-Grand et Grandvillers, qui couvre traditionnellement le nord-ouest de l'Oise. La missive, sobrement intitulée « *Fin de partenariat professionnel* », lui annonce que son vétérinaire ne fera plus le déplacement jusque chez lui en raison de « *grosses difficultés de recrutement de docteurs vétérinaires* ».

Depuis le 1er janvier, la clinique ne peut plus dispenser « *les actes sanitaires, les actes d'urgence, les actes de médecine et la prescription-délivrance de médicaments* » auprès de Pierre Masschelein-Bricout ni auprès des quelque 70 autres agriculteurs récipiendaires du même courrier. La situation ne fait pas rire l'éleveur, par ailleurs maire de Tartigny. « *Si demain une de mes bêtes tombe malade, que dois-je faire sachant qu'à Breteuil il y a longtemps que les vétérinaires ne soignent plus les bovins ? Cette impossibilité de soins ne se rapproche-t-elle pas d'une forme de maltraitance animale ?* », interroge-t-il.

La loi oblige tout éleveur qui achète un veau ou une génisse entre 6 et 8 mois, pour l'engraisser, à faire effectuer une analyse de sang pour déceler d'éventuelles maladies. « *Il semble que cela ne les intéresse plus de se déplacer pour une prise de sang dont les tarifs sont conventionnés*, constate-t-il, écœuré. *Je vais être obligé d'arrêter mon activité, mais que faire de mes pâtures ? Quelle agriculture veut-on demain ? Même si je trouvais un autre vétérinaire, il n'en demeure pas moins que cette attitude n'est pas bonne, car elle condamne les petits élevages* ».

25 % de vétérinaires ruraux en un an

Nicolas Lucas, vétérinaire pour le compte de la clinique Héliovent, justifie d'abord cette décision par le manque de sollicitation des agriculteurs de cette zone, qui représentent par ailleurs une minorité de l'élevage rural, lequel compte pour 50 % de l'activité du cabinet. « *Ils n'ont pas vraiment besoin d'activité vétérinaire si ce n'est pour le sanitaire*, affirme-t-il. *Alors quand on en arrive à un stade où l'on n'a plus le temps comme c'est désormais le cas, ce sont les premiers chez qui on ne va plus* », confie le médecin, désolé.

Ce manque de temps est directement lié à un manque de vétérinaires. « *Chez nous, nous avons 25 % de vétérinaires ruraux en moins par rapport à la même période en 2018. Des départs que nous n'arrivons pas à remplacer*, poursuit Nicolas Lucas. *Il y a très peu de praticiens sur le marché, alors les départs en retraite sont synonymes de places vacantes, surtout en milieu rural*. »

À ces contraintes de temps s'ajoutent des motifs sécuritaires. « *Ces éleveurs ne sont souvent pas équipés du matériel nécessaire pour sécuriser nos collègues et cela rend les interventions risquées* », ajoute Nicolas Lucas. Alors Pierre Masschelein-Bricout et ses confrères, déjà abandonnés par d'autres cabinets par le passé, se trouvent sans solution. « *On les a dépannés il y a quelques années lorsque d'autres ont cessé leur activité en zone rurale mais aujourd'hui, avec trois offres d'emploi non pourvues, on ne peut plus assurer un tel service à 100 %, surtout à des distances de 30 à 50 kilomètres*, plaide Nicolas Lucas. *À l'époque déjà, on leur avait dit "on fait tant qu'on peut, mais si l'on subit la même difficulté, on ne pourra plus intervenir". Désormais, on n'a plus de solution* ».

Clémence

Bauduin avec notre correspondant Jean-Claude Crépin



Les vétérinaires ruraux, espèce en voie de raréfaction

Sur les 18 500 vétérinaires que compte la France, seuls 4 000 exercent encore en zone rurale. Un risque de pénurie qui fait craindre des conséquences sanitaires. D'un coup de scalpel, Mehdi Hakimi incise de haut en bas, sur une cinquantaine de centimètres. D'abord la peau, puis trois couches musculaires et, enfin, le péritoine, membrane fibreuse qui recouvre l'abdomen. Un filet de sang coule sur le flanc rasé à nu de l'animal anesthésié, une Rouge des près de quelque 800 kilogrammes, immobilisée contre le mur de pierre de la minuscule étable. « Ça sert plus à rien d'avoir des contractions, mémère », lance d'une voix douce le vétérinaire en enfonçant ses deux bras dans le corps massif de la vache, à la recherche de son utérus. A l'intérieur, un veau « petit mais trop rond des cuisses pour passer », confirme Mehdi Hakimi, qui exerce depuis dix-huit ans.

Voilà moins de trente minutes que l'éleveur d'un cheptel de soixante-dix vaches allaitantes de Vaiges (Mayenne) a appelé le cabinet de la commune pour prévenir du vêlage difficile. « Une césarienne peut créer de grosses souffrances pour l'animal, alors plus tôt on s'y prend, mieux c'est », résume Mehdi Hakimi, la blouse plastique vert amande maculée de sang. Les pattes du veau sont enfin sorties, mais il faudra toute la force de ce grand gaillard de 46 ans et de l'éleveur pour tirer le nouveau-né hors de la matrice maternelle. Au mois de mars, pic des naissances dans ce coin de pâturages verdoyants, Mehdi Hakimi peut réaliser jusqu'à six « obstétriques » en vingt-quatre heures.

Des déserts de soins

Dans les campagnes françaises, les médecins capables de réaliser ces opérations d'urgence sont de moins en moins nombreux. Sur les 18 500 vétérinaires que compte le pays, seuls 4 000 exercent encore

« en rural », selon le président de l'ordre, Jacques Guérin. La plupart des professionnels se tournent de plus en plus vers « la canine », le soin des animaux de compagnie, devenu économiquement plus rentable et surtout moins contraignant pour la vie personnelle. Une pénurie qui pourrait s'empirer « d'ici cinq à dix ans », prévient Jacques Guérin, avec le départ en retraite d'une importante partie de ces professionnels, dont 44 % ont plus de 50 ans.

Déjà, certaines régions connaissent une carence de vétérinaires, qui crée des déserts de soins. Dans l'Oise, le nord de l'Indre ou encore en Corrèze, des éleveurs se retrouvent sans solution d'urgence pour leur cheptel. « Après 23 heures, il n'y a plus de véto de garde entre Marseille et Gap », soit 180 kilomètres et deux heures de route, déplore Pierre Romantsoff, 62 ans, installé dans les Hautes-Alpes. A Sarlat (Dordogne), où on peine à trouver des spécialistes pour les élevages aviaires, le périmètre d'action des vétérinaires est désormais de 50 kilomètres, contre une vingtaine voilà encore quinze ans.

C'est que la profession subit de plein fouet la crise de l'élevage français. La baisse du nombre d'exploitations a souvent fait augmenter les distances à parcourir. Face à la chute des prix de la viande et du lait, les paysans ont dû rogner sur tous leurs coûts. Mieux formés sur le plan sanitaire, beaucoup minimisent autant que possible l'intervention des vétérinaires. « Aujourd'hui, le véto est le pompier qu'on appelle en dernier recours », déplore David Quint, qui exerce depuis quinze ans en Haute-Corrèze. « On ne vit pas avec un client qui n'a besoin de nous qu'une fois par an. »

« Travailler comme un forçat »

Toutes ces difficultés peinent à rendre le métier attractif, surtout dans les zones rurales isolées, qui n'attirent plus les jeunes praticiens. « J'ai des confrères qui font dix ans sans prendre un seul jour de vacances », regrette Jacques Guérin, président de l'ordre des vétérinaires. « Plus personne ne veut travailler comme un forçat, et c'est normal », résume Laurent Perrin, qui travaille dans le sud de l'Indre. Mais là où les jeunes médecins reçoivent des compensations financières pour

s'installer, certains vétérinaires regrettent un

« manque de soutien de la part du ministère de l'agriculture ».

« Un vétérinaire qui rend la blouse, c'est toute une pyramide qui s'effondre »

Jamais, pourtant, leur métier n'a été autant à la croisée d'exigences sociétales : aménagement du territoire, emploi, écologie, risque sanitaire, bien-être animal, qualité de l'alimentation... « Avec mon métier, je fais vivre une laiterie à Valençay et un abattoir local qui fournit la viande de la cantine scolaire. Un vétérinaire qui rend la blouse, c'est toute une pyramide qui s'effondre », insiste Laurent Perrin, avant de dénoncer « l'hypocrisie » qui « prône les circuits courts sans se donner les moyens de les conserver ».

La dernière épidémie de grippe aviaire dans le Sud-Ouest, en 2018, a montré la réactivité de ce réseau de veille sanitaire « qui ne coûte rien à l'Etat », rappelle David Quint. Devant l'ampleur de l'influenza, il a fallu faire venir des confrères d'autres départements. Que se passera-t-il si le maillage vétérinaire devient trop lâche pour repérer une nouvelle épidémie ? « La bonne volonté ne tiendra pas éternellement », prévient Laurent Perrin, qui espère une « meilleure reconnaissance de ce service public sanitaire ».

« On doit se remettre en question »

En Mayenne, où le tissu d'élevages reste encore assez dense, on n'a pas attendu le pire pour réagir. Collectivement, les vétérinaires de la région ont « mis à plat les difficultés et cherché ensemble des solutions », explique Mehdi Hakimi, président du groupement technique vétérinaire du département. Des partenariats ont été mis en place avec deux des quatre écoles de vétérinaires – Nantes et Maisons-Alfort, en région parisienne. Au cours de leur cinquième année, les élèves viennent passer une semaine dans les cabinets du département pour « casser les stéréotypes du rural isolé et moribond ». « Tant qu'il y a des stagiaires, il y a de l'avenir », résume Mehdi Hakimi, arrivé lui-même en 2006 dans la région.

C'est par un de ces stages que Clémence Bée, sortie d'école en 2013, s'est installée à Meslay-du-Maine, à une trentaine de kilomètres de Laval. A 30 ans, cette fille d'une pharmacienne et d'un traicteur, qui n'avait « aucun lien avec le monde rural », s'agace d'entendre certains confrères mettre la pénurie de vétérinaires ruraux sur le compte d'une féminisation de la profession. Quand, en 1975, les femmes comptaient pour 5,6 % des effectifs vétérinaires, elles représentent aujourd'hui plus de 75 % des professionnels de moins de 30 ans. « On entend que la rurale est trop physique pour les femmes, mais c'est un cliché », affirme Clémence Bée. Dans son cabinet, exclusivement dédié aux animaux de ferme depuis septembre, quatre des six vétérinaires sont d'ailleurs des jeunes femmes.

C'est sur tablette que le parcours de chaque vache est répertorié

Entre les rendez-vous, tous communiquent par la messagerie instantanée Slack. C'est sur tablette que le parcours de chaque vache est répertorié. « Il faut accepter que la profession change. Avant le véto était le notable du coin, sa parole valait de l'or. Aujourd'hui, on doit se remettre en question, innover pour qu'on continue à faire appel à nos compétences », dit-elle avant d'entamer une visite de contrôle des chaleurs d'un petit troupeau d'Holstein – un des nouveaux services de suivi proposés aux éleveurs avec qui elle travaille, pour rentabiliser leur activité.

« L'idée, c'est d'accompagner mieux la filière pour la faire progresser », résume Mehdi Hakimi. Lui qui avait été formé « à l'ancienne » a dû aussi « réapprendre son métier ». Fini les consultations de trente minutes maximum, où « on arrosait d'antibiotiques pour être sûrs de couvrir les besoins ». Il faut se former à des nouvelles techniques, comprendre les besoins des éleveurs qui souffrent d'être « accusés de tous les maux, souvent par méconnaissance de leur métier ». En trois ans, les prescriptions d'antibiotiques aux animaux ont baissé de 30 % à l'échelle nationale, soit un tiers de plus que ce qui était requis par le plan gouvernemental.

Reste que l'activité des vétérinaires a un coût. Ce matin de mars, deux cents euros d'honoraires pour la césarienne pratiquée sur la Rouge des prés. « Les gens ne comprennent pas le prix de la santé, tellement ils sont habitués à ne rien payer pour les humains », regrette Mehdi Hakimi. « A

part les pompiers, je ne vois pas d'autres professions qui se déplacent en quinze minutes en campagne. »

A ses côtés, l'éleveur acquiesce: « Les animaux sont mieux soignés que les humains, ici. » « Mieux non, mais plus vite certainement », répond le vétérinaire, qui voit parfois des clients en sang débarquer dans son cabinet pour se faire poser des points de suture. A Vaiges, deux des quatre médecins ont annoncé leur départ au 1er août. « Il y a pourtant encore de la vie dans notre belle campagne », sourit Mehdi Hakimi.

Dans l'Aude, le départ d'une vétérinaire synonyme de "catastrophe"



Veau nouveau-né dans une ferme de Riespach (Haut-Rhin) le 13 décembre 2017
©SEBASTIEN BOZON, AFP

AFP, publié le jeudi 08 août 2019 à 10h22

De sa ferme, dans la haute vallée de l'Aude, le regard porte sur le massif des Corbières et ses pâturages brûlés par le soleil. Mais derrière ce décor majestueux, Mélanie Vandecasteele, éleveuse de bovins, s'inquiète du départ de la vétérinaire du secteur, une "vraie catastrophe".

"Si je n'ai pas de vétérinaire, je fais comment si j'ai une urgence, une bête blessée, un vêlage difficile ? demande l'éleveuse, dont le troupeau, fort de 21 "mères", de deux génisses et d'un taureau pâit avec les veaux dans les estives sur les hauteurs de Fourtou (Aude), au sud de Limoux, à quelque 700 mètres d'altitude.

Françoise Guitard, éleveuse de vaches laitières, ou Vincent Bibbeau, producteur, à Bugarach, de fromages avec le lait que lui donnent ses 55 chèvres, partagent la même anxiété quant au risque de "désertification vétérinaire", qui touche d'autres départements français: "En cas de problème, je n'ai pas l'assurance d'une intervention rapide, ou d'un conseil par téléphone", s'alarme l'éleveur caprin.

Le 26 juillet, la vétérinaire Marie-Christine Weibel, qui réalisait 20% de son activité en "rurale" et le reste en "canine" (animaux domestiques) a fermé définitivement son cabinet, à Couiza, plus bas dans la vallée.

En cause notamment, explique-t-elle à l'AFP: une clientèle d'éleveurs qui a grossi après le décès d'un confrère vétérinaire et, simultanément, un changement de réglementation portant à deux les contrôles de prophylaxie annuels pour les troupeaux de bovins partant en estives.

- 'éleveurs éparpillés' -

Cette intervention, à tarifs préalablement fixés, a engendré la multiplication des déplacements, peu indemnisés, dans un secteur de petite montagne, difficile d'accès, où les éleveurs sont éparpillés.

Ajouter à cela la multiplication des gardes, non rémunérées pour elle, l'embauche d'un salarié et une trésorerie qui s'effiloche: "J'ai perdu de l'argent, j'ai financé moi-même le surplus d'activité", raconte Marie-Christine Weibel. Laquelle a finalement décidé avec son mari médecin de partir s'installer dans le Gers, au désespoir des 100 à 120 éleveurs de sa patientèle de la haute vallée.

Restent un confrère installé à Belcaire (à 40 km au sud-ouest de Couiza) et un vétérinaire de Carcassonne (40 km au nord de Couiza) qui a laissé entendre qu'il allait prendre le relai, expliquent les éleveurs. "Mais est-ce qu'il va pouvoir en récupérer 120" ? s'interroge Mélanie Vandecasteele.

"Et si jamais il est malade, qu'il ne peut pas se lever, qu'est-ce qu'on va faire" ? renchérit Vincent Bibbeau.

Un groupe d'éleveurs, explique-t-il, "a tenté de mettre la pression sur les pouvoirs publics", notamment lors d'une manifestation début juillet devant la sous-préfecture de Limoux.

- "mort du territoire" -

Le tracteur de Mélanie Vandecasteele, membre de la Confédération paysanne, garde encore planté derrière le siège le calicot alertant "Sans véto, sans toubib, mort du territoire".

Mais pour elle, "les pouvoirs publics n'ont pas mesuré l'enjeu". Or le temps presse: ses bêtes reviendront d'estive à la fin de l'été et les contrôles sanitaires seront indispensables pour vendre des bêtes, notamment à l'export.

"Si je n'ai pas de +véto+, c'est tout l'équilibre de l'exploitation qui est mis en péril", affirme-t-elle en regrettant le manque de soutien de la Chambre d'agriculture.

Pour l'éleveuse, le problème va empirer et devenir "une question majeure dans le département" de l'Aude. Car la population des "vétérinaires qui font de l'activité en rural ont une moyenne d'âge de plus de 60 ans", avertit-elle.

La solution ? "Il faut qu'on réfléchisse collectivement", répond-elle, un peu désarmée. "Qu'on puisse se concerter, qu'il y ait des réunions entre éleveurs et les collectivités, les pouvoirs publics", afin de "réinstaller quelqu'un".

Dans sa chèvrière, entouré des 9 chevrettes prêtes à monter pour la première fois dans les prairies, Vincent Bibbeau avance une idée: "La création d'un groupement d'employeurs --des éleveurs-- pour employer un vétérinaire et le rémunérer".

Mais "ça veut dire 35 heures, week-ends, congés...", objecte-t-il immédiatement avant de conclure: "Il faut que les politiques nous soutiennent".

Pour Marie-Christine Weibel, il faudrait peut-être "défiscaliser les revenus issus de la pratique en milieu rural". "Cela permettrait d'inciter les confrères qui en font peu à continuer à en faire parce que finalement ça leur coûte moins cher".

Après les déserts médicaux, la ruralité confrontée aux déserts vétérinaires

Les vétérinaires ruraux se font de plus en plus rares dans les étables

©AFP, AFP

AFP, publié le jeudi 08 août 2019 à 10h39

Déplacements non rémunérés, rejet des contraintes, crainte de l'isolement: les vétérinaires ruraux se font de plus en plus rares dans les étables, une nouvelle menace pour des éleveurs français déjà fragilisés par une succession de crises.

Le 26 juillet, le cabinet de Couiza, dans l'Aude, a dû mettre la clé sous la porte, faute de rentabilité, laissant environ 200 éleveurs sans vétérinaire proche. Dans l'Oise, deux cabinets ont fermé récemment, et un autre a averti 75 fermes de sa décision de ne plus les prendre en charge, en raison de difficultés de recrutement.

"Quand vous appelez le vétérinaire, c'est que vous n'avez pas trouvé la solution par vous même. L'animal est en souffrance, le fait de ne pas être sûr d'avoir un vétérinaire quand il faut, c'est stressant, pour un éleveur", explique Luc Smessaert, éleveur dans l'Oise.

Il évoque des temps de trajet qui s'allongent à trois quarts d'heure, une heure, entre les vétérinaires et certaines exploitations.

Chaque année, les vétérinaires publient un atlas démographique de leur profession. Dans ce document, que l'AFP a pu consulter, une carte répertorie, par bassin de production, le nombre de professionnels pour 1.000 bovins. Les zones où il y a zéro vétérinaire, colorées en rouge, se sont multipliées cette année, comme les symptômes cutanés d'une maladie infectieuse sur le territoire français.

C'est le cas dans l'Indre par exemple, "un secteur en souffrance" du Centre/Val-de-Loire, "en gros, le secteur où vous avez de moins en moins d'élevages, et davantage de cultures", résume pour l'AFP Jacques Guérin, président du conseil de l'ordre des vétérinaires. D'après lui, le problème ne se pose pas dans les régions à forte densité d'élevages.

Une sorte de cercle vicieux en somme: de moins en moins d'élevages, fragilisés par les difficultés économiques du secteur, remettent en cause la rentabilité des cabinets vétérinaires, dont la disparition fragilise davantage les élevages.

"Dans certains secteurs où l'activité tourne sur un ou deux vétérinaires, ça veut dire être de permanence un week-end sur deux, un soir sur deux, ce sont des secteurs qui sont un petit peu plus difficiles en matière de recrutement", explique M. Guérin.

- Destins liés -

Outre les réticences de certains professionnels à aller pratiquer un vêlage en pleine nuit, l'aspect financier entre également en compte.

"Quand vous vous déplacez dans un élevage, surtout en zone de montagne, le temps improductif, c'est-à-dire le temps pendant lequel vous êtes dans votre voiture, est important, et effectivement un temps qui coûte de l'argent", explique M. Guérin.

"Sans vétérinaire, il n'y a pas d'élevage, tout simplement, donc nos destins sont liés", estime de son côté Quentin Dupetit, chargé de mission santé animale FNSEA, dans un entretien avec l'AFP.

Entre 2016 et 2018, un peu plus de 250 professionnels supplémentaires se sont installés en France. Mais dans le même temps, on dénombrait près de 200 personnes en moins déclarant une activité en lien avec les animaux d'élevage, selon des chiffres fournis par l'ordre des vétérinaires.

En outre, selon une enquête prospective qui doit être publiée en septembre par l'ordre des vétérinaires, la relève compte davantage ses heures que la vieille garde: il faudrait l'équivalent d'environ 1,5 jeune professionnel pour assurer la charge de travail d'un vétérinaire parti en retraite.

Parmi les facteurs pouvant expliquer le moindre intérêt des jeunes vétérinaires pour la "rurale": leur cantonnement à des tâches ingrates, selon Quentin Dupetit. "Le métier d'éleveur a beaucoup progressé en technicité, donc les éleveurs sont peut-être plus à même qu'avant d'apporter les premiers soins aux animaux, ce qui fait que le vétérinaire peut parfois être appelé uniquement pour les urgences, ce qui ne rend pas non plus le métier de vétérinaire intéressant."

- Subventionner les véto ruraux? -

La FNSEA souhaite développer la contractualisation "pour essayer d'avoir une relation plus axée sur la prévention, qui à la fois rendrait le métier de vétérinaire rural plus intéressant et permettrait à l'éleveur d'avoir des frais sanitaires peut-être moindres", selon M. Dupetit.

"Si on avait des élevages avec plus de rentabilité, il y aurait beaucoup moins de questions à se poser", concède aussi Patrice Payen, qui élève à Flechy (Oise), avec sa fille Marine, 120 bovins dont 45 vaches.

A mi-chemin entre Beauvais et Amiens, mais au bord de l'autoroute A16, il ne "donne pas cher de l'élevage" dans sa région: "et pourtant, je suis un éleveur passionné, ma fille s'est installée avec moi, on a développé la transformation laitière, on a un magasin à la ferme, on fournit les collègues... Mais je me dis que dans dix ans, ça n'ira plus parce qu'on sera les seuls."

Motif d'espoir, "on se rend compte que c'est plus par ignorance de la vie en campagne que les vocations sont en baisse", affirme M. Guérin.

Il évoque des "programmes d'immersion de 12 à 16 semaines en zone rurale", financés par le ministère de l'Agriculture, qui permettent aux étudiants d'apprendre à créer des liens dans les zones rurales et d'être plus autonomes. 95% de ces stagiaires restent après cette période de stage en milieu rural, selon l'ordre.

Certains territoires, comme les Hauts-de-France, réfléchissent également à aider financièrement l'installation de jeunes vétérinaires qui s'engagent à avoir une activité rurale, selon M. Smessaert.

"Il faut trouver des solutions maintenant, sachant qu'à chaque fois, pour former un vétérinaire, il faut au moins sept à huit ans", conclut-il.



Mardi 20
août
2019
Consulter
le journal
du jour

LILLE
À Lomme,
le service
urologie de
l'hôpital
Saint-
Philibert
innove

Ma
commune

France   11°



 Connexion

S'abonner dès 1€

< RÉGION >

- Réservé aux [Abonnés](#)

Dans nos campagnes, les vétérinaires sont-ils en voie de disparition?

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, seul un vétérinaire sur six travaille en milieu rural. C'est encore moins que la moyenne nationale (1 sur 5). Intervenir dans les élevages attire moins de candidats que les cliniques d'animaux domestiques. Pourtant, dans l'Avesnois, éleveurs et vétérinaires refusent de tirer la sonnette d'alarme.

Par [Loïc Costet](#) (Textes) - [Sami Belloumi](#) (Photos Et Vidéo) |
Publié le 17/08/2019

 8 partages

 Partager

 Twitter



À l'heure où beaucoup de vétérinaires se spécialisent dans les animaux domestiques, l'équipe de la clinique de Maroilles intervient essentiellement dans les élevages. PHOTOS SAMI BELLOUMI - LA VOIX DU NORD

Vétérinaires de campagne. La crise des vocations

FRÉDÉRIQUE LE GALL

Publié le 18 août 2019 à 16h27 Modifié le 19 août 2019 à 09h00 [VOIR LES COMMENTAIRES](#)

Davantage de contraintes que dans la médecine pour animaux de compagnie, crise de l'élevage, désertification : les vétérinaires ruraux se font de plus en plus rares dans les étables. C'est une nouvelle menace pour les éleveurs même si la Bretagne souffre moins de pénurie que d'autres régions.

En juillet, dans l'Aude, un cabinet a dû mettre la clé sous la porte, faute de rentabilité, privant environ 200 éleveurs de vétérinaire proche. Même scénario dans l'Oise où un cabinet a averti 75 fermes de sa décision de ne plus les prendre en charge en raison de difficultés de recrutement. Il n'y a pas de tels cas de fermeture en Bretagne, région qui conserve une forte densité d'élevages, mais les problèmes pourraient se poser dans les années à venir alors que le métier devient de plus en plus urbain et féminin. « Chez la plupart de nos confrères, le recrutement devient difficile, surtout pour des profils ruraux. Les jeunes qui sortent des écoles vétérinaires se destinent plus naturellement à la médecine canine. Heureusement qu'il y a encore des volontaires pour la rurale, mais ce n'est plus la majorité », note le docteur vétérinaire Philippe Hénaff, président de l'Ordre régional des vétérinaires.

Sur les 1 300 vétérinaires bretons inscrits à l'Ordre, 37 % déclarent une compétence pour les animaux d'élevage. La plupart opte pour la « canine », c'est-à-dire pour les soins aux chiens, aux chats et à tous les rongeurs, reptiles et autres nouveaux animaux de compagnie. C'est une activité plus rentable et moins dure sur le plan physique que la « rurale ». Outre les réticences de certains professionnels à aller pratiquer un vêlage en pleine nuit, l'aspect financier entre en compte. En campagne, les temps de trajet des vétos, non rémunérés, s'allongent.

La contrainte des gardes

« Il nous faudra à l'avenir faire de plus en plus de kilomètres. La population d'animaux ne bougera pas, mais le nombre d'exploitations va diminuer énormément. Quand j'ai commencé ma carrière, la moyenne des cheptels était de 10 à 20 vaches. Maintenant, elle est plutôt d'une centaine », note Philippe Hénaff.

La contrainte des gardes et astreintes est l'une des principales explications à cette crise des vocations. « En ville, les vétérinaires canins s'arrangent à une dizaine voire une vingtaine de structures. Dans les structures rurales de taille plus modeste, les gardes reviennent tous les deux à trois jours. C'est un souci. »

Plusieurs autres facteurs expliquent le désamour des jeunes vétérinaires pour la pratique rurale. L'image écornée de l'élevage, l'influence des mouvements végétariens n'incitent pas les jeunes générations à s'investir dans les productions animales. « Les jeunes qui réussissent à entrer en formation car ils sont bons à l'école se font une fausse idée du métier, poursuit le docteur Hénaff. On voit beaucoup de jeunes confrères qui démissionnent après leur diplôme. Cela aggrave les difficultés de recrutement. »

A LIRE AUSSI

Des tâches ingrates

Les crises successives de l'élevage se répercutent aussi sur la profession vétérinaire. « Les éleveurs font peser sur les vétérinaires les difficultés financières qu'ils rencontrent. Pour un jeune qui démarre, cela peut être compliqué d'assumer cela », note encore Philippe Hénaff.

Il y a également la crainte pour les jeunes praticiens d'être cantonnés à des tâches ingrates, peu intéressantes. Le vétérinaire est souvent appelé en urgence quand il n'y a plus grand-chose à faire pour sauver l'animal malade. Ce que confirme Thierry Le Druillennec, éleveur à Gurunhuel (22) et président du Groupement de défense sanitaire du bétail de Bretagne : « Les éleveurs ont gagné en technicité et pratiquent eux-mêmes beaucoup d'actes courants. Quand nous appelons les vétérinaires, c'est pour des problèmes que nous n'avons pas réussi à résoudre par nous-mêmes ».

Pour rendre le métier de vétérinaire de campagne plus motivant et entretenir une relation plus axée sur la prévention, la FNSEA souhaite développer la contractualisation. Les éleveurs paieraient un forfait mensuel, quel que soit le nombre de visites. Mais le plus difficile, comme le souligne Philippe Hénaff, sera de trouver le juste prix.

Sur le même thème



Nice Matin

9 août 2019

Après les déserts médicaux, les zones rurales confrontées aux « déserts vétérinaires »

Déplacements non rémunérés, rejet des contraintes, crainte de l'isolement : les vétérinaires ruraux se font de plus en plus rares dans les étables, une nouvelle menace pour des éleveurs français déjà fragilisés par de multiples crises. Le 26 juillet, le cabinet de Couiza, dans l'Aude, a dû mettre la clé sous la porte, laissant environ 200 éleveurs sans vétérinaire proche.



Var Matin

9 août 2019

Après les déserts médicaux, les zones rurales confrontées aux « déserts vétérinaires »

Déplacements non rémunérés, rejet des contraintes, crainte de l'isolement : les vétérinaires ruraux se font de plus en plus rares dans les étables, une nouvelle menace pour des éleveurs français déjà fragilisés par de multiples crises. Le 26 juillet, le cabinet de Couiza, dans l'Aude, a dû mettre la clé sous la porte, laissant environ 200 éleveurs sans vétérinaire proche.



Nice Matin

22 juillet 2018

Vétérinaires: c'est la pénurie!



Le maillage vétérinaire : agir ensemble pour la protection des populations et des territoires

Le vendredi 27 septembre 2019,
À la préfecture des Bouches-du-Rhône (Marseille)
De 9h00 à 15h30



CAMPUS

Ces jeunes vétérinaires prêts à tenter la « rurale »

Dans la Manche, deux stagiaires de l'école d'Alfort font le choix de la médecine des animaux de production.

REPORTAGE

COUTANCES (MANCHE) -
envoyée spéciale

Le petit chat est mort. Assis à son bureau dans la clinique des Pommiers, à Coutances (Manche), le vétérinaire est au téléphone et explique avec calme et tact au propriétaire que le petit félin, renversé par une voiture, n'a pas survécu à l'opération. De l'autre côté de la porte, Pauline Rigoulet et Elena Bajora, étudiantes en deuxième année à l'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA), écoutent d'une oreille le compte rendu du médecin. « Je crois que je ne pourrai pas gérer la peine des propriétaires de chiens et de chats quand ils perdent leur animal », souffle Elena, visiblement soulagée de ne pas devoir annoncer la nouvelle.

La jeune femme de 21 ans vient de revêtir sa « cotte » gris anthracite – la combinaison du vétérinaire. Côté cœur, les armoiries de la célèbre école de Maisons-Alfort (Val-de-Marne), où elle est étudiante. Mais son cœur, le vrai, bat plutôt pour les vaches que pour les chats. « Ce matin j'ai assisté à un vêlage, c'était émouvant ! Ça a conforté mon choix », confie l'aspirante vétérinaire.

Elena et Pauline ont choisi de faire un stage optionnel en « rurale » (la médecine des animaux de production) plutôt qu'en « canine » (animaux de compagnie). En deuxième année, elles sont encore plongées dans les cours théo-

riques, qui durent cinq ans après deux années de classes préparatoires à bachoter le concours d'entrée aux écoles nationales.

Idées préconçues

Les deux étudiantes incarnent le nouveau visage d'une profession qui se féminise, s'urbanise et s'uniformise socialement. Elles se sont rencontrées sur les bancs de la prépa BCPST (biologie, chimie, physique et sciences de la Terre) du lycée Janson-de-Sailly, à Paris. « J'avais le bon bagage scolaire et j'étais habituée à beaucoup travailler », résume Pauline, qui a grandi à Paris dans le 7^e arrondissement, à propos de ces années de prépa. A priori, rien ne laissait présager leur vocation pour la médecine bovine...

Si l'on en croit les statistiques de l'Atlas démographique de l'ordre des vétérinaires paru fin 2018, la « rurale », à l'instar de la médecine humaine, ne fait plus rêver les étudiants. La profession a perdu 110 vétérinaires exerçant la médecine d'« animaux de rente » en 2017. « Le nombre de vétérinaires en médecine d'animal de compagnie a augmenté de 20 % en cinq ans, et représente 69 % des effectifs inscrits à l'ordre. Ceux dédiés aux animaux de rente, 23 %, en baisse de 3 % sur cinq ans », soulignait aussi le rapport du cabinet Asteres réalisé en octobre 2017 et commandé par le Conseil de l'ordre. Sur les 18 000 vétérinaires que compte la France, seuls 4 000 exercent encore une médecine rurale.

Dans les années à venir, de nombreuses communes rurales devraient connaître un déficit de praticiens créant des déserts vé-

térinaires. Certaines régions sont déjà touchées de plein fouet par ce phénomène.

Cyril Bapelle, vétérinaire associé à la clinique des Pommiers de Coutances, a mis plus d'un an pour trouver un nouveau collaborateur. Ce trentenaire, diplômé de l'Oniris, à Nantes, l'une des quatre écoles nationales vétérinaires (avec Maisons-Alfort, Lyon et Toulouse), y voit plusieurs explications : « Les écoles vétérinaires sélectionnent plein de jeunes gens brillants, à la tête bien pleine, formés dans les grandes prépas des métropoles. Ils fantasment souvent le métier et connaissent peu la campagne. » Et les contraintes – « l'isolement, les gardes de nuit, le moindre chiffre d'affaires » – font fuir une partie des jeunes.

Les idées préconçues sur le monde rural peuvent aussi faire effet de repoussoir, notamment pour cette génération sensible à la question du bien-être animal. « J'ai grandi en ville et donc je ne savais pas du tout comment les éleveurs se comportaient avec leurs animaux », se rappelle Elena. Les rapports entre vétérinaires et éleveurs sont plus directs, ils ont besoin que leurs animaux soient productifs et donc en bonne santé, c'est presque une relation partenariale.

En cette chaude journée de juillet, les deux stagiaires accompagnent Cyril Bapelle pour un « suivi de reproduction » dans un élevage de vaches laitières. Une médecine préventive qui permet aux éleveurs de contrôler l'état de santé du troupeau. A quelques ki-

l'omètres de Coutances, au milieu de pâturages vert tendre, la ferme de la famille Durand compte près de 140 vaches.

Benoît Durand, le propriétaire dudit troupeau, est un passionné qui connaît l'histoire de chaque animal. Avec son frère, ils ont investi pour moderniser la ferme familiale. Ses vaches disposent d'un robot de traite, et l'éleveur connaît l'état de santé et de gestation de son cheptel, qu'il contrôle avec une application sur son téléphone portable.

Dans cette région d'origine du camembert, le lait de vache représente 33 % de la production agricole, c'est le premier produit agricole de la Normandie. Les rapports entre les vétérinaires et les éleveurs sont cruciaux pour la filière, fragilisée par la suppression des quotas laitiers en 2015.

Bouse, urine, glaires et sang

Casque d'échographie sur la tête, et blouse en plastique vert amande, Cyril Bapelle s'apprête à examiner l'utérus des vaches une par une. Une main dans le rectum, les yeux rivés sur son casque. *« Celle-ci est maigre, elle récupère mal de son dernier vêlage, celle-ci a un mauvais aplomb, celle-là est en gestation... »* A peine le vétérinaire a-t-il terminé son examen qu'Elena et Pauline reproduisent les mêmes gestes, précis, techniques, bientôt entièrement recouvertes de bouse, d'urine, de glaires et de sang.

Avant de terminer la visite, Benoît Durand, qui a été statisticien dans une première vie, tient

à ce que le vétérinaire examine l'une de ses vaches qui a vêlé des triplés – cas rarissime –, tous mort-nés. Cyril Bapelle, qui s'apprête à enlever sa blouse en plastique, recommence un examen poussé de l'animal. La vache est déshydratée et très affaiblie. Il commence une longue purge des restes de placenta, sous les yeux des trois éleveurs attentifs et des deux stagiaires, subjugués par cet instant de médecine. *« Voilà, c'est exactement ça que je veux faire, c'est ici que je me sens vraiment à ma place »*, murmure Pauline, stéthoscope autour du cou, une main posée sur le flanc de l'animal. ■

MARINE MILLER

Dans les années à venir, de nombreuses communes rurales devraient connaître un déficit de praticiens, créant des déserts vétérinaires

Germinal Peiro dénonce le manque de vétérinaires Bientôt, le procès en appel des grenouilles de Grignols

Germinal Peiro dénonce le manque de vétérinaires la suite des craintes exprimées par les Jeunes Agriculteurs (lire « Sud Ouest » du lundi 14 octobre), Germinal Peiro s'est inquiété, dans une lettre adressée au ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, de la désaffection rurale des vétérinaires. Le président du Conseil départemental déplore la multiplication des « territoires, notamment dans le sud du département, totalement abandonnés », et alerte sur les menaces de cette désertification sur la « viabilité économique des élevages », le bien-être animal et la santé publique. L'étu préconise « une action coordonnée sur l'ensemble du territoire » et demande à l'état de « se donner les moyens financiers et législatifs » pour garantir la présence des professionnels de la santé animale en zone rurale. À

Sud-Ouest (Sepanso) au couple de Grignolais qui demande le rebouchage du plan d'eau, trop bruyant à leur goût, dix jours de l'audience, les propriétaires de la mare de la discorde, Annie et Michel Pecheras sont revenus sur les faits, dimanche 20 octobre, dans le magazine « 66 minutes », diffusé sur M6.



Le président du Conseil départemental alerte l'état sur la désaffection des vétérinaires dans certaines zones rurales.

CAMPUS • CLASSES PRÉPAS

Partage 

« Le système des classes prépa ne garantit plus la diversité des profils des futurs vétérinaires ruraux »

Hypersélective, longue, coûteuse, la formation des vétérinaires français semble inadaptée aux besoins du pays et aux aspirations d'une nouvelle génération, selon Jacques Guérin, président de l'ordre des vétérinaires.

Propos recueillis par Marine Miller - Publié le 03 septembre 2019 à 08h00 - Mis à jour le 03 septembre 2019 à 08h18

Hypersélective, longue, coûteuse, la formation des vétérinaires français semble inadaptée aux besoins du pays et aux aspirations d'une nouvelle génération, selon Jacques Guérin, président de l'ordre des vétérinaires.

La formation des vétérinaires est-elle devenue trop sélective ?

Jacques Guérin : La France a créé les premières écoles vétérinaires au XVIII^e siècle et l'idée de l'excellence a toujours été au cœur des cursus. Le pays a choisi de former des cadres vétérinaires hautement qualifiés dans une perspective de « santé publique vétérinaire », ce qui n'est pas le cas partout en Europe.

C'est avec cette ambition que le système de classes préparatoires a été mis en place. Il permet de sélectionner les meilleurs éléments, des jeunes gens brillants dont les capacités d'apprentissage sont fortes, en mathématiques, en physique, en biologie. Mais ce système en entonnoir montre ses limites. Il ne garantit plus la diversité des profils, la mixité des origines sociales ou géographiques, notamment le recrutement de lycéens issus des zones rurales. Il est en décalage avec les attentes des jeunes, des professionnels, en matière d'adaptation à la diversité des métiers vétérinaires et en matière de santé publique vétérinaire.

« Les classes prépa forment un profil standard et uniforme privilégiant le savoir et la capacité à apprendre. »

Les classes prépa forment un profil standard et uniforme privilégiant le savoir et la capacité à apprendre. Il conviendrait de privilégier un recrutement fondé sur le savoir être, l'intelligence cognitive et la capacité à travailler dans des systèmes complexes. Qui plus est, les études vétérinaires en France sont les plus longues d'Europe. En théorie sept ans pour les recrutements, prépas incluses, en réalité sept ans et demi, voire huit ans et demi pour plus de la moitié des effectifs. Cette durée n'est pas neutre quant aux investissements financiers à consentir jusqu'à l'obtention du diplôme et l'accès à l'autonomie financière.

Les motivations des vétérinaires de moins de 40 ans sortant du tableau de l'Ordre précisées

Corinne DESCOURS-RENVIER

ENQUÊTE

Depuis 2010, l'Ordre national des vétérinaires observe une augmentation significative du nombre de sorties volontaires du tableau de l'Ordre, en particulier chez les moins de 40 ans. Une thèse de l'école vétérinaire de Toulouse, réalisée avec l'aide de l'Observatoire de la profession vétérinaire, enquête sur les motivations de ces jeunes qui ont choisi très tôt d'arrêter la pratique vétérinaire. Dans la majorité des cas, ils trouvent que leur nouvelle situation professionnelle correspond mieux à leurs attentes et que l'équilibre entre leur vie privée et leur vie professionnelle s'est amélioré.



▲ Avant leur sortie du tableau de l'Ordre, 85,3 % des répondants exerçaient la médecine et la chirurgie des animaux dans une structure privée ou publique.

En France, de plus en plus de vétérinaires arrêtent volontairement la pratique des métiers nécessitant une inscription à l'Ordre national des vétérinaires. Le nombre des sorties volontaires du tableau de l'Ordre est ainsi passé de 249 en 2010 à 738 en 2016, soit une multiplication par 3,5 du nombre de sorties durant cette période.

Les jeunes vétérinaires sont également touchés par ce phénomène puisque 40 % des sortants sont âgés de moins de 40 ans.

Analyse des sorties volontaires

Une thèse¹, réalisée à l'école vétérinaire de Toulouse sous la direction du professeur Pierre Sans avec l'aide de l'Observatoire de la profession vétérinaire, a récemment analysé les sorties volontaires du tableau de l'Ordre des jeunes vétérinaires.

L'enjeu est évidemment de mieux comprendre le phénomène dans un contexte de difficultés de recrutement en pratique libérale.

L'auteur de la thèse, Louis Victorin, a réalisé une enquête auprès des vétérinaires sortants âgés de moins de 40 ans afin de connaître leurs motivations et leur nouvelle situation professionnelle. Un questionnaire a été envoyé par courriel à ces vétérinaires entre mai et juin 2018. 245 retours ont été obtenus et analysés, soit un taux de réponse de 23,3 %.

Qui sont-ils

Avant leur sortie du tableau de l'Ordre, les jeunes vétérinaires ayant répondu à l'enquête se divisent en deux grandes catégories :

- les vétérinaires praticiens, exerçant la médecine et la chirurgie des animaux dans une structure privée ou publique (209 vétérinaires, soit 85,3 % des répondants) ;
- les vétérinaires non praticiens (36 vétérinaires, soit 14,7 % des répondants).

Parmi les 209 vétérinaires praticiens ayant participé à l'enquête, 180 exerçaient dans un établissement de soin vétérinaire avant leur désinscription au tableau de l'Ordre et 29, dans un établissement d'enseignement vétérinaire de type CHUV².

Parmi les répondants, 82 % étaient salariés, 8 % collaborateurs libéraux et seulement 5 % associés. D'autres avaient des statuts

variés dont celui d'internes en CHUV (figure n° 1). Près de 80 % de ces praticiens étaient rémunérés moins de 2 900 euros par mois. Les vétérinaires qui n'étaient pas praticiens en clientèle au moment de leur désinscription constituent 14,7 % des répondants. Le secteur de la recherche est le premier domaine d'activité de ces vétérinaires, suivi par le secteur de l'inspection vétérinaire, principalement au sein d'une direction départementale de la protection des populations ou dans des structures spécialisées dans l'exportation/l'importation d'animaux. Les autres travaillent dans la production et la distribution de médicaments vétérinaires ou d'aliments (humain/animal), dans un zoo, etc (tableau n° 1). Plus d'un sur deux était rémunéré moins de 2 900 euros par mois.

«Près de 80 % des praticiens sortants étaient rémunérés moins de 2 900 euros par mois.»

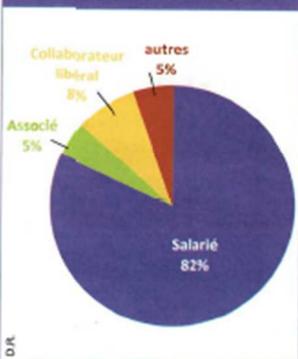
Leurs projets professionnels à leur sortie du tableau de l'Ordre

Au moment de leur sortie du tableau de l'Ordre, les 180 vétérinaires qui exerçaient comme praticiens dans le secteur privé ont choisi des parcours différents :

- 81 (45 %) déclarent une activité professionnelle, dont certains à l'étranger ;
- 41 (22,8 %) sont volontairement sans emploi ; pour expliquer leur départ, ils évoquent un congé parental/maternité (51,2 %), un projet personnel (14,7 %), une insatisfaction de leur environnement de travail (14,6 %), une vie professionnelle empiétant trop sur leur vie de famille (4,9 %) ou des problèmes de santé (4,9 %) ;
- 36 (20 %) ont repris des études, vétérinaires ou non, diplômantes dans 97 % des cas et permettant d'obtenir un diplôme de niveau bac + 5 dans plus des trois quarts des cas ;
- 19 (10,6 %) sont en recherche d'emploi ;
- 3 (1,6 %) ont arrêté leur activité pour invalidité ou autre raison non communiquée.

¹Victorin, Louis. Analyse des sorties volontaires du tableau de l'Ordre des vétérinaires âgés de moins de 40 ans : caractérisation des sortants et identification des causes de retrait. Thèse d'exercice de médecine vétérinaire, école vétérinaire de Toulouse, 2018.
²CHUV : centre hospitalier universitaire vétérinaire.

Figure 1 : Modalités d'exercice des praticiens vétérinaires de l'étude avant leur sortie du tableau de l'Ordre



▲ 180 des vétérinaires de l'enquête exerçaient dans un établissement de soin vétérinaire avant leur désinscription au tableau de l'Ordre et 29, dans un établissement d'enseignement vétérinaire de type CHUV.

Tableau n° 1 : Structures d'exercice des vétérinaires non praticiens de l'étude avant leur sortie du tableau de l'Ordre

Structures d'activité	Vétérinaires (N)	Part (%)
Centre de recherche	10	30,3
Inspection de la Santé Publique	5	15,2
Entreprise pharmaceutique	5	15,2
Entreprise agro-alimentaire	3	9,1
Groupe ment agricole	2	6,1
Entreprise de services (consultance)	3	9,1
Parc zoologique/parc naturel	2	6,1
Administration	1	3,0
Laboratoire d'analyses vétérinaire	1	3,0
Association Protection Animale	1	3,0

▲ Les vétérinaires qui n'étaient pas praticiens en clientèle au moment de leur désinscription constituent 14,7 % des répondants.

Tableau n° 2 : Secteurs d'activités des vétérinaires de l'étude au moment de leur sortie du tableau de l'Ordre

Secteurs d'activité à la sortie	Statuts vétérinaires		
	Praticiens	Non praticiens	Total
Secteurs vétérinaires	101	19	120
Secteurs non vétérinaires	79	15	94
Indécis	26	2	28
Total	206	36	242

▲ Après leur sortie du tableau de l'Ordre, les 36 vétérinaires qui n'étaient pas praticiens se sont orientés vers des domaines variés : recherche, administration...

Enquête



Quel que soit leur nouveau statut, ces vétérinaires se répartissent en quatre catégories selon leur éloignement du domaine vétérinaire :

- 42,8 % des vétérinaires s'éloignent ou souhaitent s'éloigner du domaine vétérinaire ;
- 25 % restent praticiens, dont 84,4 % à l'étranger ;
- 16,1 % s'orientent vers un autre domaine vétérinaire ;
- 14,4 % n'ont pas pris de décision arrêtée au moment de la sortie.

Les vétérinaires indécis correspondent très majoritairement aux congédiés et congédiés volontairement sans emploi au moment de leur désinscription du tableau de l'Ordre. Le retour de ces jeunes vétérinaires dans la pratique en clientèle n'est pas exclu.

A la différence des praticiens du privé, les vétérinaires qui exerçaient en milieu universitaire continuaient très majoritairement à exercer dans le domaine vétérinaire après leur désinscription au tableau de l'Ordre. Toutefois, 55 % d'entre eux partent à l'étranger pour se former ou bien pour continuer à exercer en tant que praticiens.

Enfin, après leur sortie du tableau de l'Ordre, les 36 vétérinaires de l'enquête qui n'exerçaient pas comme praticiens s'orientent vers des domaines très variés : recherche, administration, etc. 68,4 % d'entre eux conservent tout de même un lien avec le secteur vétérinaire.

Le tableau n° 2 récapitule pour l'ensemble des répondants leur choix de l'Ordre vétérinaire ou non après leur sortie du tableau de l'Ordre.

L'explication de leur réorientation

Sur l'ensemble des vétérinaires ayant participé à l'enquête, le déménagement à l'étranger est le premier motif cité pour expliquer leur sortie du tableau de l'Ordre (28,6 %). Le choix d'une réorientation professionnelle arrive en deuxième position (24,5 %) (figure n° 2).

Les vétérinaires qui se sont éloignés de la profession vétérinaire souhaitent majoritairement se réorienter professionnellement (39 % des répondants). D'autres (19,5 %) ont simplement saisi une occasion lorsqu'elle s'est présentée (figure n° 3).

Quant aux répondants qui sont restés proches du secteur vétérinaire, le déménagement à l'étranger est le principal motif de leur sortie du tableau de l'Ordre (44,8 %). Pour 18,1 %, c'est plutôt une réorientation professionnelle qui est invoquée (figure n° 4).

Les critères de choix du nouvel emploi

La majorité des répondants considère que le critère « équilibre vie privée/vie professionnelle » est celui qui a le plus influencé le choix de leur emploi actuel. L'intérêt pour leur poste arrive en deuxième position (figure n° 5).

Leur nouvelle activité offre en effet à la plupart des répondants un meilleur épanouissement, puisque ce critère obtient la meilleure note, soit 3,26 sur 4¹. La rémunération n'est pas la principale raison de leur désinscription de l'Ordre des vétérinaires puisque ce critère est le moins bien noté, avec seulement 2,55 sur 4 (figure n° 6).

Les vétérinaires exerçant à l'étranger se disent particulièrement satisfaits de leur choix. Ils décrivent de « meilleures conditions » d'exercice et un travail mieux « reconnu », « valorisé » et « rémunéré » qu'en France.

Leur regard sur leur parcours

Dans cette enquête, 60 % de l'ensemble des répondants ne regrettent pas du tout d'avoir fait des études vétérinaires et 51 % d'avoir été inscrits au tableau de l'Ordre. En revanche, les vétérinaires ayant participé à l'enquête sont plutôt mitigés pour recommander le métier de vétérinaire...

D'ailleurs, le bilan de leur vécu en tant que vétérinaire est plutôt moyen, obtenant seulement une note globale de 2,6 sur 4.

Trois groupes de sortants

Au sein des vétérinaires de l'étude, on distingue trois groupes : les sortants qui conservent un métier en relation avec la profession vétérinaire (49 %), ceux qui se dirigent vers un secteur professionnel non vétérinaire (38,4 %) et les indécis (11,4 %).

Parmi ces derniers, certains sont particulièrement mécontents de leur ancien métier et décrivent un environnement de travail « stressant » avec « une faible reconnaissance » et un métier qui « phagocyte » la vie personnelle. Ce sont eux qui recommanderaient le moins la profession vétérinaire.

Les répondants s'orientent vers des secteurs non vétérinaires sont pour la plupart satisfaits de leur formation d'origine, qu'ils peuvent utiliser dans des domaines très variés. En revanche, ils se disent plutôt déçus par leur quotidien en tant que vétérinaires et déplorent le « manque de préparation des jeunes vétérinaires à la réalité du terrain ».

Dans la majorité des cas, les jeunes vétérinaires ayant répondu à l'enquête trouvent que leur nouvelle situation professionnelle correspond mieux à leurs attentes. L'équi-

libre entre leur vie privée et leur vie professionnelle en particulier s'est améliorée, comparativement à leur activité en tant que vétérinaires inscrits à l'Ordre. ■

¹ Dans cette étude, 1 correspond à « pas du tout d'accord » et 4 à « tout à fait d'accord ».

Figure n° 2 : Motifs de sortie exprimés par les vétérinaires de l'étude

Taux de réponse : 100,0%		
	Nb	% obs.
d'un déménagement à l'étranger (de vous-même ou de votre conjoint(e))	70	28,6%
d'un choix de réorientation professionnelle	60	24,5%
d'un choix lié à la vie de famille (conjoint parental...)	37	15,1%
d'une opportunité professionnelle qui s'est présentée	31	12,7%
d'une volonté de reprendre des études	18	7,3%
inscription non obligatoire	15	6,1%
d'un problème médical	8	3,3%
autre	6	2,4%
Total	245	100,0%

▲ Le déménagement à l'étranger est le premier motif cité pour expliquer la sortie du tableau de l'Ordre, suivi par la réorientation professionnelle.

Figure n° 3 : Motifs de sortie exprimés par les vétérinaires de l'étude s'éloignant de la profession vétérinaire

Taux de réponse : 100,0%		
	Nb	% obs.
d'un choix de réorientation professionnelle	32	38,6%
d'une opportunité professionnelle qui s'est présentée	16	19,5%
d'un déménagement à l'étranger (de vous-même ou de votre conjoint(e))	9	11,0%
d'un choix lié à la vie de famille (conjoint parental...)	7	8,5%
inscription non obligatoire	6	7,3%
d'une volonté de reprendre des études	6	7,3%
autre	3	3,7%
d'un problème médical	3	3,7%
Total	82	100,0%

▲ Les vétérinaires qui se sont éloignés de la profession vétérinaire souhaitent majoritairement se réorienter professionnellement.

Figure n° 4 : Motifs de sortie exprimés par les vétérinaires de l'étude restant proches de la profession vétérinaire

Taux de réponse : 100,0%		
	Nb	% obs.
d'un déménagement à l'étranger (de vous-même ou de votre conjoint(e))	52	44,8%
d'un choix de réorientation professionnelle	21	18,1%
d'une opportunité professionnelle qui s'est présentée	15	12,9%
d'une volonté de reprendre des études	12	10,3%
inscription non obligatoire	9	7,8%
d'un choix lié à la vie de famille (conjoint parental...)	5	4,3%
autre	2	1,7%
d'un problème médical	0	0,0%
Total	116	100,0%

▲ Pour les répondants restés proches du secteur vétérinaire, le déménagement à l'étranger est le principal motif de sortie du tableau de l'Ordre.

Figure n° 5 : Critères de choix de l'emploi actuel

Quels ont été vos trois principaux critères de choix de votre emploi actuel ? (classés par ordre de 1 à 3)	Rang 1	Rang 2	Rang 3	Total	Importance
Équilibre vie professionnelle/vie privée	65	47	26	138	1,32
Intérêt pour le poste / les missions	51	42	32	125	1,13
Adéquation avec le projet professionnel	37	44	30	111	0,96
Lieu géographique	32	25	38	95	0,77
Emploi formateur / emploi tremplin	17	14	16	47	0,40
Autre	15	4	8	27	0,26
Intérêt pour le secteur d'activité de l'entreprise	11	18	17	46	0,36
Rémunération	7	14	26	47	0,31
Intérêt pour l'entreprise (notoriété, croissance, taille...)	4	7	5	16	0,13

▲ La majorité des répondants considère que le critère équilibre vie privée/vie professionnelle a le plus influencé le choix de leur emploi actuel.

Figure n° 6 : Ressenti des vétérinaires de l'étude vis-à-vis de leur plus récente activité professionnelle



▲ La rémunération n'est pas la principale raison de la désinscription de l'Ordre des vétérinaires.



Les nouvelles aspirations des jeunes générations

Le nombre de vétérinaires libéraux est en constante progression depuis 2010, avec une augmentation de 8,7 % en 5 ans. Les libéraux représentaient 11 130 inscrits à l'Ordre national des vétérinaires en décembre 2016, soit 63 % de la population vétérinaire.

L'exercice en tant que collaborateur libéral reste très minoritaire mais 10,4 % des jeunes praticiens choisissent ce mode de collaboration, soit quasiment deux fois plus que l'ensemble des vétérinaires.

Des carrières moins linéaires

La part des salariés du secteur libéral ne cesse d'augmenter au fil des années (+ 73 % entre 2010 et 2018) et les salariés de moins de 40 ans représentent 70 % de la population salariée vétérinaire.

Bien que le salariat ait toujours été très majoritaire chez les jeunes vétérinaires, ce statut est de plus en plus choisi volontairement au lieu d'être subi.

D'autre part, les carrières professionnelles ne seront certainement plus aussi linéaires qu'auparavant. En effet, près d'un vétérinaire sur deux n'envisage pas d'être praticien jusqu'à l'âge de 60 ans*.

Terminer sa journée à 18 heures

Les jeunes générations souhaitent concilier davantage vie privée et vie professionnelle. Selon une enquête VetFuturs Jr Lyon réalisée en

Près de 40 % des étudiants en dernière année d'études vétérinaires ne sont pas certains de conserver leur orientation à moyen terme.



Communication ENMT

2017, 80 % des étudiants vétérinaires interrogés ne souhaitent pas travailler le week-end, 41 % souhaitent terminer leur journée de travail à 18 heures au plus tard.

Près de 9 étudiants sur 10 envisagent de travailler entre 35 et 50 heures par semaine et seulement 3 % plus de 50 heures.

Vétérinaire, toujours une vocation

Le métier de vétérinaire est une vocation dès le plus jeune âge pour près de 90 % des étudiants selon l'enquête VetFuturs Jr Lyon mais 40 % d'entre eux constatent un écart important entre leur vision du métier et la réalité.

Une illustration de leur méconnaissance des conditions de travail sur le terrain est que près de 40 % des étudiants arrivés en dernière année

d'études vétérinaires ne sont pas certains de conserver leur orientation à moyen terme.

Un meilleur accompagnement des jeunes vétérinaires à leur futur rôle de chef d'entreprise éviterait peut-être de voir de plus en plus de jeunes praticiens déçus se réorienter rapidement au cours de leur vie professionnelle. **C.D.-R.**

Source : Victorin, Louis. Analyse des sorties volontaires du tableau de l'Ordre des vétérinaires âgés de moins de 40 ans : caractérisation des sortants et identification des causes de retrait. Thèse d'exercice de médecine vétérinaire, école vétérinaire de Toulouse, 2018.

* Borrand, Aurélien. Les facteurs de stress en cabinet vétérinaire. Thèse d'exercice de médecine vétérinaire, école vétérinaire d'Alfort, 2014.

En Bref...

Hill's organise une session Facebook Live sur l'hyperthyroïdie féline

Hill's invite les vétérinaires et étudiants à un nouveau rendez-vous Facebook, baptisé « RDV Hill's Facebook Live », le 29 avril, à 13 heures. Notre consœur Suzy Valentin (Dipl. ACVIM, ECVIM-CA) animera le premier sur le thème de l'hyperthyroïdie du chat. Son intervention en direct se fera sur la base de questions/réponses pendant 30 minutes. Hill's a déjà prévu un rendez-vous par mois sur des thèmes variés. Cet événement se déroulera sur le groupe Facebook fermé Groupe de Veto Hill's France qui compte déjà plus de 1 300 membres actifs. Pour participer aux sessions Facebook Live, les vétérinaires sont invités à rejoindre le groupe.

Carole Ballin, coumiel : carole_ballin@hillspet.com.

infos

8. Questionnaire d'enquête de parangonnage dans plusieurs Etats-membres

(Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Suède)

MISSION DE PARANGONNAGE DANS DIFFERENTS ETATS MEMBRES DE L'UE PORTANT SUR L'EXERCICE VETERINAIRE EN TERRITOIRES RURAUX

Conseiller aux affaires agricoles :

NOM, Prénom	Adresses postale et électronique	Numéros de téléphone
	 	 

Pays 1 concerné dans votre zone d'attribution :
(un questionnaire par pays)

Table des matières

1. Données générales sur le pays en question	5
1.1 Données relatives à l'élevage des animaux de rente dans le pays	5
1.2 Données relatives à la profession vétérinaire	5
1.2.1 Données générales sur la démographie vétérinaire dans le pays	5
1.2.2 Tendances sociétales touchant la profession vétérinaire	6
2. La formation vétérinaire	7
2.1 La sélection pour l'accès aux études vétérinaires	7
2.2 La formation vétérinaire initiale	8
2.3 La formation vétérinaire continue	8
3. L'installation et la pratique vétérinaires	9
3.1 Les règles d'installation	9
3.2 Les codes d'éthique et de déontologie	9
3.3 Les missions déléguées par l'Etat	10
3.3.1 Missions déléguées par l'Etat (ou collectivité locale) en temps de paix	10
3.3.2 Missions déléguées par l'Etat (ou collectivité locale) en situation de crise sanitaire	10
3.4 Missions susceptibles d'être confiées à des vétérinaires publics	11
4. Les acteurs du soin et du conseil en production et santé animales dans le pays	11
5. Les types de relations professionnelles développées entre vétérinaires ruraux et éleveurs	11
6. Les revenus des vétérinaires ruraux – La place du médicament vétérinaire	12
6.1 Le revenu moyen des vétérinaires ruraux	12
6.2 La place du médicament vétérinaire	12
7. La problématique du maillage vétérinaire en secteur rural	12
7.1 Le constat	12
7.2 Les solutions mises en œuvre	13

1. Données générales sur le pays en question

1.1 Données relatives à l'élevage des animaux de rente dans le pays

Pour cette partie, les missionnaires vont se baser sur le profil pays qu'ils trouveront sur le site de la commission. Néanmoins, si vous aviez connaissance de toute information, portant notamment sur les tendances dernièrement observées, merci de bien vouloir en faire part en annexe de ce questionnaire.

1.2 Données relatives à la profession vétérinaire

1.2.1 Données générales sur la démographie vétérinaire dans le pays

Exercice libéral

1.2.1.1 Nombre total de vétérinaires libéraux en activité :

1.2.1.2 Nombre total de vétérinaires exerçant en clientèle « citadine » stricte (animaux de compagnie) :

1.2.1.3 Nombre total de vétérinaires exerçant en clientèle « rurale » stricte (animaux de rente) :

1.2.1.4 Nombre total de vétérinaires exerçant en clientèle mixte (animaux de compagnie et de rente) :

1.2.1.5 Nombre total de vétérinaires exerçant dans d'autres secteurs (industrie agroalimentaire ou pharmaceutique, recherche, cabinets de conseil,...) :

Exercice dans la fonction publique

1.2.1.6 Nombre total de vétérinaires du secteur public en activité :

1.2.1.7 Répartition des vétérinaires du secteur public par ministères et collectivités territoriales (région, Land ou autres (précisez SVP))

Ministère en charge de l'agriculture	%
Ministère en charge de la santé	%
Ministère en charge de la protection de l'environnement	%
Autre ministère (précisez SVP)	%
Commission européenne	%
Organisations internationales	%
Agence et laboratoires à caractère public	%
Collectivité territoriale (précisez SVP la ou lesquelles)	%
TOTAL	100%

Missions de santé publique vétérinaire, ciblées sur la santé et la protection animales, réalisées par les vétérinaires libéraux

1.2.1.8 Nombre de vétérinaires libéraux exerçant une activité à temps partiel pour le compte de l'Etat ou d'une collectivité territoriale, et équivalence en nombre d'ETP:

1.2.1.9 Précisez SVP la nature des tâches qui leur sont le plus souvent confiées par l'Etat/la collectivité dans le domaine de la santé publique vétérinaire (volet productions animales):

1.2.2 Tendances sociétales touchant la profession vétérinaire

Quelles tendances observe-t-on dans les choix professionnels et de vie des jeunes vétérinaires diplômés :

1.2.2.1 En ce qui concerne la pratique vétérinaire rurale ?

Aucune

Désintérêt croissant pour la rurale

Attractivité croissante pour la rurale

1.2.2.2 En ce qui concerne le choix du cadre de vie

Aucune

Attirance pour la vie citadine ou à proximité d'une ville

Attirance pour la vie à la campagne

1.2.2.3 En ce qui concerne le cadre de vie professionnelle ?

Structure

Attirance pour le travail en solitaire

Attirance pour le travail en petites unités (cabinets de 2 ou 3 vétérinaires)

Attirance pour le travail organisé dans de grosses structures (+ de 3 vétérinaires)

Libéral ou salarié

Activité libérale

Activité salariée d'un cabinet vétérinaire

Activité salariée d'une organisation professionnelle

1.2.2.4 En ce qui concerne les aspirations professionnelles et personnelles

Aucune

Donne la priorité au travail générateur de revenus élevés

Donne la priorité au travail source de satisfactions professionnelles

Donne la priorité à la qualité de vie (limiter le poids des astreintes, favoriser les loisirs)

Merci, pour chacune des tendances observées, d'essayer de les quantifier (faible, significative, forte), si possible avec des références historiques ou bibliographiques, et d'expliquer quels en seraient les explications les plus plausibles ?

2. La formation vétérinaire

2.1 La sélection pour l'accès aux études vétérinaires

2.1.1 Combien y a-t-il de structures de formation vétérinaire officiellement reconnues dans le pays ?

2.1.2 Comment se répartissent-elles, comment y entre-t-on et combien de vétérinaires forment-elles chaque année ?

Structure d'enseignement	Nombre de structures	Modalités d'admission : concours (C), dossier (D), autre (A – précisez SVP)	Nombre d'années d'études	Nombre de diplômés/an
Ecoles vétérinaires publiques				
Ecoles vétérinaires privées				
Universités publiques				
Universités privées				
Autres (précisez SVP)				

2.1.3 Existe-t-il un numerus clausus (nombre maximum d'étudiants vétérinaires admis par année) fixé au niveau national ?

OUI

NON

Si OUI, quel a été ce nombre pour l'année universitaire 2018-2019 ?

2.1.4 L'attrance ou les prédispositions des futurs vétérinaires pour l'exercice de la médecine vétérinaire en territoires ruraux sont-elles prises en compte dans les critères de sélection des candidats aux écoles vétérinaires ?

OUI

NON

Si OUI, de quelle façon ?

2.1.5 Les modalités de sélection et de formation répondent-elles aux besoins du pays en vétérinaires ruraux ?

OUI

NON

Si NON, qu'observe-t-on ?

Le pays forme plus de vétérinaires ruraux qu'il n'en a besoin

Le pays ne forme pas assez de vétérinaires ruraux et a besoin de faire appel à des vétérinaires formés à l'étranger

2.1.6 Quel est le pourcentage de vétérinaires ayant obtenu leur diplôme en dehors du pays qui exerce en activité rurale dans le pays ?

%

2.1.7 Précisez SVP, classés par pourcentages décroissants, les pays de délivrance de ce diplôme vétérinaire

- 1.
- 2.
- 3.

2.2 La formation vétérinaire initiale

2.2.1 Quelles sont en moyenne les orientations choisies par les jeunes diplômés au sortir des structures de formation vétérinaire du pays (chiffres 2018 ou 2017) ?

Pratique vétérinaire des animaux de compagnie	%
Pratique vétérinaire des animaux de rente	%
Pratique vétérinaire mixte (animaux de compagnie et animaux de rente)	%
Médecine vétérinaire équine	%
Fonction publique (Etat ou collectivités locales)	%
Industrie pharmaceutique	%
Autres (préciser SVP)	%
TOTAL	100 %

2.2.2 Existe-t-il une politique visant, au cours des études, à encourager les étudiants à s'investir dans la médecine vétérinaire des animaux de rente ou à mieux les préparer aux évolutions observées dans ce secteur ?

OUI

NON

Si OUI, lesquelles (merci de donner le maximum de détails sur les initiatives prises dans ce domaine) ? Avec quels résultats ?

2.3 La formation vétérinaire continue

2.3.1 Quelles sont dans le pays les exigences réglementaires en matière de formation continue des vétérinaires (ex : nombre minimum de journées de formation à suivre sur une période de 5 ans) ?

2.3.2 Comment cette formation continue est-elle financée et par qui est-elle assurée ?

2.3.3 Existe-t-il un dispositif spécifique de formation des vétérinaires qui ont des activités de police sanitaire pour le compte de l'Etat ou de collectivités locales ?

OUI

NON

Si OUI, en quoi consiste-t-il ?

3. L'installation et la pratique vétérinaires

3.1 Les règles d'installation

3.1.1 L'exercice de la profession vétérinaire est-elle réglementée dans le pays ?

OUI

NON

3.1.2 Quelles conditions un vétérinaire formé dans un pays tiers à l'UE doit-il respecter pour s'installer et exercer la médecine vétérinaire dans le pays ?

Diplôme reconnu par l'Etat ou l'Ordre des vétérinaires

Examen professionnel requis

Période probatoire d'exercice vétérinaire sous la responsabilité d'un vétérinaire installé (si OUI, précisez SVP la durée de cette période probatoire)

Autres dispositions (précisez SVP lesquelles)

3.1.3 L'installation d'un cabinet vétérinaire en territoires ruraux est-elle libre ?

OUI

NON

Si NON, quelles sont les règles à respecter ?

3.1.4 Existe-t-il une politique d'incitation à l'installation des jeunes vétérinaires en campagne ?

OUI

NON

Si OUI, en quoi consiste-t-elle ? Quels résultats a-t-elle donnés à ce jour ?

3.1.4 Observe-t-on une tendance des vétérinaires à se regrouper en sociétés (SCP, SA, SARL, ...) ?

OUI

NON

Si OUI, à quelles règles relatives à la répartition des parts sociales ces sociétés vétérinaires sont-elles soumises ?

3.2 Les codes d'éthique et de déontologie

3.2.1 Existe-t-il un Ordre des vétérinaires ?

OUI

NON

3.2.2 Quelles sont les principales prérogatives de cet Ordre des vétérinaires ?

3.2.3 L'adhésion à l'Ordre des vétérinaires est-elle obligatoire pour tout vétérinaire voulant exercer la médecine vétérinaire dans le pays ?

OUI

NON

3.2.4 Cet Ordre des vétérinaires dispose-t-il de pouvoirs disciplinaires ?

OUI

NON

Si OUI, merci de préciser lesquels :

3.3 Les missions déléguées par l'Etat

3.3.1 Missions déléguées par l'Etat (ou collectivité locale) en temps de paix

3.3.1 Des missions ou des actes de police sanitaire préventive des cheptels peuvent-ils, en temps de paix (absence de crise sanitaire), être confiés par l'Etat (ministère de tutelle) ou par l'autorité compétente locale (région, Land ou autre) à des vétérinaires ruraux privés ?

OUI

NON

Si OUI, de quels types de missions ou d'actes peut-il s'agir ?

- Actes de prophylaxie (prises de sang, tuberculinations, vaccinations, ...)
- Suivi sanitaire d'élevage – Si oui, préciser quelles espèces sont concernées, à quelle fréquence (par an) ces visites ont lieu et sur quels points principaux elles portent ?
- Participation à des enquêtes épidémiologiques
- Participation à des formations, des réunions de sensibilisation – Si oui, préciser les bénéficiaires (ex : éleveurs, écoliers,...)

Autres (précisez SVP)

Par qui ces missions sont-elles rétribuées ?

--

3.3.1.2 A quelle part du revenu annuel des vétérinaires ruraux ces missions sont susceptibles de contribuer ?

< 5 %	<input type="checkbox"/>
5 à 10 %	<input type="checkbox"/>
10 à 20%	<input type="checkbox"/>
>20%	<input type="checkbox"/>

3.3.1.3 Est-ce que certaines de ces missions ou des actes (ex prises de sang, tuberculination, vaccinations,...) qu'elles comportent peuvent légalement être délégués à des non vétérinaires ?

OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
		N	

3.3.2 Missions déléguées par l'Etat (ou collectivité locale) en situation de crise sanitaire

3.3.2.1 Le gouvernement considère-t-il que les agents de l'Etat sont en nombre suffisant pour gérer une crise sanitaire majeure (ex épizootie de fièvre aphteuse ou d'influenza aviaire hautement pathogène) sans avoir à mobiliser les vétérinaires privés ?

OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
		N	

3.3.2.2 Si NON, comment et sur quelle base juridique l'Etat peut-il mobiliser des vétérinaires privés pour réaliser des actes de police sanitaire (tuberculination, prises de sang, vaccinations, mesures de confinement, enquêtes épidémiologiques, ...)?

--

3.4 Missions susceptibles d'être confiées à des vétérinaires publics

Est-ce que des vétérinaires du secteur public sont ou pourraient être habilités à pratiquer des actes de médecine vétérinaire libérale pour répondre à des besoins particuliers en termes de santé et de protection animales (crise sanitaire majeure, éleveurs isolés sans vétérinaire à qui faire appel) ?

OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------	-----	--------------------------

4. Les acteurs du soin et du conseil en production et santé animales dans le pays

4.1 Existe-t-il, en médecine vétérinaire rurale, des assistants ou des techniciens vétérinaires qui travaillent en association ou en appui des vétérinaires?

OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------	-----	--------------------------

4.2 Existe-t-il, en dehors des vétérinaires diplômés, des acteurs reconnus pour leurs compétences dans la conduite d'élevage ou l'optimisation des performances animales qui interviennent régulièrement dans les élevages d'animaux de rente ? Merci de les lister dans la 1^{ère} colonne du tableau 4.3

OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------	-----	--------------------------

4.3 Quels types de relations les vétérinaires ruraux entretiennent-ils généralement avec chacun de ces acteurs (concurrence, synergies, complémentarité, indépendance, ...) ? Mettre une croix dans la case correspondant à la nature des relations majoritairement développées

Acteurs non vétérinaire	Nature de la relation développée avec les vétérinaires ruraux				
	Concurrence	Complémentarité	Synergie	Indépendance	Autre (précisez SVP)
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					

5. Les types de relations professionnelles développées entre vétérinaires ruraux et éleveurs

5.1 Observe-t-on dans le pays une évolution de la médecine vétérinaire rurale (des animaux de rente) vers moins d'actes de routine ou de médecine d'urgence pour plus d'actes de prévention (suivi d'élevages sur une base contractuelle) ? OUI NON

5.2 Est-il légalement possible pour un vétérinaire salarié d'une structure (groupement de producteurs, groupement de défense sanitaire, vétérinaire salarié de l'Etat ou d'une collectivité locale, ...) de pratiquer, à la demande d'un éleveur, des actes de médecine vétérinaire ? OUI NON

5.3 Observe-t-on dans le pays une recrudescence des actes de pratique illégale de la médecine par les éleveurs (ex : réalisation d'une césarienne, de perfusions,...) ? OUI NON

5.4 Les données sanitaires des élevages sont-elles partagées entre éleveurs et vétérinaires ? OUI NON

Si OUI, de quelle façon se réalise le partage de ces données ?

6. Les revenus des vétérinaires ruraux – La place du médicament vétérinaire

6.1 Le revenu moyen des vétérinaires ruraux

6.1.1 Quel est dans le pays le niveau moyen de revenus bruts mensuels d'un vétérinaire libéral rural ou mixte ayant 5 années d'expérience? €

6.1.2 Comment se décompose aujourd'hui, en moyenne, le chiffre d'affaire d'un vétérinaire rural ou mixte ?

Actes de médecine vétérinaire rurale courante (obstétrique, traitements curatifs d'urgence,...)	%
Actes de médecine vétérinaire préventive (suivi sanitaire d'élevages réalisé sous conventionnement ou contrat)	%
Actes de médecine vétérinaire sur animaux de compagnie	%
Missions de police sanitaire (prophylaxie, gestion de crise) ou de suivi d'élevage	%

financées par l'Etat ou par les collectivités locales	
Vente de médicaments vétérinaires	%
Autre(s) source(s) de revenus (précisez SVP)	%
TOTAL	100 %

6.2 La place du médicament vétérinaire

6.2.1 Le vétérinaire rural peut-il à la fois prescrire et vendre les médicaments vétérinaires ? OUI NON

Si NON, qui délivre le plus souvent les médicaments vétérinaires ?

6.2.2 Comment les éleveurs peuvent-ils se procurer des médicaments vétérinaires autrement que par leur vétérinaire ?

7. La problématique du maillage vétérinaire en secteur rural

7.1 Le constat

7.1.1 Est-ce que l'on observe dans le pays une tendance à la désertification de certaines zones rurales par la profession vétérinaire ? OUI NON

Si OUI, quels types d'élevages cela concerne-t-il principalement (bovins laitiers, bovins allaitants, petits ruminants, porcs, autres (précisez SVP) ?

Comment qualifieriez-vous cette tendance ?

Négligeable	
Perceptible	
Significative	
Préoccupante	

7.1.2 Comment, d'après vous, cette tendance s'explique-t-elle ?

7.1.3 Quelles conséquences a-t-elle eues jusqu'à présent pour les éleveurs, pour le tissu socio-économique local, pour la gestion de crises sanitaires ?

7.2 Les solutions mises en œuvre

7.2.1 Quelles mesures, de nature financière, fiscale, réglementaire, portant sur la formation, le cadre de vie, les services, ou autre, ont été prises jusqu'ici par l'Etat ou par des collectivités locales (région, Land, autre) pour faciliter l'installation et le maintien de vétérinaires en secteur rural ?

Détaillez SVP les initiatives qui ont pu être prises soit à un niveau centralisé (par quel ministère ?, quelles mesures ?), soit à un niveau local (précisez SVP la collectivité locale, sa localisation, les mesures prises, les acteurs du dispositif) et indiquez les résultats obtenus à ce jour.

7.2.2 Estimez-vous que ces mesures seraient a priori transposables en France ? OUI NON
Si NON, pour quelle(s) raison(s) ? Si OUI, avec quelles adaptations ?

7.2.3 Pensez-vous qu'il pourrait être intéressant pour les missionnaires du CGAAER de se déplacer dans le pays en question pour recueillir davantage d'informations sur la façon dont ces mesures ont été mises en place, sur les difficultés qu'il a fallu surmonter et sur la pérennité du dispositif ? OUI NON